

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE – N° 13562 – **6 F** · Fondateur : Hubert Beuve-Méry · Directeur : André Fontaine · DIMANCHE 4-LUNDI 5 SEPTEMBRE 1988

Une Constitution pour le Brésil

Cette fois, c'est fait. Il aura fallu cinq projets successifs, plus d'un an de guérilla parlementaire et de conflit ouvert avec la présidence, sans compter des années de transition vers la démocratie, pour que le Brésil se dote d'une Constitution civile. Adopté le vendredi 2 septembre, le texte met un terme définitif au régime autoritaire hérité du gouvernement militaire qui avait tenu le pays de 1964 à 1985. Et le projet final, qui devrait être en principe achevé le 16 septembre, sera promulgué le 23. Date symbolique choisie pour coïncider avec le printemps austral ?

Car l'adoption de cette charte constitutionnelle — *obtenue au prix de quelle « ascèse » politique ! — qui a subi pas moins de trente-neuf mille amendements,* apporte une bouffée d'oxygène démocratique à ce Brésil étouffé par la crise. En témoigne l'euphorie des parlementaires lors du vote de mesures comme le droit de grève sans restriction, la journée de travail à la chaîne ramenée à six heures, ou encore la nationalisation des ressources minières. Sans oublier, évidemment, la fin de la censure, ou même cette limitation de la présence étrangère dans l'économie.

A bien des égards, ce catalogue de mesures généreuses et un tantinet académiques pourra sembler utopique en regard des problèmes qui restent à régler : une inflation annuelle de 600 %, une dette extérieure de plus de 120 milliards de dollars, pour ne rien dire de la crise d'« identité sociale » qui déchire un pays dont près des deux tiers des habitants vivent au-dessous du seuil de la pauvreté.

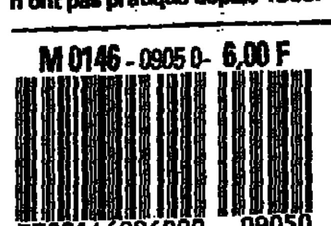
« Qui paiera la note ? », avait lancé le président Sarney, cet été, alors qu'après bien des polémiques le texte définitif de la nouvelle Constitution prenait forme. Et le président, se faisant l'écho des milieux conservateurs, de jouer les Cassandre, prédisant une inflation accrue, une stagnation économique et une instabilité politique plus grande encore. Tant il est vrai que, depuis l'accession au pouvoir, en avril 1985, du peu charismatique et très contesté José Sarney, qui fut le vice-président de Tancredo Neves — l'homme-clé de la transition démocratique, disparu avant d'avoir régné, — les réformes annoncées se sont enlisées.

La nouvelle Constitution brésilienne est, pour l'instant, une boîte de Pandore, mais elle aura au moins eu pour conséquence de donner une place de choix, dans ce « printemps brésilien », à l'architecte de ce périlleux édifice parlementaire : M. Ulysses Guimaraes.

A soixante et onze ans, M. Guimaraes, qui préside aux triples destinées de l'Assemblée constituante, de la Chambre fédérale des députés et du Parti du mouvement démocratique brésilien (PMDB), aux aspirations centristes, n'a pas d'ambition présidentielle « avouée ». Mais il possède, à présent, « un crédit démocratique » indéniable aux yeux de tous ceux qui aspirent à un certain changement au Brésil, et qui ne savent pas toujours vers qui se tourner.

Changement qui pourrait intervenir dès l'année prochaine. L'Assemblée constituante ayant tranché en mars dernier, au terme d'une autre négociation byzantine, en faveur du maintien du présidentialisme et fixé à quatre ans le mandat du chef de l'Etat, les Brésiliens éliront au suffrage universel, en novembre 1989, le successeur de M. Sarney. Un exercice qu'ils n'ont pas pratiqué depuis 1960.

M 0146 - 0905 0- 6,00 F



3790146006000 09050

Selon un rapport d'Amnesty International

Des centaines de civils kurdes ont été tués à l'arme chimique par les forces irakiennes

Dans un rapport publié le vendredi 2 septembre à Londres, Amnesty International confirme l'utilisation par l'Irak des armes chimiques dans le nord du Kurdistan. Des centaines de civils ont été tués. L'organisation humanitaire affirme que ces « massacres » s'inscrivent dans une « politique systématique et délibérée visant à éliminer un grand nombre de civils kurdes ». Selon le Parti démocratique du Kurdistan (PDK), plus de quarante mille civils kurdes sont encerclés par l'armée irakienne, qui les empêche de rejoindre les quelque cent mille Kurdes réfugiés en Turquie.

Les perdants de la paix

Près de treize ans après l'accord d'Alger, conclu entre le chah d'Iran et le président irakien Saddam Hussein, l'histoire se répète, et tout semble indiquer que les Irakiens entendent profiter du cessez-le-feu, proclamé le 20 août, pour en finir une fois pour toutes avec leur *« problème kurde »*, de la manière brutale qui leur est propre.

L'accord-surprise de mars 1975 avait bien scellé — provisoirement — la réconciliation entre les deux ennemis du Golfe. Mais celle-ci s'était faite sur le dos du peuple kurde, éternel sacrifié de tous les accords conclus dans cette région. Les peshmergas kurdes du général Moustapha Barzani, le chef charismatique du PDK (le Parti démocratique du Kurdistan), allaient d'ailleurs faire rapidement les frais des embrassades d'Alger.

Le PDK était alors plus puissant qu'il ne l'avait jamais été depuis l'insurrection kurde de 1961. Sur le plan politique, il s'identifiait à l'ensemble du peuple kurde d'Irak et sur le plan militaire ses troupes se trouvaient à portée de canon des champs pétrolifères de Kirkouk. L'initiative appartenait aux peshmergas, qui, armés sans compter par les Iraniens, avaient quitté leurs bases de haute montagne et commençaient à opérer dans les plaines centrales.

L'accroissement de l'assistance militaire fournie par l'Iran aux Kurdes avait cependant pris une signification politique évidente, Téhéran ayant désormais son mot à dire en ce qui concerne l'avenir et le sort même de la révolution kurde, qui était devenue dramatiquement dépendante de l'aide iranienne dans presque tous les domaines.

Plus tard on reprochera à Moustapha Barzani sa décision d'abandonner les formes traditionnelles de la guérilla pour mener une guerre classique, en affirmant que cette décision a constitué une grave erreur fondée sur le postulat de la permanence de l'aide militaire iranienne. Dans les huit heures qui suivirent les accolades d'Alger, les camions militaires iraniens commencent à récupérer l'équipement fourni aux peshmergas : pièces d'artillerie, munitions, équipements militaires et même des vivres dont pourtant avait tant besoin la population du Kurdistan irakien menacée de famine dans certaines régions.

On comprend alors l'amertume du général Barzani, qui n'avait même pas été informé à l'avance de l'accord d'Alger, déclarant à un journaliste : *« Il semble que les deux partenaires se sont surtout préoccupés de leurs intérêts et que l'accord a été conclu à nos dépens. »* Il avait rencontré quelques jours auparavant le chah, qui lui avait dit que l'accord avait été signé *« parce qu'il était vital pour l'Iran »*, avant d'ajouter : *« Tout ce que je peux faire pour vous, c'est de m'engager à protéger les Kurdes qui choisiraient de se réfugier en Iran... »*. L'effondrement fut rapide : un mois après la signature de l'accord d'Alger, la rébellion était pratiquement terminée et les peshmergas affluaient en Iran, où le nombre des réfugiés dépassait rapidement les 250 000. On aurait pu croire que l'épilogue tragique de la glorieuse aventure barzaniste servirait de leçon aux héritiers de Moustapha Barzani.

JEAN GUEYRAS.

(Lire la suite page 4.)

Le débat au Parti socialiste

M. Michel Rocard défend sa conception de l'ouverture

M. Rocard a affirmé le vendredi 2 septembre, à Vitrolles, que le gouvernement a un « projet » qui lie les préoccupations quotidiennes aux objectifs à long terme. Il répond ainsi à ses détracteurs socialistes et à l'opposition, qui lui ont fait grief de manquer d'un « grand dessein ». M. Rocard doit faire face à la pression des centristes, concrétisée par une lettre de M. Méhaignerie (lire page 6).

Les écarts de langage de M. Le Pen



Reçu, le vendredi 2 septembre, par le maire RPR du Cap d'Adge, M. Pierre Leroy-Beaulieu, M. Le Pen devait déclarer : *« Il n'y a pas de majorité à droite sans le Front national. Cette vérité a fait son chemin auprès des responsables locaux. »* Cette « vérité », en effet, a déjà fait son chemin dans plusieurs régions, avant, peut-être, de s'illustrer dans certaines majorités municipales en mars 1989. Plus que jamais pourtant, M. Le Pen s'est montré tel qu'en lui-même en lançant vendredi son calembour sur *« M. Durafour... crématoire »*. Combien de *« détails »* de ce genre *faudra-t-il encore pour que* les grandes consciences de la droite et du centre accèdent enfin à la *« vérité »* de cet homme, qui devrait, une fois pour toutes, le rendre infréquentable ? — J.-M. C.

(Lire nos informations page 16.)

Nouvelles prisons : 13 000 places
M. Arpaillange a modifié le plan de constructions de M. Chalandon
PAGE 7

La fin des grèves en Pologne
Les mineurs de Haute-Silésie ont repris le travail dans l'amertume
PAGE 3

Le scandale de la « mafia ouzbèke »
Le gendre de Brejnev devant les juges
PAGE 3

« Grand Jury RTL-*le Monde* »
M. Bérégovoy invité dimanche à 18 h 15

Le sommaire complet se trouve en page 16

«Une affaire de femmes», au Festival de Venise

Un grand Chabrol

Avec « Une affaire de femmes », projeté vendredi 2 septembre au Festival de Venise, le public retrouve le meilleur de Claude Chabrol, et Isabelle Huppert extraordinaire.

Au Festival de Venise, ces derniers jours, on volait très haut parmi les symboles et les paraboles, entre Angelopoulos et Olmi, entre enfer et paradis. Mais Chabrol est venu, et soudain, dans un grand fracas vivant et lucide, nous sommes redescendus sur terre. Pour suivre l'histoire, inspirée de faits réels, de Marie l'avorteuse qui finira sur l'échafaud. Pas au Moyen Age. Hier. Pas loin de nous. Dans un village normand à l'heure allemande.

Autant le dire tout de suite, *Une affaire de femmes* n'est pas seulement un grand Chabrol. C'est un grand film. Où Isabelle Huppert met mieux que du talent, l'inusable et volatile vérité de la vie.

Marie arrache des orties pour la soupe avec ses deux mioches à ses basques. La petite fille est jolie. Le petit garçon, l'aîné, est moins beau, elle l'appelle « mon vilain canard ». Elle l'aime bien tout de même. On est en Normandie et c'est la guerre. Le mari est prisonnier. Marie se débrouille comme elle peut. Elle a une amie, une vraie. Elles guinchent entre filles dans la salle du café au son de *Ici l'on pêche, vous y pêcherez aussi*. Cette amie s'appelle Rachel. Un jour les Allemands l'embarquent. Parce qu'elle est juive. Et Marie pleure dans l'escalier son amie partie... C'est une bonne fille, Marie, et parce que c'est une bonne fille elle va rendre service à sa voisine qui a « un pépin ». Etre enceinte quand le fiancé part pour le STO et ne peut rien promettre, c'est un pépin. Voilà comment on devient faiseuse d'anges. Pour rendre service et parce qu'on sait l'usage d'une injection de savon noir.

DANIÈLE HEYMANN.

(Lire la suite et l'article de JEAN-MARC THEOLLEYRE page 9.)

Abandon à Flushing Meadow

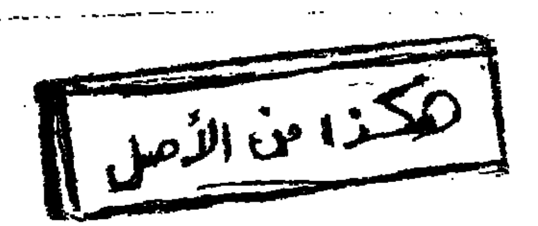
Noah à la dérive

La poisse ! Paraître si éclatant de santé et être si fragile. C'est le paradoxe de Yannick Noah dont la carrière restera une succession de promesses non tenues. *Ecrasé psychologiquement par sa victoire à Roland-Garros en 1983, il avait fui la France. Son tennis brillant a connu ensuite de longues éclipses à cause d'ennuis* musculaires ou articulaires variés.

« Si Yannick ne tient pas la quinzaine, c'est à désespérer », disait Patrice Hagelauer, au début du tournoi de Flushing Meadow (*le Monde* du 2 septembre). L'entraîneur du joueur français faisait allusion aux injections, aux massages, au stretching, à la balnothérapie et à tous les autres soins apportés pendant des semaines au genou du champion français. Malheureusement, l'articulation s'est remise à grincer, le vendredi 2 septembre, contre le jeune Australien Jason Stoltenberg, obligeant Yannick Noah à abandonner la partie. Contre cette tendinite tenace qui l'handicape depuis 1982, l'intervention chirurgicale apparaît comme l'ultime recours. Cependant, un arrêt de plusieurs mois hypothéquerait le *retour de Noah au plus haut niveau.* Grave dilemme pour un *champion en fin de carrière. « Je vais peut-être devoir penser à autre chose »*, a-t-il confessé.

(Lire nos informations page 8.)

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 6 dir. ; Tunisie, 700 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 1,75 $; Antilles/Réunion, 7,20 F ; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 175 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 160 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 13 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 14 cs. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 2 $.



هكذا من الأصل

Dates

Le Monde
7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650 572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.
Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.
Corédacteur en chef :
Claude Sales.



Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037
Microfilms et index du Monde
Renseignements au (1) 42-47-99-61.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

Tarif	FRANCE	BENELUX	SUISSE	AUTRES PAYS voie normale
3 mois	354 F	399 F	504 F	687 F
6 mois	672 F	762 F	972 F	1 337 F
9 mois	954 F	1 089 F	1 404 F	1 952 F
1 an	1 200 F	1 380 F	1 800 F	2 530 F

ÉTRANGER :
Par voie aérienne
tarif sur demande.
Pour vous abonner
RENVOYER CE BULLETIN
accompagné
de votre règlement
à l'adresse ci-dessus
ou par **MINITEL**
3615 LEMONDE
code d'accès **ABO**

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE
3 mois ☐ 6 mois ☐ 9 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ____________
Prénom : ____________
Adresse : ____________
____
____
Code postal : ____________
Localité : ____________
____
Pays : ____________

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Il y a trente ans

La Constitution de la Ve République

Il y a trente ans, le 4 septembre 1958, le *général de Gaulle présentait à la* France la Constitution de la Ve République, qui allait être adoptée, le 28 du même mois, par 17 668 790 voix contre 4 624 511.

par François Luchaire
président honoraire de l'université Paris-I
ancien membre du Conseil constitutionnel.

C'ÉTAIT la onzième fois depuis la fin de l'Ancien Régime que la France se prononçait par voie de référendum en matière constitutionnelle ; elle avait toujours répondu « oui » sauf le 5 mai 1946, lorsque fut repoussé un projet de Constitution rédigé par une Assemblée constituante à majorité socialiste et communiste.

Bien que cinq fois modifiée (1960, 1962, 1963, 1974, 1976) la Constitution de 1958 nous gouverne encore ; au point de vue de la durée, *elle occupe la* deuxième place dans l'histoire constitutionnelle de notre pays (après la Constitution de 1875 qui, non soumise au référendum, fut appliquée pendant soixante-cinq ans).

Comment a-t-elle été élaborée pendant cet été de 1958 ?

Les idées du général de Gaulle étaient bien connues ; il les avait exposées dans le discours prononcé à Bayeux le 16 juin 1946, et chacun savait qu'il n'en avait pas changé ; la loi constitutionnelle du 3 juin 1958, qui charge son gouvernement de présenter la nouvelle Constitution au peuple français, avait fixé les grandes lignes auxquelles tenaient les milieux parlementaires.

*Dans le cadre ainsi tracé, il fallait tra*vailler – et relativement vite – car le général de Gaulle voulait que tout soit terminé le 4 septembre, jour anniversaire de la proclamation de la République de 1870.

Sous la présidence de Michel Debré, alors ministre de la justice, et selon un *schéma préparé par lui, un groupe* d'« experts » rédige, morceau par morceau, les articles d'un avant-projet ; dès qu'un groupe d'articles est prêt, il est transmis à un comité interministériel présidé par le général de Gaulle (1) ; une navette s'établit alors entre les experts et le gouvernement.

Elle aboutit à un avant-projet arrêté par le conseil de cabinet – c'est-à-dire en l'absence du président de la République, René Coty, *dont la correspondance mon*tre qu'il n'eut aucune influence sur la rédaction du texte – les 23 et 25 juillet.

Le « Cahier rouge »

Ce document, baptisé « Cahier rouge », est soumis à un Comité consultatif constitutionnel (CCC).

Sa consultation était la transaction consentie par *le général de Gaulle aux* députés, qui auraient voulu que le texte constitutionnel soit soumis au Parlement avant le référendum ; le comité se composait de seize députés et dix sénateurs (désignés respectivement par les commissions des lois des deux Assemblées) et de treize personnalités désignées par le gouvernement.

Présidé par Paul Reynaud, ce comité siège du 29 juillet au 24 août dans les salons du Palais-Royal ; Raymond Janot, François Luchaire, André Chandernagor, Jean Foyer et Erwin Guldner, sont commissaires du gouvernement.

A l'unanimité moins quatre abstentions, le comité adopte un avis qui amende l'avant-projet gouvernemental mais n'en modifie pas l'esprit général.

Après discussion des experts, un nouveau comité interministériel reprend alors le texte et, tenant compte de certains amendements du CCC, élabore un nouvel avant-projet, aussitôt soumis à l'avis du Conseil d'Etat.

Ce dernier examine le projet constitutionnel, d'abord au sein d'une commission spéciale ensuite en assemblée générale ; le conseiller d'Etat Deschamps en est le rapporteur, assisté de deux rapporteurs adjoints, maîtres des requêtes. Marcel Martin et Jérôme Solal-Celigny ; les commissaires du gouvernement étaient les mêmes *que devant le* CCC.

Ces délibérations occupent plusieurs journées et même une partie des nuits ; un conseil ministériel examine les amendements proposés par le Conseil d'Etat ; puis, le 3 septembre, en conseil des ministres – cette fois présidé par René Coty, président de la République – arrête le texte définitif.

Le 4 septembre sur la place de la République, précédé par André Malraux et Jean Berthouin – l'un exprime l'espoir gaulliste et l'autre la tradition républicaine, – le général de Gaulle présente au *peuple français la nouvelle Constitution* ; en réalité, celle-ci n'était pas tout à fait prête ; il manquait quelques virgules et certaines concordances entre les articles modifiés par le conseil des ministres.



Les partis politiques – à l'exception du Parti communiste – se prononcent pour le oui ; mais il y a des oppositions : au congrès radical, les « oui » l'emportent par 716 mandats contre 544 ; au congrès socialiste par 2 687 voix contre 1 176 et 62 abstentions ; de grandes voix font connaître leur désaccord : celles de Pierre Mendès France et de François Mitterrand, qui dénoncent, plutôt que le texte constitutionnel, la façon dont le général de Gaulle avait pris le pouvoir, ce qui leur semblait mal augurer de ce qu'il ferait de la Constitution.

S'opposent encore d'anciens chefs de gouvernement, de la IIIe République comme Edouard Daladier ou de la IVe comme Maurice Bourgès-Maunoury ; contre également, Jean Baylet, directeur de *la Dépêche de Toulouse*.

Les idées du général

Qui a le plus de responsabilité dans la rédaction de la Constitution ?

Le général de Gaulle évidemment (2) ; mais sur deux points importants il a cédé en 1958, quitte à y revenir dans les années ultérieures.

Le 6 *juin* 1958, en revenant d'Algérie, dans une Caravelle tout juste mise en service, le général de Gaulle fit asseoir l'auteur de ces lignes à ses côtés pour l'entretenir de la Constitution et lui en exposer ce que devraient en être les grands traits ; or il voulait diviser le Sénat en trois sections, l'une politique représentant les collectivités territoriales, la seconde économique et sociale remplaçant le Conseil économique, la troisième pour l'outre-mer remplaçant l'Assemblée de l'Union française ; cette idée apparaît encore lors d'une première réunion du comité interministériel (13 juin 1958), *puis elle disparaît, très probablement sous* l'influence conjuguée de Michel Debré, alors sénateur, de Gaston Monnerville, alors président du Sénat, et d'Emile Roche, *alors président du Conseil économique et social* ; mais le général de Gaulle devait revenir en 1969 à son idée primitive, qui fut une des raisons de l'échec du référendum et donc de sa démission.

Un premier texte faisait du président de la République le véritable chef du gouvernement ; il disposait, en effet, que *« assisté du gouvernement, il définit l'orientation générale de la politique intérieure et extérieure du pays et en assure la continuité »* ; pareille formule aurait, à l'évidence, interdit le régime dit de « cohabitation » que la France a connu de *1986 à 1988* ! Or le général de Gaulle y renonça sous l'influence très probable de Guy Mollet, qui fit remarquer qu'elle n'était pas conciliable avec le régime parlementaire ; c'est pourquoi le texte final dispose que *« le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation »* ; mais cela n'a pas empêché, en fait, le général de Gaulle de diriger l'action gouvernementale.

Michel Debré a tout naturellement conduit toute l'élaboration de la Constitution et veillé à ce qu'en aucun cas elle ne s'éloigne de la ligne fixée par le général de Gaulle ; mais il ne fut pas lui-même toujours suivi. C'est ainsi, que pour permettre au gouvernement de réaliser les réformes législatives qu'il souhaitait, il avait pro*posé aux experts de permettre au gouver*nement de légiférer dans l'intervalle des sessions parlementaires (3) ; André Chandernagor et moi-même avons émis toute réserve sur ce système qui risquait de retirer au Parlement l'essentiel de son pouvoir législatif, et nous avons alerté les ministres d'Etat que nous représentions, Guy Mollet et Louis Jacquinot (4) ; le conseil interministériel préféra le système définitivement retenu : distinction entre matières législatives et matières réglementaires (art. 34 et 37), possibilité pour le Parlement de déléguer temporairement certaines de ses compétences législatives au gouvernement (art. 38) *et surtout adoption sans vote d'un texte* sur lequel le gouvernement engage sa responsabilité si aucune motion de censure n'est adoptée (art. 49-3) ; cette dernière procédure avait été proposée en 1958 par Félix Gaillard, alors président du conseil (5).

Les « experts » ont, certes, beaucoup travaillé ; mais l'homme qui a pris la plus grande part à la rédaction de la Constitution est incontestablement Jérôme Solal-Celigny ; affecté au secrétariat général du gouvernement, c'est lui qui préparait toutes les questions de confiance posées à l'Assemblée nationale à la fin de la IVe République, et particulièrement sous la présidence de Félix Gaillard, dont il était un ami d'enfance ; apparenté à Michel Debré, il avait toute sa confiance ; *il était donc bien placé* pour organiser les rapports du gouvernement avec le Parlement ; maître des requêtes au Conseil d'Etat, il y occupa une place déterminante en *tant que* rapporteur *adjoint du projet*.

Les discussions au sein du CCC furent très sereines ; d'une part, à l'exception de l'article 16 sur les pouvoirs exceptionnels – que le comité aurait voulu ne pouvoir être utilisés que sur l'avis *conforme* du Conseil constitutionnel, – les dispositions *relatives au président* de la République furent facilement acceptées ; chacun savait, en effet, qu'elles seraient imposées par le général de Gaulle ; c'est à leur propos qu'en pensant *à la publicité* d'une marque bien connue d'imperméables Pierre-Henri Teitgen, ancien vice-président du conseil, devait dire *« au CCC les idées tombent sans traverser »*.

Les règles relatives au Parlement et à ses rapports avec le Parlement furent plus *discutées et souvent améliorées*, mais dans un esprit de consensus car les parlementaires avaient trop conscience des faiblesses de la IVe République pour ne pas vouloir les corriger dans le sens de la stabilité gouvernementale ; l'apport essentiel du CCC porta sur la défunte communauté.

« Ordre et liberté »

Devant le Conseil d'Etat, les discussions furent plus âpres ; il y eut des oppositions de principe ; certains articles se heurtèrent au refus d'une majorité de conseillers, notamment ceux relatifs aux partis politiques ou limitant le pouvoir législatif ; d'autres dispositions furent très discutées sur un plan technique.

Parmi les experts ou commissaires du gouvernement qui participèrent de bout en bout à la rédaction de la Constitution, l'atmosphère fut toujours excellente ; une fois la dernière virgule apportée au texte, un dîner les réunit avec Michel Debré, auquel fut remis un service de porcelaine datant du siècle dernier et portant sur chaque tasse les mots *« ordre et liberté »* ; *c'était la devise de Louis-Philippe* ; et Maurice Duverger a pu écrire que la Constitution était du type orléaniste ! Toujours est-il que Michel Debré estima qu'*« ordre et liberté »* correspondait bien à son souci.

La Constitution une fois promulguée *(4 octobre 1958), il fallait apposer, sur* son texte original, le sceau de la République ; la cérémonie se déroula à la chancellerie, qui en a conservé les photographies ; hélas, un geste malencontreux fit *jaillir* un jet de cire sur le veston de Paul Reynaud !

(1) Ce conseil comprenait, outre Michel Debré, les quatre ministres d'Etat (Guy Mollet, Pierre Pflimlin, Félix Houphouët-Boigny, Louis Jacquinot) et René Cassin, vice-président du Conseil d'Etat ; Georges Pompidou, alors directeur du cabinet du général de Gaulle, assistait aux réunions ; Bernard Cornut-Gentile, ministre de la France d'outre-mer, participait à celles portant sur l'outre-mer.

(2) Raymond Janot fut son fidèle interprète à tous les stades de la discussion.

(3) « Documents pour servir à l'histoire de l'élaboration de la Constitution » (édités par la Documentation française), tome I, p. 370.

(4) *Ibidem*, pp. 373 et 379.

(5) *Ibidem*, p. 219. Mais dans le projet Gaillard, cette procédure ne pouvait être utilisée qu'à l'issue du débat, et non avant toute discussion.

★ La Documentation française publie tous les travaux cités et leurs discussions dans une collection intitulée « Documents servant à l'histoire de l'élaboration de la Constitution ». Le tome I, consacré notamment à l'élaboration du Cahier rouge, a été publié en juin 1987 ; le second, consacré aux travaux du CCC, le sera en septembre *1988* ; le troisième, qui retrace les débats du Conseil d'Etat, paraîtra dans le courant de l'année 1989.

URSS : derrière le procès du gendre de Brejnev

L'énorme scandale de la « mafia ouzbèke »

Le procès de Iouri Tchourbanov, le gendre de Brejnev, qui s'ouvre à Moscou le lundi 5 septembre, ne doit pas devenir un *« procès politique »*, a déclaré Mᵉ Andrei Makarov, avocat de l'accusé, *dans le dernier numéro des Nouvelles de Moscou.* En fait, l'importance du procès ne tient pas seulement à la qualité de l'accusé, mais aussi à l'ampleur de l'affaire dont Tchourbanov est, en attendant mieux, l'acteur le plus visible : celle de la *« mafia ouzbèke »*.



Les voisins de Tchourbanov confirmeront le lien entre les deux affaires : celui qui fut pendant près de huit ans le numéro deux du ministère de l'intérieur (MVD) devrait partager le box des accusés avec plusieurs de ses anciens subordonnés, tous ouzbèkes : l'ancien ministre de l'intérieur de la République et deux de ses adjoints, les responsables du MVD dans trois régions de l'Ouzbékistan au moins, sans parler de tous ceux qui sont *morts*, dont un nombre impressionnant par suicide. Le plus connu est Nikolaï Chtchelokov, supérieur immédiat de Tchourbanov au MVD fédéral, qui s'est donné la mort avec son épouse en décembre 1984. Mais il faudrait ajouter à la liste au moins trois importants fonctionnaires ouzbèkes (dont un premier secrétaire de région et un ministre de l'intérieur) qui se sont tiré une balle dans *la tête pour échapper à l'arrestation.*

De toute manière, ce procès n'est qu'un maillon d'une chaîne infiniment plus vaste, ne serait-ce que par la durée de l'enquête menée à son sujet (plus de cinq ans) et par le nombre des personnes impliquées. Qu'il suffise de dire qu'ont été *arrêtés pour corruption* quatre anciens secrétaires du parti d'Ouzbékistan (alors que l'effectif ne dépasse pas six en temps normal), neuf premiers secrétaires régionaux (sur douze régions) et un ancien chef du gouvernement de la République ; que 780 instructions distinctes ont été ouvertes, impliquant plus de 4 500 personnes ; enfin que le total des sommes détournées se monte à 4,5 milliards de roubles, *soit* près de 50 milliards de francs... Une somme au regard de laquelle les 650 000 roubles empochés par Tchourbanov, selon l'acte d'accusation, apparaissent comme une goutte d'eau dans la mer, et qui confirme le caractère exemplaire de l'affaire : jamais le mélange du socialisme « stagnant » et du bakchich à l'orientale n'avait produit d'aussi beaux effets...

Sur quoi portaient ces trafics ? D'abord sur le coton, principale culture de cette République de 19 millions d'habitants. Des *« dizaines de milliers de personnes »*, selon les enquêteurs, falsifiaient les écritures dans ce domaine, ce qui a permis le détournement de plus de 4 millions de tonnes de coton en une dizaine d'années. Et, bien sûr, le trafic débordait vers tous les centres de l'industrie cotonnière du pays, bien au-delà de l'Ouzbékistan. Douze directeurs de *fabriques* de coton sont passés en jugement dans la seule République russe, trois ont été condamnés à mort.

Mais il n'y avait pas que le coton. Ecoutons les procureurs Gdlian et Ivanov, qui ont suivi l'affaire depuis le début : *« Pour occuper une fonction déterminée, il fallait payer une certaine somme. Pour garder cette fonction, il fallait payer aussi. Ce système fonctionnait à tous les niveaux, depuis le canton ou l'arrondissement jusqu'à la République. Dans cette course à l'argent, les donneurs de backchichs prélevaient à leur tour un tribut sur leurs subordonnés, qui faisaient de même avec les leurs, et cela jusqu'à l'infini. La machine de la caution solidaire avait impliqué dans le circuit du crime des milliers et des milliers de responsables »* (1).

Au-dessus du lot se dressait Charaf Rachidov, le « parrain ». Rachidov avait déjà fait une belle carrière sous Staline, puisqu'il était dès 1949, à trente-deux ans, président de l'Union des écrivains d'Ouzbékistan, et devenait l'année suivante « chef de l'Etat » de la République. Nommé en 1959 par Khrouchtchev premier secrétaire du parti en Ouzbékistan, puis deux ans plus tard membre suppléant du bureau politique à Moscou, il occupera les deux postes plus longtemps qu'aucun autre, jusqu'à sa mort en 1983.

« Ramasse, ramasse ! »

Car il est surtout un grand ami de Brejnev, qu'il sait flatter et dont il traite somptueusement les amis. L'Ouzbékistan devient sous son règne une zone *« à l'écart de la critique »*, comme on dit maintenant. Autrement dit un terrain privilégié pour les trafics en tout genre, à l'instar du Kazakhstan et de la Modalvie, fiefs des autres « parrains » brejnéviens que sont Kounaev et Bodioul. Comme le dit *Rachidov* à un de ses partenaires en concussion : *« Ramasse, ramasse, cela servira pour les mauvais jours. »*

Mais comme tout se paie (pas seulement les indispensables complicités pour le trafic du coton, mais aussi, par exemple, les dix ordres de Lénine que Rachidov s'était fait décerner), c'est bien sûr à Moscou que remontent les diverses filières. L'affaire prend ici des dimensions politiques qui *sont encore* loin d'avoir été toutes explorées. Et les difficultés de l'enquête sont aussi instructives que le scandale lui-même.

Tout commence à l'été de 1983, lorsque, à la suite de l'arrestation en flagrant délit de corruption d'un haut fonctionnaire du MVD de la région de Boukhara, le procureur général de l'URSS, alors Alexandre Rekounkov, décide d'envoyer un groupe spécial d'enquêteurs en Ouzbékistan. Parmi eux, les deux procureurs déjà cités, qui s'aperçoivent très vite que ce que l'on appelait alors *« l'affaire de Boukhara »* remonte au moins jusqu'à Tachkent (la capitale de l'Ouzbékistan) et au-delà. Dès cet instant, ils se heurtent à une *« résistance acharnée »* : on ira jusqu'à tendre un câble au travers de la piste d'un terrain d'aviation pour empêcher un haut responsable arrêté d'être transféré à Moscou. D'autres profèrent des menaces de mort ou affichent au contraire une confiance à toute épreuve dans les vertus du système : *« Arrêtez-moi si vous voulez,* dit un inculpé. *Je paierai 2 millions* (de roubles) *et sortirai. »*

La mort *« subite »* de Rachidov surviendra après quelques mois de cette première enquête, le 31 octobre 1983, ce qui pourrait étayer les rumeurs selon lesquelles il se serait agi d'un suicide. Mais si le parrain n'était plus là, *« les Rachidoviens, eux, restaient fermement debout, ivres de pouvoir et des millions qu'ils avaient pillés »*, racontent les enquêteurs. Il faut attendre juin 1984 et l'arrivée à Tachkent de M. Ligatchev, alors secrétaire du parti chargé des cadres, pour voir s'amorcer la « dérachidovisation » et la vraie purge : dix premiers secrétaires de région seront limogés entre cette date et le début de 1986, deux cents députés seront déchus de leur mandat.

Notons au passage que ce n'est pas sous le règne de l'« incorruptible » Andropov mais à la fin de celui de Tchernenko que l'enquête progresse et que, en même temps, les choses se gâtent sérieusement pour le clan Brejnev : certes, sa fille a été *impliquée* dans les intenses rumeurs du début de 1982 sur des trafics de diamants, mais la *glasnost* n'est pas passée par là aujourd'hui encore, et *l'on* retrouve Galina — à qui Gromyko aurait fait verser une pension — à une réception du Kremlin en mars *1984*. Tchourbanov ne sera limogé qu'en décembre 1984, peu après que son supérieur Chtchelokov eut perdu à la fois son grade et le poste d'inspecteur du ministère de la défense qui lui avait été offert à la mort de Brejnev.

Les disciples du « parrain » Rachidov

Tout n'est pas fini pour autant avec l'arrivée de Gorbatchev au pouvoir, en mars 1985. Ce n'est que *l'année suivante* que les investigations peuvent enfin être étendues du niveau régional à celui de l'Ouzbékistan dans son ensemble (le ministre ouzbèke du traitement du coton, Ousmanov, est condamné à mort en août 1986), et encore avec beaucoup de difficultés. Les *enquêteurs* doivent adresser un rapport spécial au comité central du parti à Moscou pour obtenir un premier lot d'inculpations, notamment celle de l'ancien premier ministre ouzbèke Khoudaiberdyev. Mais celle de Tchourbanov — arrêté le 14 janvier 1987 — devra être *« négociée pendant plus d'un an »*.

Un autre cas significatif est celui d'Inamjan Oumankhodjaev, l'ancien « chef de l'Etat » ouzbèke, devenu premier secrétaire du parti local en 1983. *« Il avait pris la tête de l'organisation du parti dans la République après la mort de son patron,* disent de lui nos deux enquêteurs, *mais il avait poursuivi sur la même ligne. Les mêmes pratiques — faux en écritures, corruption — se poursuivaient sous sa direction (...). Des documents démontrant les « talents » du nouveau leader de la République furent adressés aux instances compétentes dès 1986. Et pourtant il continua d'occuper son fauteuil jusqu'en janvier 1988 (...). Encore utilisa-t-on alors la formule standard de* « libération pour raison de santé » *: il reçut les clefs de plusieurs beaux appartements à Moscou pour lui et sa famille, et conserve encore aujourd'hui son siège de député au Soviet suprême de l'URSS. »*

On aura compris que la phase actuelle de l'enquête, celle qui doit permettre notamment de remonter la *« filière moscovite »*, ne devrait pas s'arrêter avec le procès Tchourbanov. Du moins selon les enquêteurs, pour qui *« le maillon qui non seulement approuvait ces actions anti-parti mais y jouait un rôle de complice subsiste et prospère encore aujourd'hui »*. Les mêmes ne dénoncent-ils pas dans le même article la présence de membres de la mafia jusque parmi les délégués élus à la conférence du parti en juin ?

Or la justice bute actuellement, selon eux, sur *« une totale consolidation des rangs des corrupteurs et des corrompus »*, lesquels recourent à tous les moyens et arguments. Les uns dénoncent un *« retour à 1937 »* et à ses purges. Les autres exigent que l'enquête soit fractionnée — ce qui éviterait de nouer trop de fils — ou tout simplement close, car *« un examen objectif et complet peut conduire aux chefs de la mafia, et c'est là le nœud du problème »*.

Les « honnêtes protecteurs »

Mais il y a plus : *« Outre les corrompus et les protecteurs, des gens dont nous n'avons pas de raison de mettre l'honneur en doute rejoignent peu à peu ce groupe, volontairement ou non, pour des raisons qui nous paraissent incompréhensibles. On disserte à l'unisson du « sommet » sur le caractère inadmissible de toute communication aux médias sur l'affaire (...). On dit qu'il est temps de mettre un terme à l'enquête, etc. »*

En fait, la difficulté est ici à la fois structurelle et politique. D'une part, le spectacle de toutes ces turpitudes a transformé les *« incorruptibles »* du début en *« petits juges »* fortement contestataires, voire dissidents, d'autant que les particularités de l'Etat-parti font de leur mission un cercle vicieux : on leur reproche de maintenir des gens en détention sans comparaison devant la justice au-delà du délai légal de neuf mois, mais la pratique veut qu'un membre du parti en soit exclu à partir de son inculpation, ce qui oblige la justice à faire son œuvre par deux canaux parallèles, multiplie les obstacles et accroît les délais.

Sur le plan politique, le même système donne un poids considérable à des instances extra-judiciaires telles que le Politburo et le comité de contrôle du parti, l'organe en charge de toutes les *« affaires personnelles »* des membres du comité central et autres dirigeants. Le président de ce comité, M. Solomentsev, a été précisément interpellé à la conférence du parti par M. Boris Eltsine, qui s'est dit *« inquiet »* de son *« libéralisme à l'endroit des millionnaires corrompus »*.

Par-delà M. Solomentsev, on peut se demander si M. Ligatchev, l'homme de l'orthodoxie et de la continuité — et qui a fait l'éloge du premier à la conférence, — voire M. Gorbatchev lui-même, ne figurent pas parmi ces homme honnêtes mais réticents dont parlaient nos petits juges. Après tout, la mise au jour complète des activités de ce qui est une mafia non pas seulement ouzbèke mais soviétique est de nature à déstabiliser l'ensemble du système. Qui prendra ce risque ?

MICHEL TATU

(1) La plupart des citations reproduites ici sont empruntées au récit des deux enquêteurs publié par *Ogoniok* (nº 26 de 1988). D'autres proviennent des journaux *Komsomolskaïa Pravda* (15 mars 1988), *Pravda Vostoka* (21 avril) et *Sotsialistitcheskaïa Indoustria* (29 avril).

Les cartes soviétiques étaient faussées

Le chef du KGB, M. Viktor Tchebrikov, membre du bureau politique du PC soviétique, a longuement attaqué les services secrets occidentaux, dans un entretien publié vendredi 2 septembre par la *Pravda*, en les accusants de chercher à *« inspirer l'apparition d'une opposition politique »* en URSS et à infiltrer le ministère de la défense.

M. Tchebrikov affirme également que les Etats-Unis ont installé sur les fonds marins un système d'écoute des communications soviétiques équipé d'une source d'énergie nucléaire, et que vingt espions, dont certains agents doubles, ont été arrêtés depuis deux ans et demi.

Le système politique soviétique, dit-il, est menacé de *« sabotage idéologique »* par les groupes subversifs soutenus par les services de renseignement étrangers.

Par ailleurs, le chef du KGB indique que, parmi les victimes de la terreur stalinienne, on a dénombré plus de vingt mille tchékistes (agents de la police politique soviétique) arrêtés sous *« de fausses accusations »*.

De son côté, le chef de l'Institut de cartographie, M. Iatchenko, a annoncé dans un entretien publié le même jour par les *Izvestia* la levée des instructions données sous Staline au NKVD (sécurité d'État) visant à truquer les cartes pour des raisons de sécurité interne. Selon M. Iatchenko, presque toutes les cartes soviétiques ont ainsi été faussées depuis les années 30. Il faudra attendre 1990 pour pouvoir disposer d'un atlas soviétique tout à fait exact et d'un jeu complet de cartes à différentes échelles. *« Presque tout avait été modifié,* a-t-il dit. *Routes et rivières étaient inversées, des quartiers de villes déplacés, rues et immeubles étaient désignés de façon inexacte »*. — *(AFP, Reuter, AP.)*

La « Pravda » dénonce les privilèges alimentaires

Tout en révélant la nette aggravation de la pénurie alimentaire dont souffre la population soviétique, la *Pravda* a publié, le jeudi 1ᵉʳ septembre, un appel à la fermeture des circuits parallèles de distribution réservés à la nomenklatura. *L'organe du Parti communiste* a indiqué que le rationnement de la viande était désormais instauré dans huit des quinze Républiques soviétiques. En Russie, des tickets de rationnement sont nécessaires pour la viande dans vingt-six régions, pour le beurre dans trente-deux et pour le sucre dans cinquante-trois. Des statistiques publiées par le quotidien révèlent que environ un septième de la population consomme actuellement 30 % à 35 % moins de viande et de produits laitiers qu'en 1970.

La *Pravda* indique, par ailleurs, que les produits alimentaires sont détournés « presque partout » vers des circuits de distribution « fermés », *réservés* aux responsables du parti et du gouvernement. A Riazan, près de Moscou, des centaines de kilos de caviar, de crabe, d'esturgeon, de viande et de café soluble ont pris la direction des datchas au cours des six premiers mois de l'année, rapporte le quotidien. Une lettre d'un lecteur, publiée dans le journal, souligne que *« tous le circuits fermés de distribution devraient être supprimés »*. — *(AFP.)*

POLOGNE : la recherche d'un règlement à la crise

Tous les grévistes reprennent le travail

Radio-Varsovie a annoncé, le samedi matin 3 septembre, que les ouvriers de la dernière mine de charbon polonaise occupée par les grévistes, la mine Manifest-Lipcowy (Manifeste de juillet) de Jastrzebie, en Haute-Silésie, avait été évacuée au petit jour, permettant le retour au travail de quelque huit mille mineurs.

Le président de Solidarité, M. Lech Walesa, s'était rendu lui-même en voiture à Jastrzebie vendredi pour convaincre les grévistes de suspendre leur mouvement, comme l'avaient fait la veille les ouvriers des chantiers navals de Gdansk.

Accompagné de l'aumônier Henryk Jankowski, M. Walesa a eu une discussion de plusieurs heures avec les mineurs et la direction, retransmise par haut-parleurs dans toute l'entreprise. Il s'agissait pour lui de persuader ces grévistes qui avaient été les premiers à cesser le travail le 15 août d'accepter l'assurance des autorités d'entamer une table ronde avec des représentants de Solidarité. La grève a également cessé à Szczecin. — *(UPI, AFP, Reuter.)*

VARSOVIE
de notre envoyé spécial

« Madame, monsieur, bonsoir. Les titres de l'actualité : Lech Walesa est à Jastrzebie. » Cela n'a l'air de rien, une petite information comme celle-là diffusée par le journal télévisé d'une capitale européenne. Mais, pour les Polonais qui l'ont entendue, le vendredi 2 septembre, sur la première des deux chaînes nationales, c'est en soi une petite révolution. Depuis deux ou trois jours — en fait depuis son dramatique appel du *31 août* à cesser les grèves — le nom jadis maudit du petit électricien de Gdansk est cité sur toutes les antennes de l'Etat socialiste. Victoire ou piège tendu *par un pouvoir en désarroi* au plus dangereux de ses adversaires ?

« C'est très clair, maugrée un intellectuel de la capitale polonaise, *le pouvoir cherche à disqualifier Walesa, à le récupérer pour détruire le symbole de résistance qu'il représente peut-être encore. »* On voudrait pouvoir citer un avis opposé, rapporter les paroles sereines d'un observateur attentif convaincu de la justesse du *choix opéré* par le président de l'*« ex-syndicat Solidarité »*. Mais à Varsovie, du côté de l'opposition, l'heure est plutôt à la méfiance.

Un climat étrange

Engagé jusqu'au cou dans un des plus périlleux défis de sa carrière politico-syndicale, le héros polonais des années 80 paraît décidément jouer une partie bien délicate. *« L'opposition »*, comme on dit officiellement dans les médias gouvernementaux pour qualifier tous ceux qui contestent l'ordre communiste — *« c'est-à-dire l'immense majorité »* des gens, affirme un journaliste local — n'accorde pas deux sous de confiance aux promesses du pouvoir.

Globalement, tout le monde reproche plus ou moins à Lech Walesa de s'être contenté de beaucoup trop peu pour sonner la retraite dans le camp des grévistes. *« Regardez cette interview recueillie aujourd'hui par l'agence PAP*, nous dira-t-on ; *elle est d'Anton Rajkiewicz, membre de ce conseil consultatif insipide mis en place par les autorités, et aux ordres de Jaruzelski. Voilà, il est dit ici : « On » pourrait créer des clubs de pensée » politique, et si un club ou une » association prenait le nom de » Solidarité, avec à sa tête » M. Walesa, cela ne nuirait en rien » aux fondements du socialisme » polonais. » Voilà, pas question de légaliser Solidarité en tant que syndicat ou même force sociale, c'est clair. Croyez-vous vraiment que, ici en Pologne, une interview comme celle-ci est publiée par hasard ? »* Question sensée, réponse impossible.

Les observateurs chevronnés font état de divergences profondes à l'intérieur même de la nébuleuse du pouvoir quant à l'attitude à adopter face à Solidarité. La confusion autour des véritables intentions du général Jaruzelski est grande, et s'il faut lui reconnaître un mérite tactique, c'est d'abord celui-là. Reste à savoir pour quoi faire.

Il règne en tout cas à Varsovie un climat étrange, mêlé d'attente angoissée et de résignation quasi générale. Aux carrefours des grandes avenues du centre bordées d'immeubles sombres, les agents de la circulation, uniforme gris et casque blanc, sont à leur place. Regard sévère, gestes brusques. C'est l'heure du déjeuner, les kiosques à sandwiches sont pris d'assaut. Le temps est doux, les pelouses accueillantes. Devant une librairie, une longue file de Varsoviens piétine sans impatience. Ceux qui sortent du magasin s'arrêtent sur le trottoir et tournent avidement les pages d'un journal. Sont-ils donc à ce point sevrés de nouvelles ? *« Non, c'est le programme de la semaine pour la télé, il n'y en a qu'un. Et depuis quelque temps on peut recevoir la chaîne soviétique dans la capitale. Pour le sport, c'est génial ! »*

PATRICE CLAUDE.

● **NORVÈGE : M. Hans-Dietrich Genscher victime d'un malaise.** — Le ministre ouest-allemand des affaires étrangères, M. Hans-Dietrich Genscher, a été victime d'un malaise, le vendredi 2 septembre, dans la salle de conférences de l'université d'Oslo, alors qu'il prononçait un discours à la mémoire de l'ancien ministre norvégien des affaires étrangères, Knut Frydenlund. M. Genscher parlait depuis dix minutes lorsque des témoins ont perçu un trouble dans sa voix et l'ont vu se mettre une main sur le cœur. Les médecins du Rikshospitalet, où il a été transporté d'urgence, ont jugé que l'état du ministre, âgé de soixante et un ans, n'était *« pas grave »*. Après avoir subi une série d'examens cardiaques, le chef de la diplomatie ouest-allemande a regagné Bonn dans la soirée. — *(AFP).*

Les Nordiques exigent la suppression des visas pour l'entrée en France

Le ministre suédois des affaires étrangères, M. Sten Andersson, a de nouveau condamné, le vendredi 2 septembre, la décision prise en septembre 1986 par le gouvernement français d'instaurer des visas obligatoires pour les ressortissants des pays non membres de la Communauté européenne.

Au cours d'une conférence de presse à Stockholm, M. Andersson a exigé que cette mesure « discriminatoire » soit *« levée au plus vite »*, faute de quoi la Suède et les autres pays nordiques pourraient décider de ne plus se rendre aux sessions du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

M. Andersson a précisé que le projet d'une action concertée des pays nordiques avait été abordé lors d'une réunion des ministres des affaires étrangères de ces cinq pays (Suède, Norvège, Islande, Finlande, Danemark), qui s'est tenue au début de cette semaine à Kiruna, dans le nord de la Suède. Le Danemark, pays membre de la Communauté économique européenne, n'est pas concerné par la mesure française. — *(AFP.)*

Proche-Orient

Le règlement du conflit irano-irakien

Les Kurdes, perdants de la paix

(Suite de la première page.)

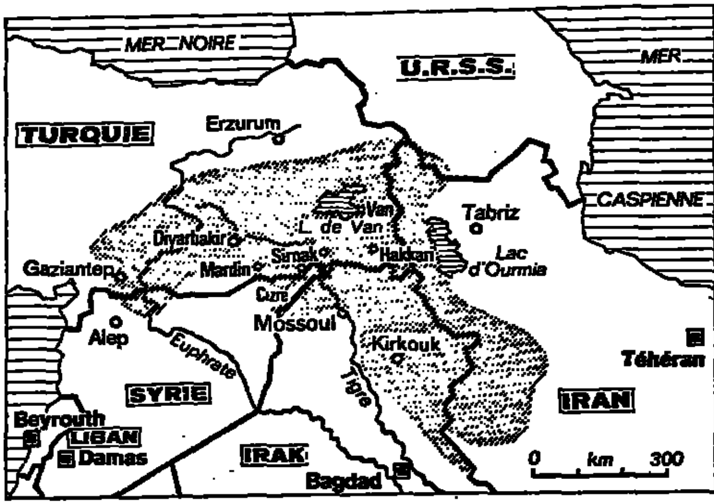
C'était peu connaître la regrettable propension des dirigeants nationalistes kurdes à chercher un *« protecteur étranger »*, quitte à s'allier *« même avec le diable »* pour essayer d'atteindre leurs objectifs. Dès le début de la révolution islamique, les dirigeants du nouveau PDK d'Irak, Massoud et Idriss, les deux fils du légendaire Barzani, s'allièrent avec la République islamique. Après avoir longtemps résisté aux sirènes de Téhéran, l'UPK (l'Union patriotique du Kurdistan), dirigé par M. Jalal Talabani, finit par conclure en novembre 1986 dans la capitale iranienne un accord politico-militaire avec le PDK, unifiant ainsi pratiquement la rébellion kurde d'Irak sous l'égide de la République islamique. La guérilla au Kurdistan irakien devenait ainsi officiellement l'alliée de Téhéran, et ses opérations de commandos, jouissant désormais du soutien logistique des pasdarans, se faisaient plus fréquentes et plus efficaces.

Jalal Talabani avait pourtant tout fait pour éviter une alliance même tactique avec le régime de Khomeiny, qu'il considérait jusqu'alors comme étant la véritable menace contre le mouvement nationaliste kurde. Il alla même jusqu'à négocier en décembre 1983 avec Bagdad un nouveau régime d'autonomie interne. Après quatorze mois de discussions laborieuses entrecoupées de multiples incidents, les pourparlers avaient échoué en janvier 1985 devant l'intransigeance de l'Irak, qui, apparemment, n'avait accepté de négocier que pour gagner du temps afin de mieux pouvoir faire face au danger principal venant de Téhéran.

Le drame de Halabja

Devant la montée des périls, Bagdad eut alors recours aux grands moyens en entreprenant, à partir de mai 1987, une série d'expéditions de ratissage au Kurdistan irakien dans le but de priver les peshmergas de l'appui de la population locale. Des centaines de villages et de hameaux, situés le long des principaux axes routiers, furent systématiquement rasés au bulldozer. D'autres agglomérations difficilement accessibles ont été « gazées » pour contraindre les habitants à quitter les lieux. C'est à partir de cette date que semble se généraliser l'utilisation des armes chimiques par l'aviation irakienne. Le cas le plus dramatique est celui de Halabja occupée le 17 mars dernier par les « talabanistes » et les pasdarans et bombardée aux armes chimiques en guise de représailles.

L'étendue des pertes parmi la population civile – au moins cinq mille tués – provoqua une vague d'indignation dans le monde. Elle souleva également des remous parmi les Kurdes – y compris les talabanistes – quant à l'opportunité de l'alliance avec Téhéran et de la décision d'abandonner la guérilla pour tenter de se lancer dans une guerre conventionnelle aux côtés des Iraniens. La rapidité avec laquelle ces derniers évacuèrent le Kurdistan irakien avant même l'entrée en vigueur officielle du cessez-le-feu rappelle à bien d'égards les douloureux événements de 1975. D'aucuns ont fait valoir que les Kurdes étaient peut-être capables d'occuper des villes ou des agglomérations importantes, mais n'étaient pas en mesure de les garder face aux attaques de l'aviation irakienne visant les populations civiles.



Régions de peuplement kurde

Les Kurdes irakiens sont particulièrement amers à l'égard des instances internationales qui, disent-ils, se contentent de condamnations vagues et platoniques de l'utilisation des armes chimiques sans que jamais Bagdad soit nommément désignée. C'est ainsi que la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 26 août non seulement ne désigne pas l'Irak mais ne fait également aucune allusion à d'éventuelles sanctions. Ce qui constitue aux yeux des Kurdes presqu'un feu vert accordé aux Irakiens. enfin, les Kurdes irakiens sont ulcérés par le silence des dirigeants kurdes iraniens qui n'ont jamais condamné la politique de la terre brûlée pratiquée par Bagdad depuis mai 1987 contre leurs frères d'Irak et n'ont surtout pas eu un mot pour dénoncer le *« gazage »* de Halabja.

Les dirigeants kurdes d'Iran, que ce soit du PDKI (Parti démocratique du Kurdistan d'Iran), du PDKI-révolutionnaire – fruit d'une récente scission – ou du Komala, d'inspiration marxiste-léniniste, répètent pourtant qu'ils ne sont pas inféodés à l'Irak. Ils reçoivent cependant une aide logistique non négligeable, jouissent du droit de transit par l'Irak et de la protection de l'armée irakienne qui veille discrètement sur le réduit situé à la frontière irano-irakienne où sont localisés les quartiers généraux, radios, hôpitaux et autres services annexes de la plupart des organisations et partis du Kurdistan iranien.

Eux aussi, devront tôt ou tard payer le prix de la paix qui est en train de se négocier entre Téhéran et Bagdad. Pour l'instant, les forces iraniennes occupées à défendre leur territoire n'ont pas lancé d'offensive particulière contre les maquis kurdes iraniens, mais il est évident que les peshmergas iraniens, une fois la paix rétablie, perdront les nombreux avantages dont ils profitent du ait de leur *« alliance tactique »* avec l'Irak. Ils feront également face à de plus grandes difficultés dans leur lutte qui, jusqu'à présent, est demeurée limitée et n'a pas atteint les proportions d'une véritable guerre classique, comme au Kurdistan irakien.

L'avenir des Moudjahidines

Les Kurdes ne sont pas les seuls menacés par la paix irano-irakienne. Les moudjahidines du peuple iraniens et les moudjahidins irakiens, opposants islamistes au régime de Bagdad, qui disposent en Irak et en Iran de véritables bases militaires et d'unités combattantes aguerries, devront être désarmés et neutralisés. Pour l'instant, les Moudjahidines du peuple iraniens, singulièrement affaiblis à la suite des pertes qu'ils ont subies lors de leur offensive du 26 juillet en direction de Kermanchah – ils auraient eu plus de quatre mille tués ou blessés, dont plusieurs de leurs dirigeants, – prient pour que les négociations de paix échouent.

Leurs dirigeants affirment qu'en cas d'accord irako-iranien, ils utiliseront de *« nouvelles tactiques »*. Mais leur choix est limité : ils devront soit chercher un autre lieu d'exil pour continuer leur lutte contre le régime khomeiniste, soit constituer un foyer de guérilla en Iran. Cette dernière éventualité paraît peu probable. En effet, leur alliance militaire avec l'armée de Bagdad les a profondément déconsidérés aux yeux de la majorité des Iraniens qui la qualifient de *« trahison »*, quelle que soit la nature des sentiments qu'ils éprouvent à l'égard du régime islamique.

C'est d'ailleurs leur offensive de juillet vers Kermanchah qui, selon les experts occidentaux, n'a été rendue possible que grâce au concours de l'aviation et des blindés irakiens, qui a été en partie à l'origine du sursaut nationaliste ayant finalement contribué à l'échec de l'attaque. *« Les Iraniens n'aiment pas être libérés par des agents transportés dans les fourgons de l'ennemi »*, nous disiti récemment à Téhéran un universitaire qui, généralement, n'est pas tendre à l'égard du régime islamique. Certains observateurs vont même jusqu'à affirmer qu'en se lançant contre Kermanchah, les Moudjahidines sont tombés dans un piège tendu par les Irakiens désireux d'affaiblir un allié qui aurait pu devenir encombrant à la veille des négociations de paix avec Téhéran.

Le cas des moudjahidins irakiens, la branche militaire des opposants au régime de Bagdad, groupés au sein du Conseil supérieur de la révolution islamique en Irak, sera moins difficile à régler. Contrairement aux Moudjahidines iraniens qui n'ont rien en commun avec le Baas irakien, les moudjahidins irakiens sont liés à la révolution iranienne par des liens affectifs et idéologiques et pourront facilement s'installer en Iran en attendant des jours meilleurs.

JEAN GUEYRAS.

LIBAN : les grandes manœuvres autour de l'élection présidentielle

M. Hoss retire la démission de son gouvernement

Nouvel épisode, vendredi 2 septembre, dans les grandes manœuvres qui entourent la difficile élection présidentielle au Liban : le premier ministre par intérim, M. Selim El Hoss (sunnite), est revenu sur la démission de son cabinet, essayant ainsi de contrer toute tentative du président Amine Gemayel de former un nouveau gouvernement à direction chrétienne au cas où aucun président ne serait élu d'ici au 23 septembre.

La décision de M. Hoss a immédiatement été rejetée par le chef de l'Etat. M. Hoss assure l'intérim de Rachid Karamé, assassiné le 1er juin 1987, trois semines après avoir présenté la démission de son gouvernement. Les ministres du cabinet Karamé sont restés en fonctions avec M. Hoss.

La présidence de la République relève, dans un communiqué publié vendredi en fin de soirée, que la demande présentée quelques heures plus tôt par M. Hoss est *« contraire à la Constitution, aux lois, aux principes et à la coutume constitutionnelle, et est inacceptable dans le fond et dans la forme »*. Elle rappelle que M. Hoss a été *« nommé par décret pour assurer l'intérim du gouvernement démissionnaire et pour expédier les affaires courantes, ce qui signifie que la démission du cabinet Karamé a été définitivement acceptée »*.

Dans une lettre adressée au président Gemayel, M. Hoss estimait que *« la formation d'un nouveau gouvernement dans les circonstances politiques actuelles conduirait à des résultats incertains pouvant mener le pays à la partition, menaçant ainsi son unité et celle de ses institutions »*. *« Je vous annonce que je reviens sur la démission du gouvernement annoncée par l'ancien premier ministre Rachid Karamé, tout en soulignant que cette décision est uniquement motivée par mon souci d'épargner »* une grave crise avant l'élection présidentielle, *« qui doit avoir lieu dans le délai constitutionnel »*, ajoutait-il.

Ces développements interviennent alors qu'une polémique oppose les responsables musulmans et pro-syriens à ceux du « camp chrétien » sur l'éventuelle formation d'un « gouvernement transitoire » qui doit, selon la Constitution, être désigné par le président Gemayel en cas de vacance de pouvoir présidentiel, après le 23 septembre. Les alliés de Damas refusent la formation d'un tel cabinet qu'ils considèrent favorable au « camp chrétien ». Ils ont appelé M. Hoss à revenir sur la démission du gouvernement, qui compte une majorité de ministres pro-syriens, et à assumer le pouvoir si un nouveau président n'est pas élu.

Le ministre iranien des affaires étrangères a de « bonnes nouvelles » au sujet des otages britanniques au Liban

Londres *(Reuter)*. – Le ministre iranien des affaires étrangères, M. Ali Akbar Velayati, a déclaré, vendredi 2 septembre, avoir de *« bonnes nouvelles »* sur le sort des trois otages britanniques détenus au Liban et il s'est de nouveau engagé à faire son possible pour obtenir leur libération.

Dans un entretien avec la BBC, M. Velayati a dit avoir été informé officiellement de *« quelques bonnes nouvelles »* au sujet de l'émissaire anglican Terry Waite, du journaliste John McCarthy et du professeur Brian Keenan, que l'on croit tous trois détenus par des mouvements pro-iraniens à Beyrouth.

Le chef de la diplomatie iranienne, actuellement à Genève pour les pourparlers de paix sur le Golfe, a précisé qu'il avait rencontré personnellement les dirigeants de ces mouvements et que ceux-ci avaient promis de faire de leur mieux pour résoudre les trois cas.

Par ailleurs, M. Velayati a dit espérer des progrès dans les recherches visant à retrouver trois Iraniens et un Libanais disparus au Liban il y a six ans et qui seraient aux mains des milices chrétiennes. On pense que tous quatre ont été tués quelques jours après leur enlèvement, mais l'Iran souhaite avoir des informations précises sur leur sort.

ISRAËL

Polémique autour d'une « petite phrase »

« Israël devra s'habituer à l'idée que les Palestiniens sont représentés par l'OLP et qu'aucune autre organisation ne pourra s'y substituer » : cette petite phrase attribuée par la radio israélienne au directeur général du ministère israélien des affaires étrangères, M. Abraham Tamir, alors qu'il se trouvait à Washington, a soulevé une tempête dans la classe politique de Jérusalem.

Représentant déjà une cible fréquente des attaques de la droite, M. Tamir (aile gauche du Parti travailliste) a de nouveau été pris à partie par les proches du premier ministre et par M. Itzhak Shamir lui-même, qui a demandé que des sanctions soient prises contre le collaborateur de M. Peres, chef de file des travaillistes.

« Je ne pense pas que ces choses auraient dû être dites, surtout par quelqu'un qui travaille sous l'autorité du gouvernement et au nom du gouvernement. Je pense que des mesures doivent être prises contre lui », a déclaré M. Shamir. Démentant que M. Tamir ait tenu les propos qui lui sont attribués, le ministère des affaires étrangères a accusé la droite d'avoir déclenché *« artificiellement une tempête dans un verre d'eau »*.

Le principal intéressé a, pour sa part, fait une mise au point, déclarant : *« Je n'ai pas proposé de négociations avec l'OLP. J'ai dit que l'OLP est le mouvement des Palestiniens, que ça nous plaise ou non. »* – *(AFP, Reuter.)*

« The Nation » à l'assaut du « Jerusalem Post »

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Bible des diplomates et des correspondants étrangers, le *Jerusalem Post* vient de perdre son quasi-monopole avec la création d'un second journal de langue anglaise en Israël, *The Nation*, dont le premier numéro a été mis en vente vendredi 2 septembre.

Le *Post* penche traditionnellement à gauche, défend des positions proches du Parti travailliste et il est résolument partisan de concessions territoriales en Cisjordanie et à Gaza. Lancé à quelques semaines des élections de novembre, *The Nation*, financé par des hommes d'affaires américains de Los Angeles, veut faire sentir sa *« différence »* : la « une » du premier numéro ne traite pas du soulèvement dans les territoires occupés. Le rédacteur en chef et directeur de la publication, M. Hesh Kestin, un Israélien originaire de New-York, se dit exaspéré par le catastrophisme et le pessimisme des éditorialistes *« donneurs de leçons »* de la presse du pays. Il veut insister sur ce qu'il y a de positif en Israël et explique dans ce premier numéro : *« On passe notre temps à se battre la coulpe, mais regardez ce que nous avons fait : ce pays est l'histoire d'une réussite. »*

The Nation entend développer les rubriques économique et financière, sports et informations générales, *« sans aucun* a priori *politique »*. Dans un pays où l'on aime passionnément la politique et le débat d'idées sur le mode le plus libre qui soit, les promoteurs du nouveau journal promettent de ne jamais publier d'éditorial – tout en cachant difficilement que leur opération vise bel et bien à faire rabattre de sa superbe au *Jerusalem Post*.

Al. Fr.

A TRAVERS LE MONDE

Afrique australe

Washington s'inquiète du renforcement des troupes cubaines et sud-africaines

Le département d'Etat américain a exprimé, vendredi 2 septembre, son inquiétude devant le renforcement des troupes cubaines et sud-africaines en Afrique australe. *« Ils continuent à renforcer les troupes qui sont en place par des fournitures de matériel et des rotations de troupes »*, a déclaré le porte-parole du département d'Etat, Mme Phyllis Oakleh.

Elle a ajouté que les Etats-Unis n'avaient pas de preuve d'un accroissement récent des effectifs cubains (*le Monde* du 3 septembre), mais n'a cependant pas démenti les informations selon lesquelles des navires venus de Cuba seraient en route avec *des troupes et du matériel*.

Evoquant les négociations entre Angolais, Cubains et Sud-Africains qui doivent reprendre le 7 septembre à Brazzaville avec la médiation des Etats-Unis, le porte-parole a déclaré : *« Ils peuvent choisir la paix en achevant les négociations pour l'indépendance de la Namibie et le retrait des troupes cubaines d'Angola ou poursuivre l'escalade militaire. Cela n'aboutirait qu'à de nouveaux combats, des pertes massives des deux côtés et la situation resterait inchangée. »*

Le point le plus délicat de la négociation de Brazzaville reste le calendrier de départ des forces cubaines, auquel Pretoria subordonne son départ de Namibie et l'accession de ce territoire à l'indépendance. – *(AFP.)*

Birmanie

L'opposition réclame la formation d'un gouvernement provisoire

L'opposition birmane a mal accueilli les déclarations faites jeudi 1er septembre par M. Maung Maung, chef de l'Etat, dans lequel il se refusait à toute concession, à l'exception de l'autorisation d'un syndicat d'étudiants, et lançait un appel au calme et à la reprise du travail. Le comité de supervision du mouvement étudiant a exigé la formation d'un gouvernement intérimaire d'ici au mercredi 7 septembre et lancé un ordre de grève générale pour jeudi. Mme Aung San Suu Kyi, fille du héros national Aung San, a jugé la position du régime *« totalement inacceptable »*. L'ex-général Tin U, ancien ministre de la défense, a déclaré pour sa part : *« Il n'est plus nécessaire d'organiser un référendum* (pour ou contre le multipartisme). *Le pays tout entier a rejeté le système de parti unique. Seul un gouvernement provisoire (...) pourrait apaiser les tensions. »* De son côté, le barreau de Rangoun a accusé le régime d'avoir violé la Constitution en ayant fait ouvrir le feu sur des manifestants.

D'autre part, des manifestations pacifiques ont eu lieu vendredi dans la capitale, où certains commerces et administrations, ainsi que les transports en commun et l'aéroport international, ont rouvert leurs portes après plusieurs jours de grève générale. – *(AP, Reuter.)*

Pérou

Remaniement ministériel

Lima. – Le président Alan Garcia a confirmé, le vendredi 2 septembre, dans ses fonctions le premier ministre Armando Villanueva et remanié le gouvernement qui avait démissionné jeudi, apprend-on officiellement.

M. Garcia a seulement accepté les démissions du ministre de l'économie, M. Cesar Robles, du ministre des transports et des communications, le général Francisco Maury, et du ministre de l'industrie, le chef d'entreprise indépendant Guillermo Arteaga.

Le sénateur Cesar Delgado Barreto, appartenant à la Démocratie chrétienne, un petit groupe allié au parti gouvernemental APRA, a été nommé ministre de la justice.

Les nouveaux ministres qui ont prêté serment vendredi soir au palais du gouvernement à Lima sont :

– *Ministre de l'économie :* M. Abel Salinas (ancien ministre de l'énergie et des mines) ;

– *Ministre de l'industrie, du commerce, du tourisme et de l'intégration :* M. Ivan Garcia ;

– *Ministre de la justice :* M. Cesar Delgado Barreto ;

– *Ministre de l'énergie et des mines :* M. Jose Carrasco Tavara ;

– *Ministre des transports et des communications :* M. Camilo Carrillo (ancien ministre de la justice). – *(AFP.)*

Sahara occidental

Négociations indirectes entre le Maroc et le Front Polisario ?

Au cours d'une conférence de presse tenue à Alger vendredi 2 septembre, le numéro deux du Front Polisario, M. Bachir Mustapha Sayed, a déclaré qu'il liait son acceptation d'un cessez-le-feu au Sahara occidental à des négociations directes avec le Maroc. Le Maroc a, en effet, accepté dans son principe le plan de paix de l'ONU, mais reste opposé à des négociations avec le Polisario, dont les combattants sont en guerre contre les forces marocaines depuis le retrait de l'Espagne en 1976 du Sahara occidental. Ce plan de paix prévoit, après le cessez-le-feu, un référendum offrant à la population le choix entre l'indépendance et l'intégration au Maroc.

L'obstacle que pose le refus du Maroc de négocier avec le Polisario pourrait toutefois être contourné. De source diplomatique occidentale, on estimait ainsi, vendredi, à Rabat, qu'il suffirait d'un immeuble avec trois pièces : *« Une à gauche pour le Polisario, une à droite pour le Maroc et un représentant de l'ONU dans celle du milieu avec portes communicantes. »*

Cette solution de négociations indirectes avec un représentant de l'ONU faisant la navette a déjà été utilisée avec succès lors des pourparlers de Genève entre le Pakistan et Kaboul en vue du retrait de l'armée soviétique d'Afghanistan. – *(AFP.)*

Asie

AFGHANISTAN : après la mort du général Zia

Les chefs de la résistance souhaitent que le Pakistan cesse de s'ingérer dans leurs « affaires intérieures »

La résistance afghane a accusé les Soviétiques d'avoir renvoyé, jeudi 1er septembre, des soldats pour défendre la ville de Peshawar, que leurs troupes avaient évacuée il y a trois semaines. D'autre part, le bilan de l'attaque lancée jeudi contre Kaboul et son aéroport semble avoir été très lourd : on parle de plusieurs avions détruits et d'une dizaine de morts ; la plupart seraient des enfants, selon l'agence Tass.

PESHAWAR
de notre envoyé spécial

Paradoxalement, c'est dans cette ville pakistanaise, où la communauté afghane est majoritaire, que la mort de Zia Ul Haq a provoqué les réactions les plus extrêmes, inquiétude ou espoir. Avec la disparition du président pakistanais, les moudjahiddines ont perdu à la fois un protecteur et un avocat. Cette sollicitude n'était ni désintéressée ni impartiale — ce qui explique que l'affliction affichée par les chefs de certains partis était largement feinte — mais tous savent que le successeur de Zia, s'il s'agit d'un civil, suivra une politique moins favorable à la résistance.

Bien qu'ils fassent preuve d'une hospitalité encore exemplaire, les Pakistanais souhaitent que les quelque trois millions de réfugiés afghans repartent au plus tôt dans leur pays. Outre les conséquences économiques liées à la présence de la diaspora afghane, les Pakistanais ont souffert de milliers d'actes terroristes depuis les débuts de la guerre, notamment dans la province du nord-ouest, frontalière de l'Afghanistan. Aucun gouvernement civil ne pourra ignorer l'exaspération de la population pakistanaise que la férule militaire de Zia rendait jusque-là silencieuse.

Les chefs de la résistance le savent. Ils se rappellent fort bien en outre que le limogeage de l'ancien premier ministre Mohammad Khàn Junejo était dû en partie à des divergences sur la politique afghane. M. Junejo voulait, coûte que coûte, conclure un accord sur le retrait des troupes soviétiques à Genève, alors que Zia, soucieux des intérêts de la résistance, insistait sur la formation d'un gouvernement intérimaire à Kaboul. Les moudjahidins n'ignorent pas non plus que Mme Benazir Bhutto, chef de file de l'opposition, bien que réputée « pro-américaine », est favorable à un règlement rapide de la « question afghane » au Pakistan.

Un rééquilibrage ?

M. Massoud Khalili, conseiller politique du Jamiat-I-Islami, l'un des principaux partis fondamentalistes de la résistance, explique : *« Zia était une personnalité unique, irremplaçable pour les moudjahidines. Nous le considérions comme l'un des nôtres, mais la guerre continue après lui. Tout gouvernement pakistanais qui ignorerait les intérêts des moudjahidins serait isolé dans son propre pays. La guerre en Afghanistan est une part essentielle de la sécurité du Pakistan. »*

La mort de Zia ne modifie pas en effet une situation géo-stratégique au sein de laquelle le Pakistan pro-occidental, toujours inquiet de l'expansionnisme soviétique, a tout intérêt à soutenir une résistance afghane anticommuniste et à favoriser la chute du régime de Kaboul. Tel était le calcul de Zia Ul Haq. Mais le président défunt ne s'est pas contenté de cette ligne de conduite. Il avait opéré un choix au sein de la résistance, privilégiant systématiquement les formations fondamentalistes, notamment le Hezb-I-Islami de M. Gulbuddin Hekmatyar.

Zia disparu, les partis traditionalistes et royalistes espèrent qu'un rééquilibrage va être opéré — à leur profit — dans la distribution des armes américaines, confiée jusque-là à l'Inter Service Intelligence (ISI), les services secrets pakistanais. L'inquiétude dans les milieux fondamentalistes aussi bien que l'optimisme régnant chez les « royalistes » sont cependant prématurés. Il est peu probable que la politique d'Islamabad change beaucoup avant les élections du 16 novembre. D'autre part, le lobby militaire joue plus que jamais un rôle-clé dans la situation intérieure pakistanaise et une forte proportion d'officiers pakistanais sont très proches idéologiquement du Hezb-I-Islami.

Enfin, le « patron » de l'ISI, le général Hamid Gul, l'un des rares hommes de confiance de Zia, est toujours à son poste. Les chefs de la résistance afghane ont cependant l'espoir que cessent les « ingérences » pakistanaises dans leurs « affaires intérieures ».

Passe encore pour le détournement d'une partie des armes destinées aux moudjahidins, revendues au profit de quelques généraux pakistanais. Il y a plus grave : d'année en année, l'intervention de l'ISI dans le déroulement des opérations militaires en Afghanistan est devenue plus pesante. Contrôlant seuls le robinet de la distribution des armes, les services secrets pakistanais disposent d'un moyen de pression considérable. Ils en ont usé largement, privilégiant tel ou tel commandant, à charge pour celui-ci de rendre compte directement à l'ISI du déroulement d'une opération militaire.

Dans l'ensemble, la politique de Zia visait à constituer, au sein de la résistance, un groupe de pression pro-pakistanais dans la perspective de l'après-retrait soviétique et des futures relations pakistano-afghanes. Contrairement aux apparences, le président Zia, très au fait de la mentalité et des réalités ethniques afghanes, n'a probablement jamais cru que M. Gulbuddin Hekmatyar puisse devenir un jour « l'homme fort » à Kaboul. Mais en le surarmant, il s'en faisait un allié. Les Pakistanais ont beaucoup poussé la résistance à se lancer à l'assaut des villes, notamment pour installer dans l'une d'entre elles un « gouvernement moudjahidin » dominé par les « fondamentalistes ».

Qui contrôlera Kandahar ?

M. Gulbuddin Hekmatyar s'est ainsi heurté au refus des autres commandants lorsqu'il a voulu prendre le contrôle de Jalalabad. A Kandahar, deuxième ville du pays, l'ISI pousse en faveur d'un assaut frontal. La plupart des commandants de « l'intérieur » y sont hostiles pour des raisons d'efficacité — la résistance gagne lentement du terrain sur les troupes soviétiques, aujourd'hui essentiellement repliées autour de l'aéroport — et aussi par souci d'épargner les populations civiles (1).

Récemment, des agents de l'ISI se sont rendus dans les camps de réfugiés pour « lever » des troupes, chaque combattant se voyant offrir une solde de 700 roupies (2) par jour. But de l'opération : combattre avec les moudjahidins de M. Gulbuddin Hekmatyar les milices de M. Ismat Muslim (*le Monde* du 6 juillet) qui contrôlent la région de Spinboldak, et qui ont probablement la puissance de feu nécessaire pour porter un coup décisif à la garnison de Kandahar. Les Pakistanais et le Hezb-I-Islami craignent que le « général » Muslim (jusque-là allié imprévisible du régime de Kaboul) ne se range du côté des « royalistes » s'il se rendait maître de Kandahar.

Plusieurs responsables de la résistance sont ulcérés — mais impuissants — devant ces ingérences. Il n'est pas rare que des officiers pakistanais se rendent sur le terrain, à la faveur de telle ou telle opération ou à titre de « conseillers » (notamment s'agissant de l'utilisation de missiles).

C'est cet interventionnisme pakistanais, considérablement accru depuis six mois, qui aurait conduit les Soviétiques à dénoncer les violations par Islamabad de l'accord de Genève, et à le menacer de plus en plus nettement ces dernières semaines. Selon l'une des nombreuses hypothèses concernant la mort de Zia, les services secrets soviétiques et afghans auraient finalement décidé de passer à l'action...

LAURENT ZECCHINI.

(1) La bataille de Kunduz constitue à cet égard une erreur exemplaire, même si la résistance explique que cette opération lui a permis de tester la capacité de l'armée afghane à résister sans l'appui des troupes soviétiques. Proche de la frontière de l'URSS, Kunduz a été évacuée par les troupes soviétiques début août. Deux jours après, la résistance a capturé la ville. Elle ne l'a conservée qu'une huitaine de jours pendant lesquels les avions soviétiques ont noyé la ville sous les bombes. A tel point que la population civile a demandé à la résistance d'évacuer la cité, de nouveau aux mains des forces soviéto-afghanes.

(2) 1 franc français vaut environ 2,75 roupies pakistanaises.

● **PAKISTAN : l'enquête sur la mort du général Zia.** — Neuf personnes, dont un chef d'escadrille de l'armée de l'air, ont été arrêtées dans le cadre de l'enquête sur l'explosion de l'avion qui a causé la mort du président Zia Ul Haq, a rapporté, le vendredi 2 septembre, la presse pakistanaise. Ces personnes travaillaient sur la base militaire de Chaklala, près de Rawalpindi. — *(AFP.)*

BANGLADESH

Inondations catastrophiques

Près de la moitié de Dacca, la capitale du Bangladesh, était sous les eaux vendredi 2 septembre et l'aéroport a été fermé aux vols internationaux en raison des inondations catastrophiques qui ravagent le pays. La cote d'alerte du Buriganga, qui passe au sud de Dacca, a été dépassée de plus d'un mètre et la capitale est isolée de la majeure partie du pays. Plus de trois cents personnes ont trouvé la mort depuis le début de ces inondations. — *(AFP.)*

INDE

Les journaux et l'opposition partent en guerre contre un projet de loi limitant la liberté de la presse

NEW-DELHI
de notre correspondant

« La liberté d'expression, la presse et la démocratie elle-même sont en danger » : ce commentaire de M. Jyoti Basu, le chef du gouvernement communiste du Bengale-Occidental, est repris sous des formes différentes par l'ensemble de la presse indienne. Les éditeurs, directeurs de journaux et journalistes de tout le pays dénoncent une mesure gouvernementale qui, selon M. Basu, équivaut à un état d'urgence non déclaré. Mardi 6 septembre, pour montrer sa détermination, toute la presse observera une journée de grève.

Dès vendredi, le Front national, cette nouvelle coalition de sept partis d'opposition, dont le chef de file est M. V. P. Singh, s'est réuni et, profitant de l'aubaine, a décidé de lancer une semaine d'action du 11 au 17 septembre, en coordination avec la presse et les syndicats, pour obliger le gouvernement à retirer ce que le très sérieux *Economic Times* qualifie de projet « *totalitaire* ».

L'objet de ce raz de marée médiatique, dont l'ampleur a pris totalement par surprise le gouvernement de M. Rajiv Gandhi, est un texte sur la diffamation adopté mardi 30 août par le Lok Sabha, l'Assemblée nationale. Ce projet de loi, présenté à la va-vite et sans aucune consultation préalable des principaux intéressés — les journalistes — étend la notion même de diffamation et aggrave notablement les peines encourues.

Juristes et journalistes semblent unanimes : ce test aura pour effet de *« tuer le journalisme d'investigation »* et permettra au gouvernement et au parti du Congrès-I de couler des jours heureux à l'abri des scandales divers qui émaillent la vie politique indienne et que la presse — devenue majoritairement critique à l'égard du premier ministre — se fait un devoir de révéler. En termes juridiques, cela se lit ainsi : *« Quiconque, par des mois, qu'ils soient prononcés ou destinés à être lus, par signes ou représentations visibles, accuse ou publie des accusations concernant toute personne dans l'intention de nuire, en sachant ou en ayant des raisons de croire que cette accusation nuira à sa réputation, est considéré comme diffamant cette personne. »*

La première condamnation (qui vise aussi les éditeurs) sera sanctionnée par une peine de prison pouvant atteindre deux ans et une amende de 2 000 roupies (1) ; en cas de récidive, la sanction pourra atteindre cinq années d'emprisonnement et 5 000 roupies. Ainsi, toute déclaration ou écrit qui expose, *« directement ou indirectement, une personne à la haine, au mépris ou au ridicule, discrédite ou cause du tort »* à cette personne est une diffamation potentielle. Mieux, une diffamation peut être un commentaire *« grossièrement indécent »* ou *« injurieux »*.

Devant les députés, M. Chidambaram, le secrétaire d'Etat à l'intérieur, a prétendu que le projet gouvernemental aurait pour effet d'*« élever le niveau du débat politique dans le pays »*. La presse de samedi estimait que M. Gandhi a maintenant recours à *« un arsenal d'intimidation »*, faute d'avoir pu empêcher les journaux de dévoiler des scandales qui, par relations interposées, le touchent personnellement. Lundi, le Rajya Sabha, la Chambre haute du Parlement, doit, à son tour, se prononcer. Il n'est pas exclu que, d'ici là, les élus du Congrès-I aient convaincu le gouvernement d'abandonner un projet de loi qui, dans la perspective d'élections générales, est politiquement suicidaire.

L. Z.

(1) Une roupie vaut environ 0,50 F.

Diplomatie

A la conférence de Vienne

Les Etats-Unis critiquent la position « scandaleuse » de la Roumanie

Le chef de la délégation américaine à la Conférence sur la sécurité et la coopération (CSCE), M. Warren Zimmermann, a déclaré le vendredi 2 septembre à Vienne qu'il *« espérait que le gouvernement roumain allait reconsidérer sa scandaleuse position »* à la conférence.

« La Roumanie constitue un problème sérieux parce que nous n'en connaissons pas l'exacte dimension », a déclaré l'ambassadeur américain en évoquant le fait que les deux principaux responsables de la délégation roumaine n'étaient pas réapparus à Vienne depuis la reprise, lundi dernier, des travaux après une *« pause technique »* de trois semaines.

De son côté, le chef de la délégation autrichienne, M. Torovsky, a rappelé que la Roumanie s'est opposée à ce que le futur document final comprenne des engagements en matière des droits de l'homme qui aillent plus loin que ceux pris à Helsinki et à Madrid.

A Bucarest, un haut fonctionnaire du ministère des affaires étrangères qui a requis l'anonymat a déclaré que *« la Roumanie participerait à cette étape de la conférence — qu'elle voudrait être la dernière — avec la volonté de chercher avec les autres participants, dans l'esprit de l'égalité, les solutions acceptables pour tous »*. Il a ajouté que les résultats atteints au moment de la pause technique étaient *« loin d'être concluants pour trouver une base d'accord »*.

Par ailleurs, M. Zimmermann a estimé que si la Roumanie continuait sa politique de destruction des villages (pour en regrouper les habitants dans des centres agro-industriels), *« cela allait constituer un problème majeur à la réunion de Vienne et pour le processus de la CSCE »*. — *(AFP.)*

En visite au Portugal

M. Roland Dumas a visité les quartiers sinistrés de Lisbonne

LISBONNE
de notre correspondant

En visite le vendredi 2 septembre à Lisbonne, le ministre des affaires étrangères, M. Roland Dumas, a assuré que le Portugal pouvait compter sur le soutien de la France pour les travaux de reconstruction du centre historique de la capitale portugaise ravagé par un gigantesque incendie le 25 août. Une équipe de spécialistes des ponts et chaussées sera d'ailleurs prochainement sur place pour étudier diverses techniques de préservation des façades des immeubles sinistrés.

C'est à la demande personnelle de M. François Mitterrand que M. Dumas a visité, dès son arrivée vendredi, les quartiers dévastés du Chiado, en compagnie de son collègue portugais, M. Joao de Deus Pinheiro, du maire de Lisbonne, M. Cruz Abecassis, et du secrétaire d'Etat à la culture. Le président de la République tenait ainsi à exprimer *« un message de sympathie, de solidarité et de volonté de rester aux côtés du Portugal dans cette épreuve particulièrement douloureuse »*.

Depuis la catastrophe, la presse portugaise annonce presque quotidiennement des offres de soutien financier venant de diverses institutions européennes publiques et privées. Dans le pays même, les controverses politiques se poursuivent. Le Parti socialiste a exigé, jeudi, l'ouverture d'une enquête afin de déterminer les causes exactes de l'incendie. Il a proposé l'adoption de mécanismes d'expropriation pour éviter d'éventuelles spéculations financières et immobilières. Les socialistes suggèrent également l'organisation d'un référendum à Lisbonne. Cette consultation devrait permettre de choisir le modèle de reconstruction du centre historique.

Avec ou sans référendum, il semble que les autorités aient déjà décidé de restaurer ou de reconstruire les façades en suivant scrupuleusement les plans d'architecture originaux. Le président de l'Institut portugais du patrimoine culturel, dont l'avis est déterminant dans ce dossier, s'est déclaré favorable à une telle solution. Pour les quelque mille huit cents salariés qui se sont retrouvés du jour au lendemain au chômage en raison du sinistre, le gouvernement vient de créer un fonds spécial destiné à couvrir 80 % de leurs salaires d'ici à la fin de l'année. Des mesures que les syndicats jugent *« insuffisantes »*.

JOSÉ REBELO.

BIBLIOGRAPHIE

Une étude de Jean Laloy

Yalta sans le partage

Au moins, en France, 95 % des gens chez qui le nom de Yalta évoque quelque chose croient que Russes, Américains et Britanniques s'y sont froidement partagé le monde dans les derniers mois de la guerre contre l'Axe. Toute erreur est fâcheuse en soi, mais celle-là est particulièrement grave dans la mesure où elle fausse nécessairement l'idée que l'on peut se faire des bases de ces rapports Est-Ouest que l'avènement de Gorbatchev secoue, soudain, de fond en comble. Il faut donc savoir gré à Jean Laloy de nous dire, avec l'économie de mots qui le caractérise, ce qui s'est réellement passé, en février 1945, lors de ce que l'histoire appelle officiellement la conférence de Crimée.

Il a, pour ce faire, les meilleurs titres. Jeune diplomate, il fut l'interprète du général de Gaulle, en décembre 1944, lors de ses entretiens avec Staline. Et il n'a guère cessé, depuis lors, comme directeur d'Europe, puis directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, de se passionner pour le monde de l'Est, auquel il a consacré deux remarquables ouvrages (1). Directeur des archives du Quai d'Orsay pendant plusieurs années, parlant couramment, outre le russe, l'anglais et l'allemand, il a tout lu sur son sujet et personnellement connu la plupart des personnages de la tragédie.

Yalta, selon la définition de Laloy, est l'*« effort ultime de Roosevelt pour préserver l'entente avec l'URSS »*. Or l'alliance qui va, trois mois plus tard, venir à bout du Reich, *« ne repose ni sur des objectifs ni sur des convictions communs... »* ; elle est *« faite en réalité de deux alliances »*, l'une entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, *« fondée sur une parenté de langue, de mœurs et de culture, ainsi que sur des finalités communes »*, l'autre entre cette alliance-là et l'URSS, *« minée à l'Est par une méfiance invétérée, à l'Ouest par un mélange de stupéfaction et d'espoir »*. La maintenir, une fois tombé l'ennemi qui l'avait suscitée, relevait du rêve. Aussi bien s'est-il écoulé *« moins de quinze jours »* entre la publication du communiqué final tout plein de belles promesses, et le moment où les signataires ont découvert qu'*« un désaccord foncier l'emportait sur l'accord présumé »*.

Pour comprendre ce qui s'est passé, la mentalité des acteurs compte évidemment au plus haut point. A soixante et onze ans, Churchill est le plus bouillant, le plus clairvoyant aussi. Mais l'Angleterre n'est plus ce qu'elle était. Sa participation à la guerre l'a épuisée. Tout se joue en réalité entre Roosevelt, qui n'a que soixante-trois ans mais qui n'est plus que l'ombre de lui-même, et Staline, dont Laloy brosse un très fort, et probablement très exact, portrait : un homme *« totalement désabusé, qui continue, par férocité et par ruse, à accroître pouvoir, territoires, influence, domination, et qui, au fond de son subconscient, pressent le vide, l'horreur »*.

La question allemande

Avec un tel partenaire, la solution n'aurait-elle pas consisté à procéder à un partage en bonne et due forme, qui l'aurait obligé, par la suite, à s'en tenir à sa zone d'influence ? C'est ce que préconisait, à l'époque, un jeune diplomate américain en poste à Moscou, George Kennan, qui allait, deux ans plus tard, inventer la doctrine de l'*« endiguement »* (*containment*), promise à devenir, pendant quarante ans, l'alpha et l'omega de la diplomatie américaine. Mais Charles Bohlen, l'un des principaux conseillers de Roosevelt, répliqua avec bon sens qu'un nouveau *« bout de papier »* n'aurait *« pas plus de réalité »* que les bouts de papier que Washington avait déjà reçus. *« Ou bien nos « amis » entendent se limiter eux-mêmes*, écrivait-il, *ou bien non »*.

De toute façon, le généralissime, de l'avis de l'auteur, qui sous-estime un peu, à notre sens, la portée de son accord avec Churchill de l'automne précédent sur la répartition des zones d'influence dans les Balkans, ne voulait pas à Yalta de partage. Il voulait faire accepter par les Alliés l'autorité du gouvernement qu'il avait lui-même installé à Varsovie, et il cherchait à mettre en place un dispositif qui lui donnerait le maximum de contrôle sur l'Allemagne : non pas sur une petite moitié de celle-ci, mais sur toute l'Allemagne, amputée au préalable, bien entendu, de ses provinces les plus orientales.

Il est permis de penser qu'il y serait arrivé si l'avènement de la bombe atomique — postérieur, on a trop tendance à l'oublier, à Yalta — n'avait pas persuadé Truman qu'il n'avait aucune raison de tenir l'engagement pris par Roosevelt de retirer les soldats américains d'Europe dans un délai d'un an après la capitulation du Reich. C'est là un point sur lequel Jean Laloy n'insiste peut-être pas assez.

L'auteur, dans sa conclusion, pense qu'il n'était pas facile, la situation militaire et politique étant ce qu'elle était, de faire mieux. Ce qui aurait été nécessaire, bien avant Yalta, c'est de manifester une résistance ferme aux projets de Staline : cela n'a pratiquement jamais été le cas.

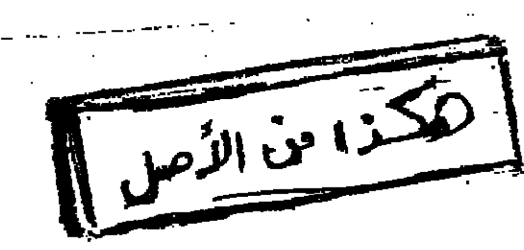
Mais il se pose une autre question, qui, celle-là, concerne l'avenir sinon de Yalta, du moins des rapports Est-Ouest, maintenant qu'enfin *« quelque chose a bougé en URSS »*. Bien qu'on ne sache *« ni ce que cela durera ni ce que cela donnera »*, le moment n'est-il pas venu pour les Occidentaux, d'*« étudier divers schémas pour une solution progressive de la question allemande, à présenter à l'URSS dans la perspective d'un retour à la paix en Europe »* ?

Qui pourrait objecter à cette suggestion ? Tôt ou tard, le Kremlin présentera quelque initiative dans ce sens. Pourquoi, pour une fois, ne pas prendre les devants ?

ANDRÉ FONTAINE.

★ *Yalta, hier, aujourd'hui, demain*, de Jean Laloy. Robert Laffont, 215 p., 85 F.

(1) *Entre guerres et paix (1945-1965)*, Plon, 1966. *Le socialisme de Lénine*, Desclée de Brouwer, 1967.



Politique

M. Rocard face à ses détracteurs socialistes et à la pression centriste

Rentrée d'autonome ou session de rattrapage ? L'élève Rocard avait été seulement moyen au début de l'été lorsqu'il avait prononcé devant les députés, sous forme d'une déclaration de politique générale, son premier grand discours de premier ministre. M. Rocard avait encouru, après son intervention, les sarcasmes de la droite et ceux, à peine voilés, de certains de ses « amis » du PS. La droite avait alors brocardé la *« politique des cages d'escalier »* définie, selon elle, par le nouveau chef de gouvernement, tandis que certains socialistes reprochaient à ce discours de manquer de *« souffle »*.

Une telle accusation a, probablement, blessé M. Rocard, qui se pique – non sans quelque raison – d'avoir ouvert des chemins que les autres n'ont empruntés qu'à sa suite. M. Laurent Fabius, au mois d'août, retournait le fer dans la plaie, en jugeant que le gouvernement manquait d'un *« grand dessein »*. En juillet, M. Henri Emmanuelli, proche de M. Lionel Jospin, avait, lui, semblé soupçonner M. Rocard de vouloir substituer à la légitimité du suffrage universel celle de la « société civile ».

Il n'y avait peut-être pas là de quoi gâcher les courtes vacances de M. Rocard. Mais le premier ministre, perfectionniste et soucieux de dissiper une première impression mitigée, n'a pas voulu en rester là. Devant ses jeunes partisans réunis en université d'été à Vitrolles, il a présenté une nouvelle copie, réitérant son souci de la politique au quotidien, mais le reliant à celui du long terme. Il s'est, en somme, employé à prendre un peu de la hauteur et du souffle qui avaient paru lui manquer à *l'Assemblée nationale*.

Le premier ministre s'est donc attaché à réfuter l'argumentation de M. Emmanuelli – en affirmant que la seule légitimité qui vaille est bien celle du suffrage universel – et surtout celle de M. Fabius – rival de poids, ancien et futur, qui avait, en outre, touché au *point sensible* – en expliquant que le gouvernement tient *« les deux bouts de la chaîne »*, le quotidien et le long terme.

Le premier ministre s'est encore imposé une autre gageure : convaincre qu'il incarne bien, sans timidité aucune, l'avenir de la gauche – au point d'affirmer que *« le temps »* [du socialisme] *est venu – sans renoncer à être l'homme du consensus*, de l'ouverture et d'une coexistence pacifique avec ceux qui ne pensent pas comme lui.

Il y a seulement quelques mois, il aurait été *facile d'ironiser sur ce discours-programme bis plein* d'intentions généreuses et parfois empreint de notations rousseauistes. Mais, depuis, le *« naïf »* Rocard a fait la preuve, en Nouvelle-Calédonie, que l'on peut *être efficace sans renier, bien au contraire, son exigence morale.*

C'est maintenant l'Hexagone, non le Caillou, qui attend le premier ministre. M. Rocard connaît les attentes de l'opinion. *Il devra tenter d'y faire face*, alors même que la multiplicité des problèmes ne lui laissera pas le temps – comme ce fut le cas pendant la trêve estivale – de jeter toute son énergie dans un seul dossier *à la fois afin de le traiter lui-même de* bout en bout.

Attente sociale des salariés, notamment en termes de pouvoir d'achat, débat budgétaire, sont deux des premiers obstacles que M. Rocard devra franchir. Pourra-t-il y appliquer sa *« méthode »*, le *« gouverner autrement »*, fait de force de conviction plus que de coercition ?

M. Rocard devra aussi gérer deux campagnes électorales, celle des élections cantonales puis celle du référendum. L'état de la droite, certes, conforte *la gauche. Mais l'« ouverture »* – dont même M. Michel Sapin, l'un de ses amis, reconnaît qu'elle a pris aujourd'hui un *« sens péjoratif »* – et les dérapages verbaux de certains de ses représentants au gouvernement *n'en finissent pas d'entretenir* la grogne socialiste.

Très rapidement, à l'occasion de la préparation du débat budgétaire et de la création de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), M. Rocard sera pris entre la pression des socialistes (sans oublier celle des communistes) et celle – croissante et en sens inverse – des centristes, qui ont déjà exprimé leurs exigences dans la lettre au premier ministre de M. Pierre Méhaignerie. La nature de la fonction de M. Rocard veut, certes, qu'il serve de punching-ball. C'est à la fois sa chance et la difficulté de sa tâche.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

« Le gouvernement a un objectif, une direction, un projet »

souligne le premier ministre

VITROLLES
de notre envoyé spécial

Après avoir brossé un tableau du passé lointain et plus récent de la Vᵉ République, M. Michel Rocard évoque rapidement *l'« ouverture »*, qu'il qualifie aussi de *« rassemblement »*, pour affirmer : *« Il n'y a de la part de personne ni reniement ni ralliement, mais au contraire la définition d'un contrat qui tire sa substance de la réélection de François Mitterrand par une des majorités les plus fortes qu'on ait connues depuis 1962. »* Le premier ministre s'étonne au passage de *« l'âpreté de quelques socialistes »* lorsqu'il s'agit de coopérer avec des personnalités extérieures à leurs rangs.

Après avoir rappelé les préoccupations des Français – *« l'emploi d'abord, l'éducation et la formation des jeunes, le pouvoir d'achat aussi et puis, confusément, une inquiétude sur la place et le rang de la France dans l'Europe de 1992 »* – et assuré que la France est le *« catalyseur »* en matière d'*« accélération du développement européen »*, M. Rocard souligne *« l'interdépendance des problèmes »* nationaux et internationaux pour expliquer : *« Je n'oppose pas (...) le grand projet de construire une France moderne et solidaire dans une Europe rassemblée aux nécessités de la vie quotidienne. Ni l'interdépendance des problèmes qui nous assaillent, ni la complexité des grands systèmes qui organisent nos sociétés, ni le temps nécessaire aux mutations économiques, sociales ou culturelles, ne doivent servir d'alibi à l'inertie et à l'immobilisme. »*

« A l'inverse, continue le premier ministre, *on se doute bien que je sais que ce n'est pas uniquement en réparant les ascenseurs, les boîtes à lettres ou les cages d'escalier que l'on construira une économie plus performante et une société plus épanouie. Les problèmes du quotidien ne doivent pas davantage être le refuge de la démission des volontés. S'il est essentiel de tenir les deux bouts de la chaîne, c'est parce que bâtir cette démocratie de la vie de tous les jours, qui répond aux aspirations les plus profondes de nos concitoyens, c'est aussi une façon de préparer l'avenir. Le temps des idéologies est fini (...). Pour autant, faut-il renoncer à tout idéal ou à toute valeur ? Serions-nous encore socialistes si le pragmatisme le disputant au cynisme faisait du principe de réalité le seul principe qui nous reste. »*

« Le gouvernement gouverne, souligne M. Rocard, *qui fait référence à la « Lettre à tous les Français » de M. Mitterrand. Il a un objectif, une direction, un projet. Il s'agit de rendre un nouvel espoir à ceux que l'avenir inquiète. Les enjeux qui forment notre horizon : la modernisation économique, le grand marché européen, ne doivent laisser personne sur le bord du chemin. »* Le premier ministre insiste longuement sur le fait que les socialistes ont un projet, qui a fait l'unanimité dans leurs rangs, celui d'une société marquée par une *« croissance apaisée (...), une société où il fait bon vivre »*. M. Rocard s'étonne des *« controverses inattendues et peu utiles »* sur l'existence d'un tel projet, et ajoute : *« Petit à petit, la grandeur de ce qui constitue notre projet sera perçue par tous. »*

A propos des non-socialistes associés à la réalisation de ce projet, il rappelle que le refus dans le passé de combinaisons douteuses a conduit le PS à une certaine *« intransigeance »*. Mais dès lors que *« l'accord est clair »* pour participer à un gouvernement sous *« l'impulsion socialiste »* afin de réaliser son projet, il n'y a pas lieu de demander de *« passeport »*. Le premier ministre souligne aussi la nécessité de trouver une *« présentation (...), quelques mots (...), quelques formules »* pour expliquer ce projet à l'opinion tout comme la nécessité d'une pédagogie pour montrer que *« tout est complexe »*.

Un seul mot : « convaincre »

Après le projet, M. Rocard en vient à la *« démarche »* du gouvernement, pour expliquer : *« Cette démarche se résume d'un mot : convaincre. »*

« Agir sur les réalités de la vie quotidienne, détaille M. Rocard, *est la seule façon de convaincre l'opinion de donner du temps au temps. Les politiques les plus fondamentales que nous engageons ont besoin, pour réussir, de durée, de continuité, de rigueur (...). Dans un environnement (...) où prévaut l'image, c'est-à-dire l'instantané (...), comment faire prévaloir l'ascèse nécessaire du long terme (...) si ce n'est en montrant la direction par des décisions ponctuelles, par des résultats concrets, par des actions sur le quotidien qui éclairent le chemin de l'effort ? (...) C'est justement parce que le gouvernement inscrit son action dans la durée qu'il entend être aussi celui de la démocratie de tous les jours. »*

Le premier ministre explique encore que *« convaincre, c'est aussi chercher à régler des problèmes, pas à régler des comptes »*. Il fait observer que, en traitant le dossier de la Nouvelle-Calédonie, il s'est *« soigneusement abstenu de toute mise en cause de* [ses] *prédécesseurs »* et a informé les dirigeants de l'opposition qui l'ont souhaité. Il réaffirme qu'*« aucun haut fonctionnaire, magistrat ou dirigeant d'entreprise publique n'a été remplacé pour des raisons tenant à ses convictions politiques personnelles ni sans que lui soit proposée une nouvelle affectation compatible avec son expérience, son ancienneté, ses talents »*. *« Croyez-vous pourtant,* ajoute M. Rocard, *que l'envie ne m'ait pas çà et là effleuré de certains rappels d'un passé récent en observant les dérapages verbaux ou les contorsions tactiques de tel ou tel porte-parole de l'opposition ? »*

M. Rocard évoque l'action de Pierre Mendès France et rappelle que cette volonté de convaincre répond à *« une certaine idée »* [qu'il s'est] *toujours faite, de la politique »*. Pour lui, il s'agit *« dans un contexte où le repli sur soi, le scepticisme ou le cynisme gagnent du terrain »*, de *« réhabiliter* [la politique] *justement parce qu'elle sera revenue à sa juste place »*.

Le premier ministre soutient qu'il s'est toujours refusé à s'associer aux *« modes qui consistaient à dénigrer les partis politiques »*. M. Rocard ajoute toutefois : *« La pente est dangereuse que celle qui voit les partis politiques se transformer en conglomérat de comités électoraux ; on a parfois brandi la menace d'une dérive du PS vers un parti démocrate à l'américaine. Prenons garde toutefois de ne pas le laisser ressembler au Parti démocrate chrétien italien ! »*

M. Rocard s'adresse alors aux Jeunes rocardiens pour leur affirmer qu'il suffit de considérer qu'ils sont des *« jeunes socialistes »* et que *« cela suffit à* [leur] *donner une identité »*. *« Ne cherchons pas d'autre justification,* lance M. Rocard, *que celle qui comprend que désormais l'image du socialisme est celle d'une idée dont le temps est venu. »*

J.-L. A.

Les « dérapages » de l'ouverture renforcent les réticences du PS

VITROLLES
de notre envoyé spécial

Tout comme M. Laurent Fabius qui l'avait précédé, la veille (*le Monde* du 3 septembre), devant les jeunes rocardiens des clubs Forum réunis en université d'été à Vitrolles, M. Henri Emmanuelli arrivait porteur d'une odeur de soufre. Tout comme l'ancien premier ministre, le député des Landes avait, dans la presse (*Le Nouvel Observateur*) critiqué le recours à des ministres issus de la *« société civile »* et donc, pensait-on, M. Michel Rocard. Tout comme M. Fabius, enfin, M. Emmanuelli a reçu un accueil parfait de la part des Jeunes rocardiens avant de s'expliquer sur ses déclarations dès le début de son intervention.

M. Emmanuelli, proche de M. Lionel Jospin et membre de la « vieille garde » mitterrandiste des Conventionnels, juge, a-t-il dit, qu'il est *« important »* que M. Rocard soit à l'hôtel Matignon. Il porte sur les premières actions de son gouvernement un jugement *« globalement très positif »*. Le débat sur la *« société civile est un faux débat »*, et *« le vrai débat »* porte sur la conception du pouvoir : *« conception régalienne »* ou *« conception arbitrale »*, telles sont les préoccupations de M. Emmanuelli.

Si l'ancien secrétaire d'Etat au budget est intervenu, c'est parce qu'il a cru voir, dans certains commentaires, la *« légitimité de la société civile »* opposée à la *« légitimité du suffrage universel »*, voilà tout. Une fois cette mise au point effectuée, le numéro deux du PS est entré dans le vif du sujet, une analyse de la situation politique qui confirme l'état d'esprit dans lequel les socialistes abordent la rentrée : l'automne ne sera guère celui de *« l'ouverture »* et les débordements commis par certains ministres au nom de ce vocable devenu *« péjoratif »* – comme l'avait fait remarquer, la veille, M. Michel Sapin, député rocardien des Hauts-de-Seine – commencent à agacer certains dirigeants socialistes.

Ouverture ou confusion ? Après les déclarations de M. Raymond Barre, après celles de certains ministres non socialistes, M. Emmanuelli, rappelant la doctrine restrictive définie par M. François Mitterrand le 14 juillet, a tenu à faire quelques mises au point et a lancé quelques mises en garde. Le numéro deux du PS s'est *« étonné »* des propos de M. Barre sur l'ouverture : l'ouverture – que M. Emmanuelli préfère appeler *« rassemblement »* – ne peut pas se traduire par *« un accord de gouvernement* [du PS] *avec une autre formation politique, car nous sommes sous la Vᵉ République, pas sous la IVᵉ »*. Un *« contrat »* conclu entre le PS et une autre formation politique ne peut pas s'ajouter au *« contrat »* fondamental de la Vᵉ République, celui *« qui lie le président de la République au corps électoral »*.

La veille, M. Alain Richard, député rocardien du Val-d'Oise, avait, symétriquement, fait observer que, dans son ensemble, l'actuel électorat centriste est *« très largement réticent vis-à-vis d'une alliance avec les socialistes »*. Autre député rocardien, M. Sapin avait aussi fait remarquer qu'il faut remettre l'ouverture *« sur ses pieds »* alors qu'elle est aujourd'hui *« sur la tête »*. *Exit* donc, une nouvelle fois, toute possibilité d'alliance à court terme.

« Aucune succession n'est ouverte »

Toujours à propos de l'ouverture et de ses dérapages, M. Emmanuelli a évoqué le *« trouble »* entraîné par certaines déclarations de membres du gouvernement. Le député des Landes a reproché à M. Lionel Stoléru *d'oublier que le gouvernement* est soutenu par une majorité socialiste.

En outre, le député des Landes *« imagine mal »* que, pour les élections européennes, des ministres puissent se présenter sur des listes différentes.

M. Jean-Marie Rausch se voit, lui, reprocher d'avoir envisagé de gaieté de cœur que M. Barre succède à Matignon à M. Rocard. C'est *« discourtois »*, selon M. Emmanuelli, et hors de propos, car M. Rausch, selon son analyse, oublie lui aussi la majorité socialiste relative, peu disposée, selon le numéro deux du PS, à devenir la majorité de M. Barre. M. Emmanuelli demande aux ministres de travailler et de respecter la solidarité gouvernementale. Il souhaite que *« ces propos se raréfient »* et que cesse *« ce genre de gesticulation »*. En revanche, il n'a rien à redire aux *« efforts méritoires »* déployés par M. Michel Durafour pour *« élargir la majorité présidentielle »*.

Pour M. Emmanuelli, *« aucune succession n'est ouverte »*, ni celle de M. Michel Rocard – allusion aux propos de M. Rausch – *ni celle de M. Mitterrand* – allusion aux rivalités internes au PS. La veille, au terme de sa propre analyse, le rocardien Alain Richard était arrivé à des conclusions similaires : pour M. Richard, M. Rausch risque d'être déçu, car des élections municipales n'ont jamais entraîné un changement de gouvernement et l'expérience montre que les premiers chefs de gouvernement d'un nouveau septennat ont une durée de vie, sous la Vᵉ République, de deux à trois ans. Quant à tel ou tel *« grand ministre »* soucieux de jouer dans l'avenir un rôle à sa mesure – allusion transparente à M. Jospin – M. Richard lui conseille de faire avant tout ses preuves dans son département ministériel...

A propos des aspects sociaux de la rentrée, M. Emmanuelli affirme qu'il ne croit pas à une *« rentrée sociale chaude »*, mais ajoute qu'il y a un *« problème d'évolution des revenus dans ce pays »*. Pour lui, *« l'aspiration à l'égalité »* reste l'objectif des socialistes, qui ne peuvent se satisfaire de la *« stagnation »* des revenus salariaux et de *« l'explosion »* des revenus non salariaux.

C'est aussi l'avis de M. Jacques Delors, qui ne s'est pas exprimé publiquement à Vitrolles sur ce sujet, mais pense, en substance, que la rigueur c'est fini et que la gauche, sans retomber dans les automatismes du passé, doit *« inventer »* quelque chose à proposer aux salariés.

J.-L. A.

M. Méhaignerie cherche à peser sur l'action gouvernementale

LOCTUDY
de notre envoyé spécial

Les centristes ont décidé de prendre l'ouverture au pied de la lettre... C'est en effet une longue lettre que M. Pierre Méhaignerie a rédigée à l'adresse du premier ministre, M. Michel Rocard. Clôturant, le vendredi 2 septembre, l'université d'été des jeunes démocrates sociaux, le président du CDS, qui avait tenu à préserver l'effet de surprise, a révélé la teneur de ce document, qui peut être considéré comme un contrat à l'amiable avec Matignon.

Dans cette missive, le président du CDS expose en effet à la fois les positions de son mouvement sur les grands sujets d'actualité, mais aussi ses revendications, qui, suivant qu'elles seront admises ou rejetées par le gouvernement, serviront, dit la lettre, *« de critères qui détermineront le positionnement du CDS face à l'action de M. Rocard »*.

Cette lettre tourne essentiellement autour de trois thèmes qui sont pour le CDS *« les conditions du succès (...) pour un pays prospère, moderne et influent »*. Premier chapitre : l'économie. Le CDS s'inquiète de l'augmentation trop rapide des dépenses prévues au budget 1989 et annonce que son groupe à l'Assemblée nationale présentera une série de propositions visant une baisse des impôts indirects plus importante et un allégement plus substantiel des charges des entreprises. M. Méhaignerie s'oppose également au gel des privatisations et demande non sans malice à M. Rocard *« de ne pas, sur ce sujet, se laisser enfermer dans les archaïsmes encore trop présents au sein de son parti »*.

Le président du CDS s'émeut aussi de la *« prolifération »*, selon lui inconsidérée, des dépenses engagées pour la célébration du bicentenaire de la Révolution française et annonce qu'il réclamera la création d'une commission de contrôle parlementaire.

En résumé, les centristes pensent que sur ce terrain budgétaire la France doit se soumettre encore à une double discipline : *« des dépenses publiques qui augmentent moins vite que la richesse nationale, des dépenses d'investissement qui doivent avoir une priorité sur les dépenses de fonctionnement »*.

Autre chapitre qui tient au cœur des centristes : les inégalités sociales. *Ceux-ci sont très réticents* sur l'idée d'un financement du revenu minimum par l'ISF. Si le gouvernement persiste dans cette idée, ils s'abstiendront au Parlement.

Car, selon eux, d'autres solutions peuvent être trouvées compte tenu du supplément de recettes fiscales dégagé aujourd'hui par la croissance économique. Le CDS fera avant la rentrée parlementaire d'octobre d'autres propositions : celle consistant notamment à faire financer le revenu minimum à concurrence de 25 % par les collectivités départementales.

Troisième et dernier chapitre : les rapports entre l'Etat et les citoyens. M. Méhaignerie estime non seulement que la décentralisation doit être accélérée, mais que l'aménagement du territoire est également *« un enjeu fondamental de l'avenir »*. Il en profite pour aborder la question plus politique de la loi municipale pour le rendez-vous de l'an prochain. *« Plutôt que de parler sans cesse,* relève-t-il, *du Front national et de la droite en en tirant un profit politique immédiat, l'indépendance et le courage seraient d'accepter notre proposition d'interdiction de la fusion des listes municipales entre les deux tours. »*

Pour inédite qu'elle soit, cette démarche épistolaire ne saurait en réalité surprendre. Elle correspond *tout à fait à la définition de l'ouverture* défendue par M. Méhaignerie : si ouverture il y a, elle ne pourra se faire qu'à partir d'un contrat de gouvernement clairement établi, non pas *« dans l'ombre des corridors »*, comme dirait M. Jean Lecanuet, mais au grand jour, devant tout le pays.

Cette lettre, après un trimestre de déclarations en tout genre, de rendez-vous manqués et de faux procès, peut donc être considérée comme une première pierre du nouvel édifice que pourrait être plus tard une coalition socialo-centriste. Comme une première marche aussi permettant de passer de l'opposition opposition à l'opposition *« constructive »*. *« Il y a deux attitudes possibles dans l'opposition,* explique M. Méhaignerie. *La première, c'est la plus facile, nous l'avons d'ailleurs pratiquée, comme le PS en son temps : c'est l'attitude négative par principe. C'est la plus confortable à court terme, et probablement la plus confortable vis-à-vis d'une partie de nos alliés. C'est aussi la plus sclérosante. La deuxième consiste à peser, grâce à la composition arithmétique du Parlement, et à empêcher l'action gouvernementale de traduire les aspects négatifs des projets de loi qui viendront en discussion. »*

Un double défi

Aux idées simples, le président du CDS entend donc substituer *« l'indépendance d'esprit et le courage »*, afin de faire passer l'intérêt général avant l'intérêt partisan. C'est un premier pas. Au congrès de Lille, en novembre, les dirigeants centristes réfléchiront concrètement à la manière de renforcer leur parti pour pouvoir progresser sur le chemin de l'ouverture.

Cette démarche de M. Méhaignerie vise à lui redonner l'initiative : il tient à rester l'interlocuteur privilégié des socialistes. M. Raymond Barre n'avait pas été mis la veille dans la confidence, et l'on peut deviner que M. Giscard d'Estaing, qui ne veut plus voir dans l'opposition qu'une seule tête, la sienne, éprouvera quelque contrariété.

Enfin, M. Méhaignerie adresse à M. Rocard, qui retrouve maintenant la balle de l'ouverture dans son camp, un double défi. Par rapport d'abord à son action gouvernementale : *« Le navire gouvernemental a-t-il une destination ? Le gouvernement est-il capable de prendre des positions courageuses dans une période plutôt facile pour lui ou va-t-il se contenter de la gestion au quotidien dans une certaine anesthésie ? »*

Défi aussi par rapport au Parti socialiste. M. Méhaignerie continue de penser, comme il l'a répété vendredi, que *« M. Rocard n'est pas, tant s'en faut, le Parti socialiste »*. Il va de soi que de telles appréciations visent aussi à mettre M. Rocard en porte à faux sur sa gauche. M. Méhaignerie fait mine de n'en avoir cure. *« Nous vous jugerons aux actes,* conclut-il dans sa lettre. *Puissions-nous espérer qu'une partie du PS et le gouvernement osent faire preuve de cette même indépendance d'esprit, de courage face aux groupes de pression qui composent la clientèle traditionnelle du PS. »* M. Rocard devrait normalement trouver cette lettre mardi sur son bureau.

DANIEL CARTON.

● **RECTIFICATIF.** – Une erreur s'est glissée dans un article consacré à la préparation des élections sénatoriales dans le Gard *(nos premières éditions du vendredi 2 septembre)*. M. Georges Benedetti (PS) n'a pas quitté son mandat de sénateur en raison de la loi anti-cumul, mais parce qu'il a été élu député en juin dernier.

triste

Treize mille places au lieu de quinze mille

Le programme de construction des nouvelles prisons présenté par M. Arpaillange se démarque du projet Chalandon

Après plusieurs semaines d'études et de réflexion, le ministre de la justice, M. Pierre Arpaillange, a décidé de modifier en profondeur l'esprit du programme des 15 000 nouvelles places de prison lancé par son prédécesseur, M. Albin Chalandon. Si, pour des raisons administratives, — il est difficile de revenir sur un budget voté au Parlement et les dédits prévus en cas d'annulation sont très lourds, — le nombre de places diminue peu (13 000), la part du privé dans le fonctionnement de ces nouveaux établissements sera considérablement réduite. Il reste que M. Arpaillange, qui était hostile à un tel accroissement du parc pénitentiaire, a dû, pour des raisons à la fois politiques et techniques, trouver un compromis entre ses choix personnels et les contraintes imposées par la situation héritée de son prédécesseur.

M. Pierre Arpaillange — c'est un euphémisme — n'était guère séduit par la *« révolution pénitentiaire »* lancée par M. Albin Chalandon. *« 15 000 places, c'est anormal »*, *déclarait-il au mois de juin.* Tout aussi soucieux que son prédécesseur d'en finir avec le surencombrement et la vétusté, déterminé à doter la France de prisons *décentes*, le nouveau garde des sceaux estimait alors à un peu plus de 7 000 places l'effort de construction nécessaire. *Parallèlement*, il convenait, estimait-il, de mettre en place une politique pénale inspirée par d'autres principes que l'enfermement systématique et le tout-carcéral. Plus on construit de places de prison, plus on les remplit. Ce phénomène d'inflation est une évidence pour tous. Ce n'était pas l'*option de Pierre Arpaillange* qui, lorsqu'on parlait *« béton »* préférait répondre *« peines de substitution »*.

Les contraintes du budget

Autre souci du nouveau ministre : l'esprit du projet *Chalandon* auquel il ne pouvait se rallier. Après avoir battu en retraite devant le tollé général suscité par sa volonté de privatiser entièrement les nouvelles prisons, M. Chalandon avait obtenu que les entreprises lauréates du concours de construction gèrent pour dix ans le *fonctionnement* de ces établissements, hormis la direction, le greffe et la surveillance. Les entreprises avaient donc présenté des *marchés liés*, construction-gestion, qui avaient provoqué quelques remous au ministère des finances (*le Monde* des 7, 9, 10 et 12 mai) où l'on *n'hésitait* pas, à l'époque, à parler d'irrégularités. Il fallait vider l'abcès. La solution retenue aujourd'hui par le ministère de la *justice* est le fruit d'un délicat compromis.

Voté l'automne dernier par le Parlement dans le cadre de la loi de finances, le budget de la justice est une loi sur laquelle il est difficile de revenir. Autorisations de programme et crédits de paiement sont « verrouillés » sur plusieurs années. *Affecter ces sommes à autre chose* que ce à quoi elles étaient destinées — par exemple rénover les vieux établissements ou améliorer le sort du « milieu ouvert » — relevait d'un tour de passe-passe auquel le ministère du budget n'était pas disposé. Pour des raisons techniques, mais aussi politiques (allait-on risquer de laisser l'opposition entonner à nouveau la chanson du laxisme ?), il *fallait donc s'accommoder* d'une marge de manœuvre étroite.

Finalement, arrêté le 2 septembre, le programme Arpaillange est pourtant bien différent de celui de M. Chalandon : 13 000 places au lieu de 15 000, soit la construction de 7 nouvelles maisons d'arrêt et 11 centres de détention, 6 centres *pénitentiaires* et 1 *maison* centrale au lieu de 6 maisons d'arrêt et 23 centres de détention. Ainsi les projets de Courville, en Eure-et-*Loir, où la population* avait vigoureusement protesté contre l'installation d'une prison, Prat-Bourepaux, en Ariège, Vienne-le-Château, dans *la Marne, et Boulay*, en *Moselle*, sont annulés. Plus que les affinités politiques — les municipalités amies du précédent gouvernement *s'étaient massivement portées* candidates, tel Precy-le-Sec dans l'Yonne où M. Paul-André Sadon, qui était directeur de cabinet de M. Chalan*don, est conseiller général*, — ce sont le souci de la cohérence judiciaire, par exemple, la proximité d'un gros tribunal, et les facilités d'accès pour les familles qui ont commandé. On aurait bien *voulu modifier plus finement* la carte pénitentiaire, mais les dédits à payer devenaient alors trop importants.

De plus, la part du privé dans le *fonctionnement de ces établissements* a *été* réduite. L'administration, le travail pénal, les activités socio-éducatives reviennent au secteur public. Les fameux quartiers spéciaux destinés aux toxicomanes chers à M. Chalandon, ne seront pas *construits, mais des antennes* médicales pluridisciplinaires seront mises en place. Un effort important, inspiré par les mesures d'*accompagnement* de la loi d'amnistie, sera fourni pour mettre en place un dispositif d'insertion sociale et professionnelle *en collaboration* avec le *milieu* associatif et les collectivités locales.

Nécessité d'embauches

Mais ces modifications seront *coûteuses en personnel* : il faudra embaucher entre 4 500 et 4 500 gardiens contre 3 800 prévus par le plan Chalandon. Parallèlement, une trentaine de prisons — les plus vétustes — sont vouées à la démolition. Actuellement évalué à 34 000 places pour 45 532 détenus — *c'est le chiffre* du mois d'août pour la métropole, — le parc pénitentiaire va connaître une extension sans précédent. Cela satisfera le personnel pénitentiaire inquiet des réticences *affichées à l'origine par M. Arpaillange*. De leur côté, les entreprises qui s'attendaient à une remise en cause *plus profonde* du *projet* y verront vraisemblablement un moindre mal. Est-ce pour autant la voie souhaitable ? Ce n'est pas celle qu'aurait choisie l'ancien procureur général de la Cour de cassation s'il avait eu les mains libres. M. Pierre *Arpaillange n'a pu*, avec *son cabinet* et son administration, que limiter des effets. Reste à mettre en place une politique pénale différente qui, elle, pourra pleinement, si telle est la volonté politique, se démarquer de celle de son prédécesseur.

AGATHE LOGEART.

Les sites retenus sont les suivants :

Osny (Val-d'Oise), Longuenesse-Saint-Omer (*Pas-de-Calais*), Laon (Aisne), Villepinte (Seine-Saint-Denis), Maubeuge (Nord), Bapaume (Pas-de-Calais), Nanterre (Hauts-de-Seine), Châteauroux (Indre), Neuvic (Dordogne), Uzerche (Corrèze), Argentan (Orne), Châteaudun (*Eure*-et-Loir), Villefranche-sur-Saône (Rhône), Varennes-le-Grand (Saône-et-Loire), *Saint-Quentin-Fallavier (Isère)*, Joux-la-Ville (Yonne), Saint-Mihiel (Meuse), Aiton (*Savoie*), Villenauxe (Aube), *Montpellier* (Hérault), Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), Grasse (Alpes-Maritimes), Tarascon (Bouches-du-Rhône), Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône), Arles (Bouches-du-Rhône).

Inculpée d'assassinat

Simone Weber a été confrontée à sa fille, qui l'avait accusée

NANCY
de notre correspondant

Après avoir *été* confrontée, jeudi pendant toute la matinée, à son ancien voisin, M. Nicolas Haag, *quatre-vingt-six ans, Simone Weber*, cinquante-six ans, inculpée d'assassinat (*le Monde* du 3 septembre), a subi, vendredi 2 *septembre*, une autre confrontation avec sa fille, Mme Brigitte Lamoureux.

Lors de cette confrontation, Brigitte Lamoureux, qui vit aujourd'hui dans la région parisienne et n'a pas revu sa mère depuis trois ans, est *revenue* partiellement sur les dépositions qu'elle avait faites au SRPJ. A l'issue de sa garde à vue dans les locaux du commissariat de police d'Epinay-sur-Seine où elle avait été entendue sur commission rogatoire du juge Thiel, la jeune *femme* avait rapporté une conversation qu'elle avait eue avec sa mère quelques jours après la disparition de Bernard Hettier, qui vaut à Simone Weber une inculpation d'assassinat. A cette époque, Simone Weber lui aurait *confié* qu'elle était en possession de la carte de crédit de Bernard Hettier. Selon Me Behr et Robinet, deux *des avocats* de la défense, *« Mme Lamoureux a déclaré, vendredi matin, qu'elle avait bien parlé de carte bleue avec sa mère, mais qu'il n'avait pas été question de la carte de crédit du disparu. »*

A l'issue de la confrontation, la défense ne dissimulait pas sa satisfaction, tandis que la partie civile, représentée par Me Lagrange, qualifiait *cette* attitude de *« revirement de circonstance »*. Les défenseurs expliquaient la *« rétractation »* par le fait *que* les premiers propos avaient été le résultat des *« pressions morales policières »* subies par *la fille de Simone* Weber lors d'une garde à vue de trente-cinq heures. Mais, quelques heures plus tard, on apprenait *que Brigitte Lamoureux* avait revu, dans l'après-midi de vendredi, le juge Thiel, cette fois pour un interrogatoire, et *était revenue* sur les accusations portées à l'encontre des policiers, affirmant cette fois qu'elle leur avait parlé de la carte de crédit de sa propre initiative.

D'après elle, Simone Weber lui aurait dit qu'*« il aurait semblé étrange qu'aucun mouvement de fonds n'apparaisse sur le compte de Bernard Hettier »*. Brigitte Lamoureux en avait alors déduit que la carte de crédit dont sa mère se servait était celle de Bernard Hettier. *Le juge n'en a donc pas terminé* avec ces confrontations. Elles se poursuivront dans les semaines qui viennent. — *(Intérim.)*

Le cabinet du secrétaire d'Etat chargé des handicapés

M. Michel Gillibert, secrétaire d'Etat chargé des handicapés et des accidentés de la vie, vient de constituer son cabinet (1). Il a choisi *comme* directeur Mme Geneviève Laroque, inspecteur général de la Sécurité sociale.

Le chef du cabinet est *Mme Michèle Zwang-Graillot*, directrice de collège ; conseiller technique (budget) : M. Philippe Didier-Courbin, attaché d'*administration* ; conseiller technique (recherche) : M. Patrice François, psychologue clinicien ; chargée de presse : Mme Vincent-Sautarel.

[*Agée de cinquante-huit ans,* Mme Laroque est ancienne élève de l'Ecole nationale d'administration. Elle a *fait* carrière dans différents ministères, notamment ceux des affaires sociales et de la santé. En *1985* et 1986, elle a présidé le groupe de travail créé au ministère de la santé pour étudier les mesures d'accompagnement des malades en phase terminale.]

(1) Le secrétariat se trouve 100, avenue Raymond-Poincaré, 75016 Paris. Tél. : 40-67-92-92.

● **Nouvelles inculpations dans l'affaire des parcmètres parisiens.** — Dix *nouvelles* inculpations ont été notifiées au cours de la semaine à des employés de la Ville de Paris pour abus de *confiance* dans l'affaire des parcmètres et horodateurs de la Ville de Paris. Ces inculpations portent à trente et *un le nombre* de personnes impliquées depuis le 24 août, dix-huit d'entre elles étant incarcérées. *On estime à 10 millions* de francs le montant des sommes détournées.

● **Trois morts dans la chute d'un avion de tourisme.** — Trois *personnes* d'une *même* famille ont péri dans un accident d'avion, survenu mercredi 31 août près de Mourenx (*Pyrénées-Atlantiques*). Joël Beal, vingt-neuf ans, sa femme Régine et leur fils Mathieu étaient *montés* à bord d'un appareil Robin DR 400 à l'aéroclub de Bigorre, près de Tarbes, et devaient *effectuer* un vol pour la journée. L'avion s'est écrasé pour une raison inconnue dans un bois situé sur la *commune* de Lahourcade, dans la région de Lacq. Peu avant l'accident, des témoins ont entendu des ratés du *moteur, suivis* d'une explosion.

Le père qui assure avoir vendu son enfant est recherché par la justice

Un mandat d'arrêt a été délivré par un juge d'instruction de Rouen contre François Levistre, *disparu* de son domicile après avoir annoncé qu'il avait « vendu » pour cinquante mille francs à un industriel *allemand* l'*enfant que* venait de mettre au monde sa compagne au motif qu'il n'avait pas les ressources nécessaires pour l'élever et assurer son éducation (*le Monde* du 3 septembre).

Cependant, ce ne sont pas ces faits qui ont valu à François Levistre le mandat d'arrêt délivré par M. Bernard Fos, *juge d'instruction*. *Cet acte* de procédure entre dans le cadre d'une information déjà ouverte contre l'homme recherché pour proxénétisme *aggravé* à la suite des déclarations d'une jeune femme qui, l'ayant vu à la télévision annoncer son intention de vendre son fils à naître, avait reconnu *en* lui l'homme qui l'aurait contrainte à se prostituer.

Il est cependant assuré que François Levistre, retrouvé, aura à s'expliquer sur la « vente » de l'*enfant qu'il* assure avoir effectuée, ne serait-ce que pour savoir si ce qu'affirme cet homme, déjà emprisonné et tenu autant pour un mythomane que pour un marginal, est exact.

Après l'attaque d'une bijouterie

L'un des policiers blessés à Perpignan est mort

Le sous-brigadier de police Marc Pierre, trente-six ans, grièvement blessé avec un autre de ses camarades, le 23 août, au cours de l'attaque à main armée d'une bijouterie de Perpignan qui *avait* déjà coûté la vie à son collègue Claude Marty (*le Monde* du 25 août), *est décédé* des suites de ses blessures dans la *matinée* du vendredi 2 septembre.

Le bilan de ce drame, dont les auteurs sont deux détenus bénéfi*ciaires* de permissions de sortir, ajoute à l'émotion déjà exprimée au lendemain des faits par différents syndicats de police. La Fédération autonome des syndicats de police (FASP) a demandé la convocation urgente du comité d'hygiène et de sécurité et souhaité, en outre, qu'un prochain comité technique paritaire se prononce sur *« des questions telles que la sécurité des établissements sensibles, le mode de diffusion dans les services de police des circulaires sur les individus recherchés »*.

Le décès du sous-brigadier *Marc Pierre* porte à dic le nombre de policiers et de gendarmes tués depuis le début de l'année 1988 au cours d'affrontements avec des malfaiteurs de droit commun, des terroristes présumés ou des forcenés. Le sous-brigadier Pierre était marié et père de deux *enfants* âgés de huit et douze ans.

BIBLIOGRAPHIE

Francs-maçons du Nord

Patrick Oddone, docteur en histoire et président de l'Association régionale pour la mémoire de l'*Occupation* et de la Résistance en zone interdite (MEMOR), publie un ouvrage sur la manière dont fut appliquée la loi anti-maçonnique de Vichy (*loi* du 11 août 1941 sur les *sociétés secrètes*) par les autorités locales (1). Il étend le champ de ses investigations à l'ensemble du département du Nord, qui *était*, pendant la guerre, sous la coupe du commandement allemand installé à Bruxelles.

Après avoir tracé à grands traits le développement de la *franc-maçonnerie* dans le Nord dès le début de la IIIe République, Patrick Oddone *démontre*, avec force documents, les mécanismes de la répression à partir de la publication, dans le *Journal de l'Etat français*, des listes de dignitaires maçonniques à qui il était demandé de renoncer à leur engagement. Cela permet de mesurer la présence active de la franc-maçonnerie dans ce département avant la guerre. Ce livre contient des listes complètes reconstituées de dignitaires nordistes *classés par loge* et par obédience. Fallait-il les publier ? *« Devait-on laisser ces proscrits du régime de Vichy à jamais dispersés dans la masse des 32 000 francs-maçons du* Journal officiel ? » répond l'auteur. Il est vrai que les historiens apprécieront de pouvoir disposer d'un tel matériau.

Ce *livre* s'achève par une présentation très parlante, notamment par l'image, de l'anti-maçonnisme depuis le début du siècle.

G. S.

(1) *La Longue Nuit des francs-maçons du Nord*. Edition des Beffrois, 23, rue Vauban à Dunkerque. 156 pages, 75 F.

L'affaire Jobic

Les tribulations en Algérie d'un témoin de l'accusation

Principal témoin à charge contre le commissaire Jobic, *qu'elle accuse de corruption*, Zoulika Zenati, dite « Zouzou », de nationalité algérienne, est *actuellement retenue en Algérie* par les autorités de son pays, empêchée de rentrer en France, où elle vit et où son retour était attendu pour la fin du mois d'août.

Ancienne prostituée de la rue *de Budapest*, à Paris (9e), aujourd'hui employée dans une usine de la région parisienne, *Zoulika Zenati est à l'origine* de l'enquête judiciaire qui devait conduire à l'inculpation pour proxénétisme aggravé du commissaire Yves Jobic, de la 1re division de police judiciaire parisienne. Selon Zoulika Zenati, *dont* les dires rejoignent ceux d'une dizaine d'autres témoins, le commissaire Jobic rançonnait les *« filles »* de la rue de Budapest en échange de sa mansuétude.

Comme les années précédentes, Zoulika Zenati était partie, fin juillet, en Algérie pour rendre visite à sa famille. Il y a une *dizaine de jours*, a-t-elle fait savoir à ses avocats, Mes William Bourdon et Francis Terquem, elle a été *convoquée par le* commissaire principal de Mostaganem, sa région d'origine.

Un passeport lui a alors été *demandé, et elle aurait été* interrogée durant six heures sur l'affaire Jobic, les policiers de Mostaganem s'intéressant particulièrement à la teneur de ses déclarations faites à M. Jean-Michel Hayat, magistrat nanterrois en *charge de cette instruction*. Au terme de l'interrogatoire, Zoulika Zenati n'a pu récupérer son passeport. Elle est *ainsi* dans l'impossibilité de rentrer en France.

Le commissaire de Mostaganem donne une autre version des faits. *Déclarant agir « sur instructions des autorités d'Alger »*, il nous a affirmé avoir à vérifier une *déclaration de perte de passeport* faite par le témoin il y a deux ans. Selon ce fonctionnaire, l'affaire, purement administra*tive, serait mineure* et en voie de rapide règlement. *« Nous n'avons entendu Zoulika Zenati qu'une demi-heure, uniquement à cause de ce passeport*, nous a-t-il précisé. *L'affaire Jobic ne nous concerne pas, nous ne l'avons pas interrogée à ce sujet. »*

Les avocats de Zoulika Zenati n'en ont pas moins demandé audience à l'ambassade d'Algérie à Paris pour obtenir quelques éclaircissements. Reçus dans l'après-midi du vendredi 2 septembre *pendant une demi-heure*, les avocats en sont ressortis apparemment guère plus renseignés. *Selon eux, en effet*, les services de l'ambassade, qui ont affirmé avoir fait des démarches *« au plus haut niveau »*, leur *auraient* assuré être encore dans l'ignorance des raisons pour lesquelles leur cliente s'est vu reti*rer son passeport*.

On peut néanmoins supposer que le rôle de Zoulika Zenati dans l'affaire Jobic n'est pas sans rapport avec ses tracas administratifs, aujourd'hui. Le dossier comporte en effet un *aspect « algérien »* avec *notamment* la récente arrivée, pour la défense du commissaire Jobic, d'un avocat, Me Saleh Sedik, venu spécialement d'Alger pour se joindre à Me Jean-Marc Varant.

Rappelons aussi que l'affaire Jobic a eu pour origine l'inculpation, dans un trafic de drogue, de Français, touchant au milieu *algérien, informateurs reconnus* du commissaire. D'autres ressortissants algériens ont depuis été inculpés de subornation de témoins et écroués pour avoir tenté de faire revenir sur leurs témoignages des prostituées, *algériennes elles aussi*, qui accusaient le commissaire Jobic d'extorsion de fonds.

Reste à savoir si, dans un dossier où les *pressions sont* patentes, la police algérienne agit, à l'égard de Zoulika Zenati, de sa propre initiative ou à la *demande de collègues français « bien intentionnés »*. Les rapports entre la police d'Alger et certains secteurs de la police française sont parfois suffisamment troubles pour autoriser la question.

GEORGES MARION.

ENVIRONNEMENT

Acceptant finalement la cargaison du « Karin-B »

L'Italie décide de ne plus exporter ses déchets

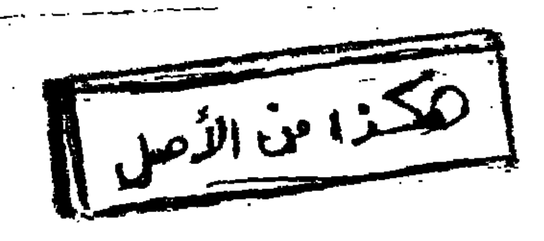
Le cargo ouest-allemand Karin-B, actuellement immobilisé au large du port du Havre (Seine-Maritime) et porteur de plus de 4 000 fûts de déchets toxiques qui avaient été illégalement stockés au Nigéria par des entreprises italiennes, va repartir pour l'Italie avec son embarrassante cargaison.

Le *gouvernement* italien a décidé en effet de mettre un terme à la longue errance de ce navire poubelle qui s'est vu refuser l'entrée des ports espagnols, britanniques, néerlandais, belges et français. *« Nous ne pouvons pas*, a déclaré le ministre de l'environnement italien, M. Giorgio *Ruffolo*, à l'issue du conseil des ministres qui s'est tenu vendredi 2 septembre sur cette affaire, *faire porter à des pays tiers des responsabilités et des retards qui nous sont imputables. Traiter les déchets*, a-t-il ajouté, *revient à celui qui les a produits »*. Les autorités italiennes ont d'ailleurs aussitôt approuvé un décret-loi aux termes duquel les sociétés italiennes devront obligatoirement faire retraiter leurs déchets dans les établissements spécialisés de la péninsule ou les expédier vers des centres situés dans les pays appartenant à la CEE ou à l'OCDE.

Si le gouvernement italien s'est donc engagé à mettre en œuvre un plan national pour le retraitement des déchets, il lui reste à régler le délicat problème du port d'accueil du Karin-B et de son indésirable cargaison. *En juillet dernier, peu à près* que l'affaire eut éclatée, le gouvernement italien avait retenu le port de Ravenne sur l'Adriatique. Mais ce choix avait soulevé un *tel* tollé de *la part de la municipalité* et de la population qu'il avait fallu battre en retraite et rechercher rapidement un autre pays d'accueil. En vain. C'est pourquoi cette fois, les fûts toxiques pourraient bien être déchargés dans un port militaire de la péninsule.

En attendant, le commandant du Karin-B, dont le navire est étroitement surveillé par le remorqueur de haute mer français Abeille-Languedoc, *aaffrêté* par la marine nationale, réclame eau, mazout et vivre, aaffirmant qu'il ne dispose plus que d'une semaine de réserves. Il est en effet temps que cette partie de ping-pong cesse pour l'équipage dont cinq membres paraissent *« souffrir* — selon la préfecture maritime de Cherbourg qui a dépêché un *médecin sur place — de douleurs lombaires et thoraciques depuis une dizaine de jours »*. L'état de santé de ces marins *« ne nécessitent pas une hospitalisation urgente »* il sera procédé à *« des examens complémentaires »*.

● **Les mines de potasse d'Alsace condamnÉes.** — Le tribunal de grande instance de Strasbourg a condamné, le *vendredi 2 septembre*, les Mines de potasse d'Alsace à verser, comme provision, 1,5 million de francs à la province Nord des Pays-Bas et 500 000 F à la ville d'Amsterdam pour cause de pollution. Celles-ci s'estiment victimes *des déversements de saumure* dans le Rhin par la société alsacienne. Le tribunal a demandé une expertise pour *déterminer* l'origine, l'étendue et l'importance des dommages causés par la salinisation des eaux du Rhin. Les conclusions de cette enquête devront être remises avant six mois. Les Mines de potasse d'Alsace devraient faire appel de ce jugement.



Société

De Wembley à Bercy, une initiative d'Amnesty International

Contresigner la Déclaration universelle des droits de l'homme

Plus de soixante-dix mille personnes étaient réunies au stade londonien de Wembley, le vendredi 2 septembre, pour entendre notamment Bruce Springsteen et Sting. C'était le premier des concerts internationaux organisés par Amnesty International pour célébrer le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Un pays sur trois, constate Amnesty, continue de pratiquer la torture. Or cent cinquante-neuf Etats au monde, c'est-à-dire la quasi-totalité, ont approuvé la Déclaration universelle des droits de l'homme. Article premier : « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.* » Article 5 : « *Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.* »

Le texte, rédigé dans les années qui suivaient le cauchemar de la seconde guerre mondiale, a été adopté le 10 décembre 1948 à l'ONU. Quarante ans plus tard, on dirait donc que tout reste à faire. Pour en finir avec l'horreur calculée et officielle, Amnesty International veut à nouveau faire approuver le texte et ses trente articles. Non plus par la signature des gouvernants, mais par celle du plus grand nombre possible d'hommes et de femmes anonymes, par milliers, par millions peut-être. Des jeunes surtout. Comme s'il s'agissait de rappeler aux adultes : « *Les dirigeants à qui vous faisiez confiance ont signé puis ils ont bafoué leur signature, et vous tolérez ça ?* »

Pour recueillir les signatures, Amnesty International a voulu que les citoyens des droits de l'homme viennent tendre l'oreille, écoutent. *Une tournée de concerts*, qui mobilisera deux cents personnes pendant six semaines, a pris le départ à Wembley. Elle devait passer à Paris, au Palais omnisports de Bercy dimanche 4 et lundi 5 septembre, à 16 heures. Aux artistes « permanents » – Bruce Springsteen, Peter Gabriel, Tracy Chapman et Youssou N'Dour – se joignent des vedettes locales : Michel Jonasz à Paris, par exemple. Tous renoncent à leur cachet. Le produit de la vente des billets (180 F en France) permettra seulement de rembourser les frais et de ne demander qu'une participation symbolique aux spectateurs des pays du tiers-monde : Inde, Costa Rica, Côte-d'Ivoire... Le budget atteint 23 millions de dollars, sans compter la vente des droits de diffusion du concert final, le 15 octobre, dans la capitale des torturés et disparus : Buenos-Aires. La marque anglaise de chaussures de sport Reebok, leader aux Etats-Unis, s'est portée garante pour 8 millions de dollars en cas de « pépin ».

Amnesty International compte sur deux fois 16 500 spectateurs à Paris. Importe surtout le nombre des *signatures de ceux qui, au terme du* concert, auront lu, découvert et paraphé le texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme, distribué à l'entrée du spectacle. Ainsi, le but de cette opération sera atteint : un million ou deux peut-être de citoyens, jeunes en priorité, proclamant à la face du monde et en toute connaissance de cause « *les droits de l'homme, maintenant !* » Trente concerts suffiront-ils à réveiller l'espoir du monde après quarante *années d'approbation polie* ?

CHARLES VIAL.

SPORTS

TENNIS : Les Internationaux des Etats-Unis

Noah, suite et fin ?

La tête de série n° 1 Ivan Lendl et les Américains Jimmy *Connors* (n° 6) et André Agassi (n° 4), ont franchi sans encombre le deuxième tour de l'Open des Etats-Unis vendredi 2 septembre. L'Américain Michael Chang, âgé de seize ans, a éliminé la tête de série n° 13, le Suédois Svensson en cinq sets. Yannick Noah (n° 7), victime d'une tendinite au genou, a dû abandonner contre l'actuel *champion du monde junior* l'Australien Jason Stoltenberg. Le score était alors de 6-2, 6-7 (9-11), 5-1, en faveur de Stoltenberg.

NEW-YORK
correspondance

Prise de cours, la foule qui d'habitude le soutient reste perplexe. *Privée brusquement* d'un match comme par une panne de secteur, elle s'irrite. Prostré sur sa chaise, *tête cachée* dans sa serviette, Noah entend-il les quelques sifflets ? Le jeune Australien Stoltenberg quitte le court sous les applaudissements. La sortie de Noah ne suscite qu'un bruit confus, une gêne, quelques cris épars d'encouragement. Plus encore que l'échec de Roland-Garros, la défaite de Noah ici, cet arrêt sur blessure d'un combat à peine entamé, marque sans doute la fin effective d'une carrière.

Au cours des ans, le mal est devenu chronique. Ne lui reste que l'opération, solution à laquelle le Français n'a pas voulu penser car elle marquerait le terme de sa carrière de joueur de haut niveau. « *Si je dois me faire opérer, c'est maintenant ou jamais* », a-t-il déclaré après la partie. Plus tard, il nous avoua : « *Je n'ai pas peur de l'opération elle-même, mais de l'arrêt de six mois qu'elle entraînerait. Je ne sais quoi penser ni quelle décision prendre. Etre tellement bien, croire que l'on est capable de réaliser un truc formidable, et puis une sortie pareille ! Je n'y vois plus clair. C'est comme si ma tête allait exploser...* »

La tendinite au genou qui le tenaille fit son apparition pour la première fois en juillet 1982. Chaque année depuis, en plus de *diverses blessures passagères*, le Français en a souffert. Il joua ici même en 1983, l'année de sa victoire à Roland-Garros, l'année de tous les espoirs, avec une genouillère.

Noah est un athlète d'un influx extraordinaire. Pour compenser *certaines lacunes techniques*, il doit jouer dans la fureur et l'euphorie physique s'il veut vaincre les meilleurs mondiaux. Doser ses efforts, ruser, cela lui est interdit. Rien de moins *mesuré, de moins parcimonieux* que le talent du Français. Noah n'est pas un gagne-petit. C'est sa force généreuse qui nous convainc parfois, comme à l'ouverture de Flushing. A l'inverse des Suédois, il n'a jamais été raisonnable. A *l'inverse* de Lendl, il n'a jamais pratiqué la rigueur rationnelle.

Maintenant il se demande si tout cela en vaut la peine : « *Je ne me sens plus vainqueur. Je vais devoir peut-être penser à autre chose.* » Il n'a jamais été avare d'aveux, mais celui-ci aura *sans doute été le plus dur à prononcer*.

MARC BALLADE.

Les résultats du vendredi 2 septembre

SIMPLE MESSIEURS
(deuxième tour)

Lendl (Tch., n° 1) b. Berger (E-U), 6-2, 6-4, 6-1 ; Agassi (E-U, n° 4) b. Leach (E-U), 4-6, 6-2, 6-3, 6-4 ; Jarryd (Suè., n° 15) b. *Reneberg (E-U), 6-0, 6-3, 6-0* ; Perez Roldan (Arg., n° 12) b. Ross (E-U), 6-4, 6-4, 5-7, 6-7 ; (2/7), 6-3 ; Lozano (Mex.) b. Seguso (E-U), 7-5, 6-0, 2-6, 6-7 (5/7), 6-4 ; Chang (E-U) b. Svensson (Suè., n° 13) 5-7, 6-4, 2-6, 6-1, 6-4 ; Mayotte (E-U, n° 9) b. *Pozzi (Ita.), 6-3, 7-5, 6-4* ; Connors (E-U, n° 6) b. Bloom (Isr.), 6-0, 6-3, 3-6, 6-1 ; Stoltenberg (Aus.) b. Noah (Fr., n° 7) 6-2, 6-7 *(9/11), 5-1*, abandon sur blessure.

SIMPLE DAMES
(deuxième tour)

S. Hanika (RFA, n° 15) b. A. Grossman (E-U), 6-2, 6-2 ; N. Herreman (Fr.) b. R. Reis (E-U), 6-2, 6-4 ; B. Potter (E-U, n° 12) b. R. White (E-U), 6-3, 7-5 ; M. Maleeva (Bul., n° 6) b. J. Santrock (E-U), 7-6 (7/4), 6-2.

(Troisième tour)

M. Navratilova (E-U, n° 3) b. A. Minter (Aus.), 6-1, 6-3 ; C. Evert (E-U, n° 3) b. H. Cioffi (E-U), 6-1, 6-0 ; L. McNeil (E-U, n° 9) b. N. Bykova (Tch.), 7-5, 6-3 ; Z. Garrison *(E-U, n° 11) b. J. Hetherington* (Can.), 6-1, 6-1 ; M. Maleeva (Bul., n° 6) b. J. Santrock (E-U), 7-6 (7/4), 6-2 ; L. Savchenko (URSS, n° 16) b. C. Bassett-Seguso (Can.), 6-4, 6-3 ; S. Rehe (E-U) b. C. Kohde-Kilsch (RFA, n° 10), 6-3, 2-6, 6-3 ; G. Sabatini (Arg., n° 5) b. J. Richardson (N-Z), 6-1, 6-1.

PLANCHE A VOILE : championnat de France open

Cap sur Pusan

Hervé Piégelin a remporté le vendredi 2 septembre les dixièmes championnats de France de planche à voile open, organisés par le Yacht Club de Carnac (Morbihan). Il a devancé Robert Nagy, le sélectionné olympique, et Michel Quintin, son suppléant, fer de lance d'une équipe de France devenue une invincible armada sur les plans d'eau du monde entier.

CARNAC
de notre envoyé spécial

« *ROBERT NAGY est notre plus grande chance de médaille d'or à Séoul. Aucune discipline olympique en France ne présente un palmarès comparable au nôtre.* » Cette affirmation de Serge Valentin, entraîneur national de planche à voile, est difficilement contestable si l'on s'en réfère au monopole exercé par les véliplanchistes français sur les compétitions internationales.

Depuis 1983, aucun championnat du monde ou d'Europe dans la catégorie reine (celle des plumes) ne leur a échappé. Robert Nagy, Michel Quintin et Hervé Piégelin sont montés au total sept fois sur la plus haute marche du podium mondial. La planche à voile open, c'est-à-dire pratiquée en régates sur parcours olympique, est devenue leur domaine réservé. « *C'est pour cela que je considère ces championnats comme le plus grand rassemblement de véliplanchistes au monde sur le plan de la qualité* », ajoute Serge Valentin. Une telle suprématie s'explique par trois facteurs : le nombre des pratiquants, la qualité du matériel et l'installation rapide de structures fédérales.

A l'origine étaient la rotule (articulation entre le mât et la planche) et le *wish-bone* (arceau qui permet de tenir et de faire pivoter la voile). Leur richissime inventeur, l'Américain Hoyle Schweitzer, n'estima pas nécessaire de déposer son brevet en France comme il l'avait fait dans la plupart des autres pays. Ce miraculeux oubli permit aux fabricants français de travailler beaucoup plus librement que leurs voisins. Et de prendre quelques milles d'avance.

D'aucuns prétendaient donc que la supériorité des Français provenait de leur matériel. Ce que Robert Nagy concède en partie : « *Cela a indiscutablement joué sur deux de mes quatre titres de champion du monde.* » A Séoul, le Comité olympique imposera aux concurrents, tout comme en 1984, le même type de flotteur et le même gréement. « *La monotypie est une fausse égalité. Elle avantage une morphologie particulière de véliplanchistes* », rétorque Serge Valentin. Malgré tout, la domination française reste toujours aussi écrasante. En 1988, tant aux championnats d'Europe que du monde, le premier étranger s'est classé cinquième... derrière les Français qui avaient profité de l'occasion pour tester le matériel en question.

Robert Nagy et son suppléant pour Séoul, Michel Quintin, ont abordé Carnac comme un ultime entraînement. Les conditions sont idéales car on ne peut rêver plus forte concurrence. Si l'élite de la planche à voile française domine ses rivales, c'est aussi qu'elle s'appuie sur une masse de pratiquants énorme. « *Ailleurs, pour constituer une équipe nationale, on prend les véliplanchistes qu'on trouve. Ici, on sélectionne les meilleurs à partir d'un niveau d'ensemble déjà très élevé* », explique Robert nagy.

Avec trente-cinq mille licenciés et un nombre de pratiquants estimé à plus de deux millions, la France dispose d'un réservoir incomparable. Un classement individuel permet en outre de maintenir une émulation jusqu'aux derniers rangs de la hiérarchie nationale. De tels effectifs font rêver les autres pays. Un responsable américain se vanta un jour de l'essor pris par la planche à voile open dans son pays où venait d'être franchi le cap des... vingt licenciés.

Une tache

Un vivier pareil exigeait cependant des structures adéquates, celles dont disposait par exemple la Fédération française de voile. « *Nous nous sommes organisés plus tôt que les autres*, raconte Jean-Claude Leyran, vice-président de la FFV. *Les clubs de voile ont accueilli les véliplanchistes en leur sein alors qu'à l'étranger, la planche à voile a dû se développer séparément.* »

Sur ces bases se sont créées quatre sections sports-études, au rendement encore incertain. Mais surtout, la FFV a privilégié l'équipe de France, permettant à ses membres de multiplier les stages et de progresser au contact les uns des autres. Sept des douze meilleurs véliplanchistes mondiaux actuels sont français.

Dans ce tableau idyllique, à peine voilé par la stagnation des effectifs depuis 1986, il reste une tache. Aux Jeux olympiques de Los Angeles, Gildas Guillerot n'obtint que la quatrième place. A Séoul, Robert Nagy sera chargé de faire oublier ce seul et inopportun revers de la planche à voile française qui aura contribué à la maintenir dans un anonymat presque complet malgré les résultats enregistrés par ses représentants. Une lourde responsabilité qui a poussé le quadruple champion du monde à limiter ses contacts avec l'extérieur.

« *Si nous avions trois hommes là-bas, nous ramènerions sans doute les trois médailles. Avec un seul, nous ne sommes pas sûrs de décrocher l'or* », estime Serge Valentin. Sur le difficile plan d'eau de Pusan, Robert Nagy sera l'ambassadeur de la plus forte nation de la planche à voile open : l'homme à battre.

THIERRY CERINATO.

● **FOOTBALL : championnat de France.** – En match avancé de la dixième journée du championnat de France de football, le Matra-Racing a battu Monaco, vendredi 2 septembre à Paris, par 3 buts à 0.

● **VOILE : *abandon des recherches pour Olivier Moussy.*** – Les recherches entreprises pour retrouver *Olivier Moussy, le skipper du trimaran Laiteries-Mont-Saint-Michel*, tombé à la mer jeudi 1er septembre *au large des îles Scilly au cours de la* transatlantique Québec-Saint-Malo, ont été définitivement interrompues vendredi 2 septembre.

Dix tournages par jour dans la capitale

Paris fait du cinéma

Si l'on décernait des césars aux sites qui apparaissent le plus souvent sur les écrans, Paris serait sûrement récompensée. La ville et ses monuments sont assaillis par une armée de caméramen travaillant pour le cinéma, la télévision, la vidéo et la publicité. En moyenne, on ne compte pas moins d'une dizaine de tournages par jour ouvrable.

Depuis l'invention du cinéma, la capitale a constitué le fond de décor d'innombrables films. Elle a même joué le rôle d'un véritable personnage. Mais le phénomène a pris ces dernières années une ampleur sans précédent. Entre 1985 et 1987, les demandes de tournage reçues à la préfecture de police par le *commissaire Maurice Rateau sont passées de* 1 900 à plus de 3 000. Même constatation à la mairie, qui précise que les longs métrages ont quadruplé en six ans. Le tiers est réalisé par des étrangers.

*Le gros des « envahisseurs » est évidem*ment formé par des équipes de télévision. Elles sont renforcées par celles des annonceurs, pour lesquels il n'est bonne pub que de Paris. Même les scénaristes de grands films *semblent ne plus pouvoir se passer de la capi*tale. Celle-ci est devenue un passage obligé pour les intrigues touchant à la culture, à la politique ou à l'espionnage. Et elle demeure le cadre rêvé des plus belles aventures amoureuses.

Les tournages en studio sont passés de mode, vive les décors naturels ! A cet égard, Paris offre des avantages que bien des métropoles lui envient. La douceur du climat et la lumière de l'Ile-de-France permettent de travailler en toute saison. Cherche-t-on un décor futuriste, un coin de province ou une ambiance exotique ? *Le domaine bâti et les intérieurs* parisiens sont d'une telle diversité qu'ils peuvent répondre à la demande.

Les réalisateurs y trouvent leur compte. « *Tourner à Paris*, explique le régisseur Jean-Yves Asselin, *est synonyme d'économie. Plus besoin de payer le déplacement et le logement des équipes de techniciens qui habitent tous en région parisienne. Quant aux vedettes, françaises ou étrangères, elles sont ravies de rester dans l'ambiance de la capitale.* »

La tour Eiffel super-star

Il n'est pourtant ni facile ni gratuit de tourner en ville. La moindre séquence exige une dizaine d'autorisations et quinze jours de *démarches. Premier principe établi par une* ordonnance signée par Napoléon III : « *Il est défendu de s'installer sur la voie publique pour y exercer une industrie quelconque sans être pourvu d'une permission émanant de l'autorité compétente.* » Dans sa simplicité drastique, ce texte de 1862 avait tout prévu, y compris, avec trente-trois ans d'avance, l'industrie cinématographique. La première autorité compétente est la préfecture de police. Mais il y en a bien d'autres. Chaque *monument, musée, bâtiment public, parc ou* jardin est « défendu » par l'administration qui le gère. En 1985, la Documentation française a voulu faciliter les démarches des imagiers. *Il* en est résulté un petit livre énumérant les divers organismes habilités à délivrer des autorisations : il y en a 80 à Paris !

Si cette « muraille de Chine » administra*tive ne décourage pas les candidats, c'est que* ses gardiens sont bons enfants. Ils ont tous conscience que, en s'inclinant devant la magie du cinéma, ils servent aussi leur ville. Au dire des régisseurs, l'une des plus efficaces est *Françoise Jacquier, qui appartient au service* de presse de l'Hôtel de Ville. Elle répond dans les vingt-quatre heures et conseille les néophytes. Amoureuse de Paris, elle en connaît tous les recoins. Un cameraman souhaite-t-il *filmer un burau de ministre ? Elle sait que* c'est impossible, mais que Edouard Frédéric-Dupont, l'indéracinable maire du 7e arrondissement, prête volontiers ses superbes locaux... contre un don à la caisse des écoles.

Au sommet du hit-parade des sites les plus souvent cadrés vient évidemment la tour Eiffel, le monument le plus photographié du monde. Puis les symboles archiclassiques que sont Notre-Dame, les Champs-Elysées, le *canal Saint-Martin, l'île Saint-Louis, le bois de* Boulogne. De nouveaux venus sont apparus : Beaubourg, la Défense, la Cité des Sciences de La Villette, demain sans doute la pyramide du Louvre. Mais les cinéastes n'ont pas beau*coup d'imagination. « Les jeunes metteurs en scène n'ont pas la connaissance de Paris qu'avaient les anciens,* constate Francoise Jacquier. *Je suis là pour les aider.* »

Il y faut à la fois du doigté et de la fermeté. *Car les exigences des cinéastes tiennent par*fois du délire. Pour le tournage du énième James Bond, le réalisateur souhaitait occuper durant plusieurs jours la voie express rive droite, faire sauter une voiture des quais sur une péniche, puis enlever le héros au-dessus de la Seine en hélicoptère. La préfecture a donné son feu vert, à condition que l'on attende la fermeture estivale de la voie, pour travaux.

A celui qui voulait couvrir les Champs-Elysées de drapeaux à croix gammée pour un film sur l'Occupation, on a gentiment offert l'avenue Foch, un *15 août à 6 heures du* matin. Pour une « cascade » mettant en jeu plusieurs véhicules en plein bois de Vincennes, ou pour utiliser les enfants des centres aérés comme figurants gratuits, c'est non. Non *encore pour tourner dans l'Hotel de Ville et* devant l'Elysée. Mais oui pour filmer un accident spectaculaire sur le périphérique, si l'opérateur accepte de profiter de sa fermeture pour nettoyage nocturne.

La nuit est une période d'intense activité cinématographique. Il faut parfois tout arrêter, comme lors de ce bruyant tournage ponctué de coups de feu qui avait précipité à leurs fenêtres tous les riverains d'une paisible rue du 16e arrondissement. Ou opposer une fin de non-recevoir à cette marque de parfum qui prétendait plonger dans l'obscurité la moitié de l'île de la Cité durant deux nuits, pour une séquence vantant son produit. « *Mais, Madame*, protesta le cinéaste, *je vends aussi Paris.* » *Certes, répond-on à l'Hôtel de Ville*, mais cela ne justifie pas de demander le cimetière du Père-Lachaise pour présenter une collection de maillots de bain, ou les Catacombes pour y tourner des scènes de partouzes.

Ces réserves faites, les services de la Ville sont toujours prêts à répondre à toute demande raisonnable. Faut-il arroser la chaussée pour rendre le pavé luisant, simuler une pluie avec une aspersion d'eau (obligatoirement potable dans ce cas), démonter des réverbères, enlever des panneaux de signalisation, laisser les projecteurs illuminer tel monument une nuit entière ? Des équipes d'agents municipaux s'y emploient. Mais ces suppléments sont facturés et payables d'avance. Le *Bulletin municipal* publie régulièrement le catalogue et le tarif de ces prestations. Pour tourner sur un site appartenant à la Ville, il en coûte 1 330 F par jour et par caméra, plus 84 F par acteur ou machiniste et 165 F par animal. Ces prix doublent pendant la nuit.

L'arc de triomphe est le plus cher

Dans la liste des monuments illuminés, l'arc de triomphe est le plus cher (6 000 F par nuit), suivi du Palais de Chaillot (3 600 F), mais la Concorde est bon marché (2 900 F seulement). La facture du mouillage de chaussée est salée : *7 000 F à 8000* F par jour. Voulant refaire le générique de son émission « Champs-Elysées », Michel Drucker a dû débourser récemment 47 000 F pour tourner en divers points de la capitale.

Bien entendu, la Ville profite largement de ces tournages. Le service de l'éclairage encaissera cette année plus de 200 000 F, et celui des parcs et jardins plus de 500 000 F. Sans avantage direct pour eux, car ces sommes sont versées au budget général.

Comme toute activité, le cinéma à Paris connaît ses resquilleurs. De petites équipes filmant à la volée dispensent de toute autorisation. D'autres outrepassent leurs droits. Pour *préparer une émission sur l'inceste*, l'une d'elles avait été autorisée à travailler dans le bureau d'état civil de la mairie du 18e arrondissement. Mais au moment du tournage, un comédien se présente et demande à se marier avec sa sœur. Et les cameramen de filmer les protestations de l'employée. La scène non prévue a été coupée. L'incident le plus sérieux que l'on ait enregistré est l'atterrissage d'un avion sur les Champs-Elysées en 1986. Le pilote avait profité du film que l'on tournait alors avec Guy Drut pour la candidature de Paris aux J.O.

Ces broutilles ne sont après tout qu'un hommage rendu par le vice à la vertu. En tout cas, Jacques Chirac a compris depuis longtemps le parti qu'il pouvait tirer de la passion des cinéastes pour sa bonne ville. Dès 1977, il avait confié à son service de presse le soin de délivrer les autorisations de tournage. Ainsi était-il au courant de tout ce qui se préparait *au cinéma et à la télévision*.

Aujourd'hui, il va plus loin. Rattachée directement à son cabinet et dispensée de toute autre tâche, Françoise Jacquier sera désormais exclusivement chargée d'entretenir les meilleures relations possibles avec le monde de l'image. La promotion de Paris et, indirectement, celle de son maire ne s'en porteront *que mieux...*

MARC AMBROISE-RENDU.

Culture

CINÉMA

Le Festival de Montréal

Troubles de croissance

Le Festival de Montréal va fermer ses portes après avoir fait salles combles. C'est ici le public nombreux autant qu'exigeant qui fait le prix de ces rencontres cinématographiques.

Avant même l'ouverture du Festival le 24 août, les guichets ont été pris d'assaut par le public de Montréal. Les deux tiers des séances affichent complet. Les organisateurs du Festival sont obligés de négocier des projections supplémentaires.

C'est en effet le public qui fait le prix de ces rencontres. Un public affamé de pellicule, qui extériorise ses réactions sans ambiguïté. Tous les jours, des dizaines de petites batailles d'Hernani se déroulent dans les cafés avoisinants.

Cette prééminence du public provoque parfois des incidents. Il arrive que la tension monte à l'entrée des salles où l'on refuse du monde. La direction du Festival prenant ouvertement parti pour le public payant, quelques distributeurs menacent de retirer leurs films séance tenante si la presse (dont ils ont besoin pour lancer les films sur le marché) n'est pas admise en priorité.

En outre, certains journalistes se sont vu refuser une accréditation parce qu'ils avaient pu se montrer réservés, dans le passé, à l'égard du Festival. *« Aigreur et mauvais caractères »*, affirment les uns, *« crise de croissance d'un festival qui ne cesse de prendre de l'ampleur »*, expliquent les autres.

Deux cent trente-cinq longs métrages, quarante-cinq courts métrages, soixante-quinze films d'étudiants (une innovation), dus à plus de cinquante nationalités, sont présentés au cours de cinq cent soixante-seize projections. Absentes l'an dernier, les grandes compagnies américaines commencent à revenir à Montréal. La Warner y présente *Crossing Delancey*, de Joan Micklin Silver, l'auteur de *Hester Street*. La Columbia y a envoyé *Zelly and Me*, avec Isabella et David Lynch. L'Universal clôt le festival avec *Moon over Parador*, de Paul Mazursky, avec Richard Dreyfuss.

Le but est bien entendu de provoquer sur place, si possible, une avance de vedettes. Le Festival a d'ailleurs été inauguré par Robert Eliott Ness. Et le jury est présidé par l'actrice Susan Anspach, la partenaire de Jack Nicholson dans *Five Easy Pieces*. On peut rencontrer également Geneviève Bujold revenue au pays pour soutenir *les Modernes*, d'Alan Rudolph (tourné à Montréal). Jane Birkin, Miou-Miou, Thierry Frémont ou Marie-Christine Barrault.

Mais ce sont surtout les metteurs en scène qui sont remarqués. Pour la France, en particulier : Jacques Doillon, venu présenter *l'Amoureuse*, Agnès Varda et Jane Birkin avec leur double *Kung Fu*. Jeanne Labrune (*De sable et de sang*). Charlotte Silvera (*Prisonnières*). Jean Rouch (*Folie ordinaire d'une fille de Cham*). Eric Rohmer, Luc Moullet ou Jean-Claude Brisseau (*De bruit et de fureur*).

Au cours de la réception donnée par Unifrance, l'organe en charge de la promotion du cinéma français à l'étranger, Jane Birkin a même annoncé ses débuts dans la mise en scène pour janvier prochain.

Le culte du yen

L'absence de ligne directrice dans la sélection du Festival semble préméditée, tant la disparité des films est frappante. Cet éclectisme forcené semble plaire au public qui se rend aux projections au gré de son humeur du moment. Il y a autant de festivals de Montréal que de spectateurs. Difficile donc de cerner les tendances de ce Festival. Tout au plus peut-on constater l'exceptionnelle concentration de femmes cinéastes, d'Agnès Varda à Mira Nair (*Salaam Bombay*) et de Zelda Barron à Margarethe Von Trotta et noter la présence de Ken Russel qui, avec *la Tanière du ver blanc*, un conte de vampires et de dragons, se surpasse dans le kitsch le plus nul.

On a fait beaucoup de battage autour de *Obsessed* du Canadien Robin Spry, mais on a souvent vu des choses plus intéressantes, plus profondes et mieux filmées dans les feuilletons américains diffusés à la télévision le dimanche après-midi. En revanche, *Alias Will James*, de l'écrivain-cinéaste Jacques Godbout, est un délice. Il y déboulonne affectueusement le mythe de Will James, un cow-boy américain légendaire qui s'appelait modestement Ernest Dufaux. Enfin, on a découvert au cours de ce Festival une comédienne québécoise, Marie Tifo (*T'est belle, Jeanne*) qui semble bien partie pour faire une carrière internationale.

Deux films humoristiques japonais ridiculisent férocement le culte du yen. Juzo Itami, l'auteur de *Tampopo*, reprend son personnage dément d'inspectrice collectrice d'impôts et la lance avec *A taxing Woman's return* dans un imbroglio immobilier que n'auraient pas désavoué les frères Marx. Dans *The Yen Family*, Yojiro Takita dresse le portrait d'une famille tétanisée par le bénéfice. Hélas ! après un début au vitriol, le film s'effondre dans les derniers quarts d'heure.

L'œuvre qui a provoqué le plus de remous est sud-africaine — mais interdite dans son pays : il s'agit de *The Stick* (La Section). L'auteur — Darrell Hoodt — vingt-six ans — y suit une poignée de soldats blancs qui, au cours d'une mission (en Angola ?) décime un village de Noirs — du sorcier au plus petit enfant. Ils mourront tous de mort violente, à l'exception du narrateur. *The Stick*, qui fait souvent penser à *Platoon*, mérite de trouver un large public.

HENRI BEHAR.

« Une affaire de femmes » au Festival de Venise

Un grand Chabrol

(Suite de la première page.)

Le jour où son mari rentre du stalag, Marie dit seulement : *« Alors, t'es revenu ! »* Elle ne veut plus de lui. Elle a d'autres appétits, Marie. Elle meurt de faim, faim d'argent, de plaisirs, d'une autre peau à caresser, d'une autre maison à habiter. *« J'en peux plus, d'ici »*, dit Marie.

Elle va bientôt pouvoir déménager. Acheter des confitures au marché noir à ses petits. Elle est devenue avorteuse, et aussi, pour ajouter le superflu au nécessaire, loueuse de chambres de passe. Elle est heureuse, Marie. C'est comme ça. Au fond, elle ne voit le mal nulle part. Ni dans les relations de son amant, le petit collabo, ni dans la profession de ses copines prostituées. Elle rêve, Marie. Elle veut devenir chanteuse, pour de vrai, sur une scène de théâtre.

Quand son mari, le falot, le frustré, trouvera assez de force et assez de haine pour la dénoncer, elle deviendra célèbre, Marie. Mais d'une tout autre manière. Jugée par un tribunal d'exception, selon une loi empruntée à Hitler, qui punit ceux *« qui auraient porté préjudice à la force vitale du peuple allemand »*. Condamnée par la France de Vichy pour qui famille rime avec patrie, elle sera une des dernières Françaises guillotinées.

Au dernier moment, elle se repent, elle dit : *« Il a eu raison, le maréchal Pétain ! »* Avant de demander : *« Ça fait mal ? »* Oui, ça fait mal. Ça fait très mal, l'ordre moral.

En revanche, cela fait du bien de saluer sans retenue l'implacable qualité d'*Une affaire de femmes*, la bouleversante identification d'Isabelle Huppert avec la fantastique Marie, la maîtrise intégrale de Claude Chabrol.

A la hauteur des yeux d'enfant

Après ses vigoureuses folies bourgeoises et quelques détours incertains, il s'adonnait depuis 1984 avec succès aux polars ironiques néo-hitchcockiens style *Poulet au vinaigre*. Cela autorisait les chroniqueurs à quelques métaphores culinaires qui rabaissaient tout de même le gourmet Chabrol au rayon du cinéma de digestion.

Nous voilà, avec *Une affaire de femmes*, dont le remarquable scénario est dû à Colo Tavernier, sur un autre registre. Celui du cinéma qui a perdu toute paresse, toute graisse. Claude Chabrol, ici, sait montrer les choses à la bonne hauteur. Par terre s'il le faut, où avortent les femmes. Mais très souvent, et formidablement, à la hauteur des yeux d'enfant.

Il sait se servir d'une époque, celle de la France vichyste et de sa veulerie institutionnelle, mieux que d'un décor pour habiller de l'intérieur ses personnages.

Il sait aimer les acteurs (le film est d'ailleurs dédié à tous ses interprètes), qui le lui rendent. Jamais on n'avait vu aussi bien François Cluzet, Marie Trintignant, Nils Tavernier.

Et peut-être jamais non plus Isabelle Huppert. Est-ce de la retrouver après une trop longue absence qui nous la rend si chère ? Elle n'avait pas tourné ici depuis quatre ans. Ce qu'elle fait dans *Une affaire de femme* est extraordinaire. Tout passe sur son visage mouvant, dans ses mouvements vifs et retenus comme ceux d'un oiseau en cage, la fringale et la gaieté, la rouerie et la naïveté, la tendresse maladroite et la cupidité.

Arrogante, charmeuse et spontanée lorsqu'elle croit le bonheur à sa portée, puis grise, vide, résignée quand s'approche le couperet... Nous n'oublierons pas Isabelle-Marie. Son destin trop grand pour elle. Marie qui ne pensait qu'aux chansons. Mais on ne peut pas chanter, n'est-ce pas, avec la tête coupée.

DANIÈLE HEYMANN.


JACQUES PRAYER/GAMMA

Claude Chabrol et Isabelle Huppert sur le tournage d'« Une affaire de femmes »

L'affaire Marie-Louise Giraud

« Assassin de la patrie »

C'est le 30 juillet 1943 que Marie-Louise Giraud, dont Claude Chabrol a reconstitué et recomposé l'histoire dans son film, fut guillotinée en exécution d'un arrêt de mort rendu contre elle par une cour spéciale instituée par le régime de Vichy et chargée de juger pêle-mêle les auteurs d'attentats, de trafics et d'avortements.

C'est pour avoir pratiqué précisément vingt-sept avortements, ce qui faisait d'elle pour l'Etat français de Philippe Pétain un *« assassin de la patrie »*, que Marie-Louise Giraud connut cette fin tragique.

Elle était née le 17 novembre 1903 à Barneville dans le Calvados d'un père jardinier et d'une mère qui faisait des ménages. Elle était normalement promise à une de ces vies telles que Flaubert les a peintes dans *Un cœur simple*. Mais la petite serveuse de restaurant de la fin d'adolescence allait se laisser attirer par d'autres exercices. Marie-Louise Giraud, dans la France de l'Occupation, est amenée à « délivrer », d'abord une jeune voisine de dix-huit ans qui a « fauté » à une époque où l'on ne badine pas sur ce chapitre.

Ce premier geste la conduit à d'autres jusqu'au jour où, en dépit d'un « don » qu'elle croyait avoir, l'une de ses patientes succombe. Ce commerce, qui n'était pas gratuit, contribue à la prospérité et à Cherbourg elle s'achètera une maison.

C'est une dénonciation anonyme, la jalousie aidant, qui entraînera sa perte. A-t-elle mesuré ce qui l'attend ? Il n'y paraît pas. Son aveu sera complet, sans retenue. Elle dira : *« Je regrette ce que j'ai fait. Je vous promets de ne plus recommencer. »* Promesse inutile. C'est la justice qui prendra les devants, histoire de faire un exemple au pays qui a pris pour devise « Travail, Famille, Patrie ».

Le procès sera présidé par un magistrat, Paul Devise, que l'on déclarera plus tard en état de démence.

Le 30 juillet 1943, après avoir fait absorber un grand verre d'alcool à Marie-Louise Giraud, l'exécuteur des hautes œuvres fait son office (1). Contrairement à une idée répandue, cette exécution capitale d'une femme ne fut pas la dernière en France : Lucienne Fournier, le 11 décembre 1947 à Melun, puis le 21 avril 1949 à Angers, Germaine Laloy, furent encore livrées au bourreau.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

(1) Sous le titre *Une affaire de femmes* (éd. Balland), M[e] Francis Szpiner vient de consacrer un livre très rigoureux à l'histoire de Marie-Louise Garaud.

« Dernière Tentation » (suite)

Les réactions au film de Martin Scorsese, *la Dernière Tentation du Christ*, continuent d'entretenir la polémique. *« Nous ne laisserons pas projeter ce blasphème »*, a déclaré énergiquement le cardinal Alfonso Lopez à propos de la possible diffusion du film en Colombie. Le prélat a averti que l'Eglise catholique colombienne s'opposera de façon catégorique à la présentation, dans ce pays majoritairement chrétien, du film de Scorsese. En Colombie, l'autorisation de diffuser un film est prise par une assemblée de classification dépendant du ministère des communications.

En revanche, le directeur du ministère public britannique, M. Allan Green, a décidé que *la Dernière Tentation du Christ* ne viole pas la législation britannique, décision qui confirme celle déjà rendue par la commission britannique de la classification des films qui l'a seulement interdit aux moins de dix-huit ans.

EXPOSITIONS

La villa Arson à Nice

Une maison sous le soleil

Une école, un centre d'art et des artistes pour une exposition-promenade à géométries variables.

La villa Arson : 23 000 mètres carrés de terrasses à l'italienne au-dessus de la baie des Anges ; 15 000 mètres carrés de planchers autour d'une maison construite par un banquier à la fin du dix-huitième siècle ; de beaux arbres. Devenue propriété de l'Etat en 1960. André Malraux et Gaétan Picon avaient voulu en faire un outil de décentralisation culturelle en imaginant une école d'art différente de celles des beaux-arts. L'architecte Michel Marot, jouant du béton et du galet, s'était alors fait l'interprète d'un programme comprenant des ateliers, des salles d'expositions, une salle de spectacles de cinq cents ou six cents places (qui n'a d'ailleurs presque jamais servi), des chambres d'hôtes...

Mais ce bel outil, d'entretien coûteux, n'a jamais bien marché. L'école nationale des arts décoratifs était ordinaire et le centre artistique de rencontres internationales (CARI) somnolait. On a donc fait, avec Jack Lang, de l'ex-CARI un centre national d'art contemporain. Il était prometteur à l'ouverture, en 1984, mais non sans failles côté gestion. Ce qu'on a pu constater après. Et de l'école, plus récemment, une école-pilote internationale d'art et de recherche. On en est là avec pour la première fois dans l'enclos les mêmes patrons pour les deux institutions : les deux Christian B (Bernard et Besson) des cerveaux qui, depuis 1986, d'expositions en réflexions sur l'enseignement de l'art tentent de faire de la villa Arson un lieu de formation et de création contemporaines de haut niveau. Peut-être sont-ils sur la bonne voie, mais ce n'est pas aussi sûr que 2 et 2 font 4. Qui en matière de formation des créateurs pourrait prétendre avoir la solution ?

Sur le mode confidentiel

Ce qui est sûr, c'est que les expositions — la face visible des activités de la villa Arson, — depuis un couple d'années, ne sont pas à la portée de tous les publics. Volontiers centrées sur les problématiques les plus actuelles, le néo-géo par exemple, elles ont de quoi décourager plus d'un Niçois. Tant pis, diraient sans doute les deux Christian, qui cet été ont carrément choisi d'opérer sur le mode quasi confidentiel, en demandant à des artistes de créer des œuvres *in situ*, partout à travers la villa : dans les salles de conférences, les passages, les patios, les ateliers, sur les terrasses...

Les œuvres doivent rester en place pour une durée variant de trois mois à trente mois et sont susceptibles d'être renouvelées. L'exposition se nomme « Sous le soleil exactement... » Elle est à usage interne, mais mérite qu'on en fasse le parcours. Celui-ci mène dans tous les recoins de la villa, où l'on tente de rétablir l'architecture de Marot, quelque peu dénaturée, au fil des années, par des aménagements de toutes sortes. Et qui s'avère beaucoup mieux qu'on croit. Les installations, ou interventions, comme on voudra, des artistes le révèlent, avec pas mal de subtilité, des sous-sols aux terrasses.

Ici ce sont quelques fils, tendus par Sandback, qui soulignent dans la lumière d'une grande salle blanche l'espace, un espace de méditation. Là ce sont des bribes de mots. Là encore, des carrés lumineux ponctuent le sol (Verjux), ailleurs des bidons d'huile font une coursive autour d'un corps de bâtiments, *« sans mobile apparent »*, selon les auteurs : trois Niçois signant BP, pour enfoncer le clou évidemment. Dans la fosse de la salle de spectacle, Sarkis a installé un grand plateau qui, sous l'effet des spots verts et rouges, paraît décoller du sol et donne lieu à une rencontre du troisième type avec vision de rocher culturel couvert de bandes magnétiques, secrètement dédiée à Satie. Sur les terrasses, Varini, qui plus que tous justifie le titre de l'exposition, donne à voir des cercles rouges, parfaits sous un angle et un seul... Du trou noir, à la pleine lumière, il n'est pas un axe, pas une mesure de l'espace qui n'aient été envisagés..., sur des modes personnels ; parfois bavards (Ben, un voisin) mais le plus souvent silencieux et propices à la réflexion sur les vecteurs de la création d'aujourd'hui.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ Villa Arson, 20, avenue Stefen-Liegeard, 06000 Nice. Tél. : 93-84-40-04. Fermé le mardi.

PATRIMOINE

La Grande Bibliothèque ouvrira en 1995

déclare M. Emile Biasini

Le secrétaire d'Etat aux grands travaux, M. Emile Biasini, a annoncé l'ouverture de la Grande Bibliothèque, qui doit remplacer la BN, pour 1995.

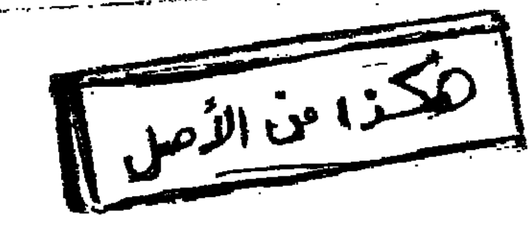
M. Emile Biasini, secrétaire d'Etat aux grands travaux, a précisé, dans un entretien à l'AFP, que le chantier de la Grande Bibliothèque devait commencer *« au tout début 1991 »* pour se terminer au printemps 1995, ce qui ferait coïncider son inauguration avec la fin du septennat de M. François Mitterrand. Cette Grande Bibliothèque, qui doit prendre la relève de la Bibliothèque nationale, aura sa « maison mère » à Paris, a indiqué M. Biasini, mais *« on peut imaginer qe le problème du dépôt des ouvrages sera séparé de celui de leur utilisation et que cette séparation aille jusqu'à une séparation de sites »*.

L'architecte sera désigné au premier semestre 1989 à l'issue d'une consultation internationale. La phase d'étude, après le concours, sera inhabituellement longue — deux ans — afin que l'architecte *« ait le plus de temps possible pour travailler avec les programmateurs »*. La consultation devrait s'appuyer sur les conclusions d'un rapport de M. Michel Melot, directeur de la Bibliothèque publique d'information au Centre Pompidou, et de M. Patrick Cahart, directeur des Monnaies et médailles, remis le 30 novembre prochain. D'ici là, aucun budget n'a été fixé : *« On ne saurait prévoir un budget avant de savoir ce qu'on va faire. »*

M. Biasini, au cours du même entretien, a annoncé qu'il aurait également à superviser la construction d'un centre de conférences internationales, quai Branly, à Paris. Ce centre, qui remplacera l'actuel bâtiment de l'avenue Kléber, occupera l'emplacement actuel des bâtiments « provisoires » qui abritent le ministère du commerce extérieur. Il doit, selon M. Biasini, être également terminé avant la fin du septennat. Les études pour ce projet, dont le budget n'est pas fixé, commenceront en 1989.

Le secrétaire d'Etat aux grands travaux a enfin indiqué que les crédits pour la rénovation du Muséum d'histoire naturelle, au Jardin des Plantes, pourraient être portés à 400, voire 500 millions de francs, soit près du double de ce qu'avait annoncé en 1987 M. Jacques Valade, alors ministre de la recherche. Six candidats ont déjà été sélectionnés après un concours qui a réuni 120 équipes. Le lauréat devrait être connu prochainement, a affirmé M. Biasini.

Ce dernier a d'autre part indiqué qu'il aurait en charge la redorure du dôme des Invalides (la quatrième depuis sa construction), qui doit être achevée pour le 14 juillet prochain.



مكبر من الأصل

Culture

VARIÉTÉS

Jean Ferrat dans la Drôme

« La libération des ondes a été une catastrophe »

Un feuilleton musical composé de trente chansons de Jean Ferrat sera diffusé sur Radio-France à partir de l'automne. Sa présentation à Allex (Drôme) a été l'occasion d'un plaidoyer pour la chanson française.

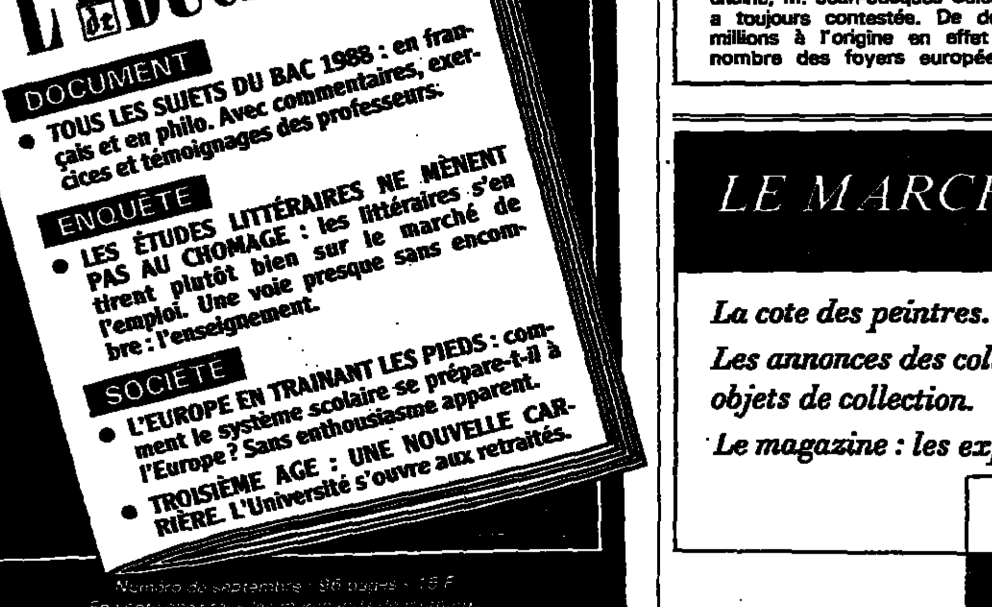
Non, Jean Ferrat ne remonte pas sur les planches. Non, il ne quittera pas sa montagne d'Ardèche. Non, on ne lui a pas proposé, depuis l'entretien avec Bernard Pivot il y trois ans déjà, une nouvelle émission de télévision. Il prépare deux disques en prenant son temps. Un Ferrat 1989 sans doute, et un Ferrat qui chante à nouveau Aragon. C'est par plaisir qu'il a accepté la proposition de Radio-France-Drôme de choisir trente de ses chansons et de les commenter en toute liberté pendant trois heures en compagnie de Pierre Palencat. Ce feuilleton musical original en trente épisodes sera diffusé par l'ensemble des radios locales de Radio-France tout au long de l'automne et de l'hiver.

Au cours de sa présentation, vendredi, à Allex, près de Valence, Jean Ferrat a évoqué les misères de la chanson française : *« Les jeunes de la chanson se heurtent maintenant à trois murs quasiment infranchissables. Celui de la production maîtrisée par des sociétés multinationales qui ne cessent de réduire les lancements d'artistes français ; celui d'une diffusion qui soutient essentiellement les produits anglo-saxons. Celui, enfin, de la distribution qui, passant non plus par les disquaires, mais par les grandes surfaces, ne se préoccupe que du classement au Top. Ce n'est pas, hélas, parce qu'une chanson se vend bien qu'elle est la meilleure... L'effet du Top est désastreux pour les jeunes créateurs qui ne sont pas* a priori *dans le vent. Ceux qui ne fabriquent pas des produits standardisés n'ont aucune chance. Quel énorme talent il faut à des garçons comme Guidoni pour se faire connaître !...*

» On n'arrête pas d'organiser rencontres et colloques pour définir des remèdes à ces trois maladies. En vain. Pour moi, la première catastrophe ces dernières années, c'est la libération des ondes, l'arrivée des radios libres sans cahier des charges. La porte ouverte à n'importe quoi... Des jeunes espéraient par ce canal se faire entendre. Finalement, la vie des petites radios a été très courte, elles se retrouvent aujourd'hui dans les mains des gens qui décident ailleurs, aussi...

» Pendant longtemps, j'ai pensé et je pense encore qu'il fallait préserver la culture nationale en fixant un quota pour la production étrangère. Il me semble que 40 % de chansons non françaises sur les ondes seraient suffisants. En tout cas, les artistes français pourraient alors être entendus du public qui ferait son choix entre les bons et les moins bons. Quand on est dominé comme on l'est aujourd'hui, une partie de notre culture est en cause, et elle est en train de perdre et de nous perdre... »

ANDRÉ GRIFFON.



Communication

La fin de l'université d'été de Carcans-Maubuisson

Fête du service public et débat sur la télévision commerciale

L'université d'été de Carcans-Maubuisson s'est achevée vendredi 2 septembre en présence de Mme Edith Cresson, ministre des affaires européennes. Le mercredi 31 août a été officiellement lancée, au Canada, la chaîne de télévision francophone TV5, déjà diffusée en Europe et en Afrique. Un lancement accompagné d'une cérémonie retransmise à Montréal, à Paris et à Carcans et à laquelle ont participé le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, et le ministre français chargé de la francophonie, M. Alain Decaux. Les chefs d'Etat et de gouvernement de la France, de la Belgique et de la Suisse et l'ambassadeur du Sénégal ont chacun prononcé à cette occasion une courte allocution transmise par vidéo. Transmis par satellite, le signal de TV5 couvrira donc désormais le Canada, les Etats-Unis et les Antilles.

C'est pourtant davantage la télévision privée qui fut au centre des débats de Carcans. Témoin la rencontre entre MM. Lelay (vice-PDG de TF1) et Rigaud (administrateur délégué de la CLT, actionnaire de M6).

Un duo Lelay (TF1)-Rigaud (CLT)

CARCANS-MAUBUISSON
de notre envoyée spéciale

Une salle émoustillée, une tribune bien éclairée, deux débatteurs loquaces aguerris et surtout concurrents... Joli duel en perspective, se réjouissait, jeudi soir, l'assistance espérant trouver là une petite consolation au forfait de M. Philippe de Villiers qui, la veille, avait annulé un face-à-face pourtant fort attendu avec Jean-Noël Jeanneney sur le thème de la Révolution française.

A droite, donc, visage rond et rose de coups de soleil estivaux, col ouvert sur une veste à carreaux, M. Jacques Rigaud, administrateur délégué de la CLT (actionnaire de M 6), habitué et ami de Carcans. A gauche, costume gris assorti aux cheveux, cravate sobre, lunettes austères et sourire rare, Patrick Lelay, vice-PDG de TF 1. Sur la sellette, la nouvelle télévision commerciale. Cette télévision qui, pendant une semaine, a polarisé l'attention et l'inquiétude des congressistes de Carcans. Ces chaînes dont les programmes ont valu à leurs actionnaires une volée de bois vert de la part de plusieurs ministres du gouvernement qui se sont exprimés publiquement. M. Lang, lundi ; Mme Tasca, mardi...

Patrick Lelay commence par hausser les épaules. *« On ne peut pas faire de miracle ! »*, dit-il en évoquant pêle-mêle le libre choix des téléspectateurs, l'inflation des coûts de programme, les exigences nombreuses de la loi et des cahiers des charges et l'incompréhension de la CNCL. *« Je mets d'ailleurs au défi quiconque de trouver de par le monde une grille de télévision aussi riche que la nôtre ! »* Et qu'on ne vienne pas lui parler de la télévision anglaise. *« C'est rasoir au possible ! »*

Les supermarchés de la culture

Jacques Rigaud, lui, n'a toujours pas digéré cette récente conjonction des critiques contre la télévision commerciale. *« De tout temps, il a existé de bons esprits pour dénoncer la dégradation de la télévision. Cela fait plus de vingt ans qu'on entend ce type de plainte. Mais les reproches actuels sont particulièrement graves et peu réfléchis. »* Le PDG de RTL a, en effet, particulièrement « mal pris » les propos du ministre de la culture, assimilant certaines télévisions *« à des supermarchés de la culture ». « Qu'a-t-il donc contre les supermarchés ? On y trouve de tout et de quoi satisfaire les multiples besoins du public. »* Un peu de patience, implore-t-il, on ne crée pas de nouveaux programmes en quelques jours. *« Qu'on permette donc aux entreprises de télévision – qui ont pris des risques considérables – de ne pas avoir les mêmes échéances que les gouvernements et d'envisager leur évolution sur dix ans (terme de notre autorisation) voire dix-huit ans (terme obtenu par Canal Plus, et que nous revendiquons). Alors pourraient-elles concilier davantage logique commerciale et mission d'intérêt général. »*

Mais s'il n'y avait que quelques critiques à l'égard des télévisions privées... Plus grave, plus inquiétante sans doute, notamment pour M6, la réflexion des deux ministres selon lesquels *« il y a manifestement une chaîne généraliste de trop »*. Patrick Lelay sourit. Ah non ! Qu'on ne compte pas sur lui pour désigner la chaîne à supprimer. C'est à l'Etat d'intervenir et à défaut ce sera le marché. Qu'on sache simplement que *« moins il y aura de chaînes, plus il y aura d'argent disponible pour la création »*... Jacques Rigaud ne l'entend pas ainsi, qui sent davantage siffler les balles. *« Qu'on stabilise enfin la règle du jeu,* demande-t-il, *et qu'on cesse de se poser la question du nombre des chaînes ! Au nom de quel malthusianisme quelqu'un déciderait-il qu'il y a des chaînes en trop ? Ce pays aime les jeux de massacre. Mais sachez que M6 n'est pas candidate au suicide. »*

Restait à répondre aux propositions du ministre, M. Paul Quilès, concernant TDF1. Monteront, monteront pas sur le satellite de télédiffusion directe ?

L'avenir de TDF1

Montera pas, répond Jacques Rigaud, en rappelant certaines péripéties malheureuses et passées entre la France et le gouvernement luxembourgeois dans l'affaire du satellite. Chat échaudé, dit-il... Et puis Astra est là, moins cher, qui dispose de quinze canaux et lui fait aussi les yeux doux...

« A quoi bon ! » laisse tomber avec une moue sceptique Patrick Lelay qui, de toute façon, n'envisage pas d'investissement supérieur au « franc symbolique ». *« Aucun programme n'est prêt ; l'audience potentielle est infime ; et le dilemme absurde : si on n'y va pas on aura tort, à terme ; mais si on y va, c'est pour perdre de l'argent. »*

Critique, le public de Carcans est décidément loin d'être acquis aux deux hommes. Mais l'atmosphère se détend. Jacques Rigaud mâchonne un chewing-gum et Patrick Lelay tente l'humour... *« Tenez,* commence-t-il, *je vais vous raconter la dernière de la CNCL... »* Une façon habile... et efficace pour se mettre l'assistance dans la poche !

ANNICK COJEAN.

La « résurrection » de la chaîne francophone

TV 5 Europe : la force d'exister

CARCANS-MAUBUISSON
de notre envoyé spécial

Les Anglo-Saxons appelleraient cela *« come back »*. Les francophones parleront de résurrection. Six mois après avoir failli disparaître TV 5 Europe revient sur le devant de la scène. La chaîne propose un nouveau logo, de nouveaux programmes dès lundi 5 septembre. Créée en 1984 la chaîne veut à la fois se renouveler en profondeur et continuer à jouer son rôle de « vitrine » des télévisions francophones (1), dont elle diffuse, grâce au satellite ECS 1 une sélection des meilleures émissions à destination des réseaux câblés européens.

Parce qu'elle était sévèrement jugée par M. Michel Péricard dans son rapport sur « La politique audiovisuelle extérieure de la France », le gouvernement de M. Jacques Chirac avait envisagé fin février dernier de la « fondre » dans la SEPT, la future chaîne culturelle (*le Monde* daté 28-29 février). Projet abandonné *in extremis* devant la résistance farouche des deux sociétés concernées et l'opposition très ferme de leurs partenaires étrangers.

Faute d'une grille homogène, de moyens et d'une véritable politique de promotion, TV 5 Europe, estimait M. Péricard, ne totalisait pas 90 000 téléspectateurs. Une évaluation que le président de la chaîne, M. Jean-Jacques Célérier a toujours contestée. De deux millions à l'origine en effet le nombre des foyers européens recevant TV 5 Europe atteint 9,5 millions aujourd'hui. De la Scandinavie au Maghreb. *« Beaucoup ne sont pas francophone,* insiste M. Célérier, *il est donc évident que nous ne serons jamais une chaîne de forte audience. Mais à la fin 1987 nous avions déjà plus de 100 000 téléspectateurs quotidiens dans le seul Benelux ! »*

Les responsables de TV-Europe, forts d'un véritable audit réalisé au printemps, ont entamé une politique de modernisation. De la grille surtout, avec l'apparition de rendez-vous quotidiens pour fidéliser un public de plus en plus sollicité : des flashs d'informations ; un magazine culinaire ; une émission sur la mode ; une météo européenne et surtout les journaux de TF 1 ou d'A 2 repris chaque soir en léger différé. Les programmes sont prolongés en soirée, démarrent plus tôt le samedi et le dimanche, et leur promotion à l'étranger est renforcée.

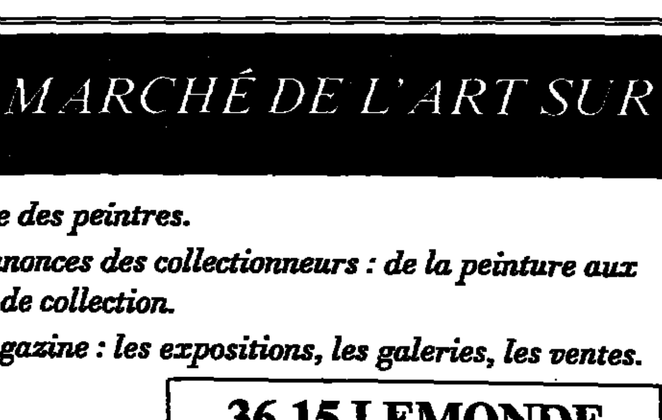
Initiation au marketing

TV 5 Europe s'initie enfin au marketing. Suffisamment ? La question mérite d'être posée car le danger, demain, sera moins institutionnel – le nouveau gouvernement ne remet plus son existence en cause – qu'économique. En matière de télévision par satellite, l'Europe est brutalement en train de passer de la rareté au trop-plein. Et les réseaux câblés au nombre de canaux disponibles techniquement limité, vont devoir faire des choix en fonction de l'attractivité des chaînes. Que pèsera alors une télévision francophone face à des concurrentes anglo-saxonnes mieux armées et plus « grand public ».

La force de TV 5 Europe, comme aime à le répéter son président Jean-Jacques Célérier, est... d'« *exister* » et d'avoir déjà conclu plus de 1 100 accords avec des réseaux câblés ou des instances européennes. Mais la chaîne se heurte à un double handicap. La faiblesse de son budget d'abord. Pour réussir sa nouvelle grille TV 5 Europe a besoin d'une augmentation de 30 % de son budget. Une hausse record qui, en ces temps de rigueur budgétaire, est loin d'être encore acquise. La lourdeur de son processus de prise de décision ensuite. Bien que la gestion quotidienne soit assurée par les trois chaînes françaises, au sein du groupement d'intérêt économique Satellimages, toutes les décisions importantes doivent être prises à l'unanimité, de concert avec les partenaires étrangers. Equitable, ce processus n'a pas la souplesse du privé. Il pourrait bien un jour devenir totalement inadapté.

PIERRE-ANGEL GAY.

(1) TF 1, A 2, FR 3, réunis au sein du groupement d'intérêt économique Satellimages chargé de la gestion quotidienne de la chaîne ; les télévisions belge et suisse (la RTBF et la SSR) ainsi que depuis 1986 le consortium de télévision Québec-Canada.



EN BREF

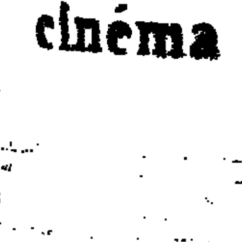
● **Suspension des émissions de la chaîne privée espagnole Canal 10.** – Un différend économique entre les producteurs londoniens des programmes, et les promoteurs de la chaîne privée espagnole Canal 10, est à l'origine de la récente suspension des émissions de la chaîne. Canal 10, transmise par satellite et payante, est une nouvelle chaîne dont sont actionnaires notamment Canal Plus et l'homme d'affaires M. Jacques Hatchuel et le patron de presse M. Robert Maxwell.

● **Remise des Emmys, les oscars de la télévision.** – La série dramatique *Thirtysomething* et la série comique *The Wonder Years* ont été désignées, dimanche 28 août, meilleures séries télévisées de la saison, lors de la grande remise annuelle des Emmys – ou oscars de la télévision – à Pasadena, en Californie. *Thirtysomething*, de la firme ABC, relate les problèmes d'adaptation des jeunes de trente ans dans la société des années 80. *The Wonder Years*, également d'ABC, est une comédie basée sur la nostalgie des années 60.

● **M. Claude Perdriel s'intéresse à *Rolling Stone*.** – Le patron du *Nouvel Observateur*, M. Claude Perdriel, est en pourparlers avec M. Lionel Rotcage, directeur du mensuel *Rolling Stone*, lancé en janvier.

M. Perdriel envisagerait d'entrer dans le capital du journal aux côtés d'une société à capital risque, pour une somme de l'ordre de 3 millions de francs. Mais ces deux nouveaux associés seraient minoritaires. *Rolling Stone*, dont la vente moyenne est de 70 000 exemplaires, selon sa direction, pourrait lancer, en septembre, une campagne d'abonnements avec l'aide logistique du *Nouvel Observateur*. Ce dernier avait accueilli dans ses colonnes des articles de *Rolling Stone* pendant cet été.

● **Le quotidien acadien *le Matin* en faillite.** – *Le Matin*, l'un des deux quotidiens francophones de la province du Nouveau-Brunswick, à l'est du Canada, a été déclaré en faillite deux mois après avoir suspendu sa parution. Lancé en 1986 grâce à des fonds publics du Nouveau-Brunswick et du gouvernement fédéral, *le Matin* n'avait réussi à vendre que 7 000 exemplaires. Le Nouveau-Brunswick compte deux cent vingt-cinq mille francophones sur sept cent dix mille habitants.





Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

ELSY : SON UNIVERS IMPITOYABLE. Grenier (43-80-68-01). Sam. à 22 h.

TOKYO BAR. Roseau Théâtre (42-71-30-20). Sam. 21 h.

PARADISEURS ; VA DONC METTRE AU LIT TES RATURES. Théâtre de Dix-Heures (42-64-35-90). Sam. 20 h 30.

CRUEL LOVE. Théâtre de verdure du jardin Shakespeare (42-52-16-38). Sam., dim., à 17 h.

MONSIEUR MASURE. Théâtre Daunou (42-61-69-14). Dim. à 15 h 30.

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). Les Cahiers tango : 15 h, sam. 21 h, dim. 15 h 30.

ARCANE (43-38-19-70). Le Punch du frappeur d'azur : 20 h.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Si jamais je te pince : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Et vote... la galère !... : 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Reviens dormir à l'Elysée : 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 15 h et 21 h, dim. 15 h.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Les Délices du baiser : 20 h 30.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). Bérénice : 20 h 30, dim. 17 h.

DAUNOU (42-61-69-14). Monsieur Masure : 21 h, dim. 15 h 30.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire : 23 h.

HOTEL LUTÉTIA (SALON TRIANON) (45-44-38-10). Mozart au chocolat : 20 h 30, dim. 16 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. Simone Weil 1909-1943 : 21 h 30.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît : 20 h. Pierre Péchin : 21 h 45.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 20 h. Nous, Théo et Vincent van Gogh : 21 h 15. Théâtre rouge. Contes érotiques arabes du XIVe siècle : 20 h. La Ronde : 21 h 30.

MATHURINS (42-65-90-00). Les Mystères du confessionnal : 18 h et 21 h.

MICHODIÈRE (47-42-95-23). Ma cousine de Varsovie : 17 h 30 et 20 h 45.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Le Grand Standing : 18 h 30 et 21 h 30.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). Avanti : 20 h 30, dim. 15 h.

POTINIÈRE (42-61-44-16). Fric-Frac : 20 h 30, dim. (dernière) 15 h.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Jacques Brel Je viens rechercher mes bonbons : 18 h 30. La Voce, sam. 20 h.

THÉATRE DE VERDURE DU JARDIN SHAKESPEARE (42-40-05-32). La Folie des farces : 15 h, dim. (dernière) 15 h.

TINTAMARRE (48-87-33-82). Mathieu : 20 h 15. Les majorettes se cachent pour mourir : 21 h 30. Barthélémy : 22 h 30.

TOURTOUR (48-87-82-48). Journal d'un loup-garou : 19 h. La Voix humaine : 20 h 30. La Femme rompue : 22 h.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Rififoin dans les labours : 18 h et 21 h.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). Le Saut du lit : 20 h 30, dim. 15 h.

Les cafés-théâtres

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84). Salle I. Areu = MC 2 : 20 h 15. Les Epis noirs : 21 h 30. Laurent Violet : 22 h 30. Salle II. Les Sacrés Monstres : 20 h 15. Bernadette, calme-toi ! : 21 h 30.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11). Tiens, voilà deux boudins : 20 h 15 et 23 h 45. Mangeuses d'hommes : 21 h 30. Jeanine Truchot a disparu : 22 h 30.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Nouveau Spectacle de Smaïn : 20 h 15 et 23 h.

EDGAR III (43-20-85-11). My name is Lolita : 20 h 15. Le Chromosome chatouilleux : 21 h 30.

PETIT CASINO (42-78-36-50). Les oies sont vaches : 21 h. Nous, on sème : 22 h 30.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03). L'Ecran du fou : 18 h 30. Jamais vulgaire : 20 h. Vous avez dit Bigard : 20 h, 00 h et 22 h 45, dim. 20 h. Nos désirs font désordre : 21 h 30.

Les concerts

CHAMPS DE MARS. Gouvernement militaire de Paris, 17 h, dim. Fanfare du 2e régiment de hussards de Sourdun.

CHAPELLE SAINT-LOUIS DE LA SALPÊTRIÈRE. Francine Olivier-Carrez, 16 h 30, dim. Orgue. Entrée libre.

ÉGLISE AMÉRICAINE DE PARIS. The International Consort of Viols, 18 h, dim. Dir. Hazelle Miloradovitch. Œuvres de Mozart, Bach. Entrée libre.

ÉGLISE DES BILLETTES (42-72-38-79). Michelle Leclerc. 10 h, dim. Orgue. Œuvres de Bach, Langlais. Entrée libre.

ÉGLISE DE LA MADELEINE (39-61-12-03). London School Symphony Orchestra. 16 h, dim. Dir. Nicholas Cleobury. Œuvres de Britten, Sibelius. Entrée Libre.

ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE. Les Trompettes de Paris. 21 h, sam. Œuvres de Vivaldi, Bach, Telemann.

Serge Heintz. 20 h 30, dim. Piano. Œuvres de Bach, Liszt, Ravel.

ÉGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE. Trio Romano, sam. 17 h, dim. M. Delisi (fl.), F. Filomeno (fl.), N. Le Touze (cello). Œuvres de Haydn, Bach, Haendel, Stamitz. Dans le cadre du Festival musique en l'île.

ÉGLISE SAINT-MERRI. London School Symphony Orchestra. 21 h, sam. Dir. Nicholas Cleobury. Œuvres de Beethoven, Mozart, Britten, Sibelius. Entrée libre.

Jean-François Gardeil, Billy Eidi. 16 h, dim. Baryton, piano. Œuvres de Fauré, Debussy, Ravel, Poulenc. Entrée libre.

MUSÉE D'ORSAY (40-49-48-14). Annick Chartreux, Benoît Duteurtre, 16 h, dim. Piano. E. Conquer (violon), E. Watelle (cello). Entrée libre.

NOTRE-DAME DE PARIS. Gunnar Idenstam. 17 h 45, dim. Orgue. Œuvres de Messiaen, Bach, Idenstam. Entrée libre.

ROSEAU THÉATRE (42-71-30-20). Christian Legall (contre-alto). Jusqu'au 17 septembre, 20 h, sam., lun., mar. Dans « la Voce » accompagné au piano par Annie Thomas. Œuvres de Schubert, Haendel, Gluck.

SALLE PLEYEL (45-63-88-73). Orchestre des jeunes du Schleswig-Holstein. 20 h 30, sam. Dir. S. Celibidache. Œuvres de Mozart, Bruckner. Dans le cadre du Festival estival de Paris.

SQUARE DUPLEIX. Gouvernement militaire de Paris. 17 h, sam. Fanfare du 2e Régiment de Hussards de Sourdan.

TAC STUDIO (43-73-74-47). Michel Gaches. Jusqu'au 8 octobre. 19 h 30, sam. Piano. Œuvres de Satie, Bartok.

cinéma

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI

Grands classiques du cinéma mondial, le Retour à la raison (1923), de Man Ray, le Ballet mécanique (1923), de Fernand Léger, Cinq minutes de cinéma pur (1925-1926), d'Henri Chomette, la Coquille et le Clergyman (1927), de Françoise Dulac, les Mystères du château du Dé (1929), de Man Ray, l'Etoile de mer (1928), de Man Ray, 15 h ; Alexandre Nevski (1938, v.o.), de S. M. Eisenstein, 17 h ; Sauve qui peut (1965, v.o.), de John Boorman, 19 h 15 ; Maladie (1978), de Paul Vecchiali, Change pas de main (1975), de Paul Vecchiali, 21 h.

DIMANCHE

Le ciel est à vous (1943-1944), de Jean Grémillon, 15 h ; Une fille pour Grégory (1980-1981), de Bill Forsyth, 17 h ; Privates on Parade (1982, v.o.), de Michael Blakemore, 19 h ; la Machine (1977), de Paul Vecchiali, 21 h.

LUNDI

Relâche.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS (40-26-34-30)

SAMEDI

Si vous avez manqué le début : Actualités anciennes : Actualités Gaumont, 12 h 30 ; Paris, Mai 68 : Cinétracts (1968) d'un collectif, la Chinoise (1967) de Jean-Luc Godard, 14 h 30 ; Paris-Province aller-retour : Seule à Paris (1965) de Robert Guez, les Amants (1958) de Louis Malle, 16 h 30 ; A nous deux Paris ! (1959) de Pierre Kast, les Demoiselles de Rochefort (1967) de Jacques Demy, 18 h 30 ; Paris, Mai 68 : Cinétracts (1968) d'un collectif, Mourir à trente ans (1982) de Romain Goupil, 20 h 30.

DIMANCHE

Si vous avez manqué le début : Paris Mondial : Luis Bunuel (1964) de Robert Valey, le Charme discret de la bourgeoisie (1972) de Luis Bunuel, 14 h 30 ; Paris, Mai 68 : Mikono (1978) de J.-M. Humeau, la Dialectique peut-elle casser des briques (1973) de G. Cohen, 16 h 30 ; Paris, Mai 68 : Actualités Gaumont, 18 h 30 ; De Barbès à Montmartre : Montmartre en couleur (1946) de Jean-Claude Bernard, Sheila chante Petite fille de Français moyen (1968) de E. Matalon, l'Impossible Monsieur Pipelet (1955) d'André Hunebelle, 20 h 30.

LUNDI

Relâche.

Samedi 3 - Dimanche 4 septembre

Les exclusivités

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

AMÈRE RÉCOLTE (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LES ANNÉES SANDWICHES (Fr.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

BAD TASTE (*) (néo-zélandais, v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BIRD (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

BLOODSPORT (A., v.o.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LA BOHÈME (Fr., v.o.) : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52).

BONJOUR L'ANGOISSE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (43-22-57-97) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

BORIS GODOUNOV (Sov., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

CAN'T BUY ME LOVE (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

CÉRÉMONIE D'AMOUR (**) (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

CHOCOLAT (Fr.) : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

COLORS (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

CRITTERS 2 (A., v.f.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

CRY FREEDOM (Brit., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17).

DE BRUIT ET DE FUREUR (**) (Fr.) : Reflet Médicis Logos, 5e (43-54-42-34).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88).

DOUBLE DÉTENTE (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).

EMPIRE DU SOLEIL (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LES ENFANTS DE L'IMPASSE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

ENVOYEZ LES VIOLONS (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

FRANTIC (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LES GENS DE DUBLIN (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LE GRAND BLEU (Fr., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).

HAIRSPRAY (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

HECTOR (Bel.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

HOMEBOY (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LA LECTRICE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LIAISON FATALE (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LA LOI DU DÉSIR (*) (Esp., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

MAPANTSULA (Afrique du Sud, v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

MÈRE TERESA (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA MÉRIDIENNE (Suis.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

MEURTRE A HOLLYWOOD (A., v.o.) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

MILAGRO (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

NICO (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

NUIT ITALIENNE (It., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

L'OEUVRE AU NOIR (Fr.-Bel.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30).

PUBLIVORE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

QUELQUES JOURS AVEC MOI (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

RANDONNÉE POUR UN TUEUR (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

SALAAM BOMBAY ! (indo-Fr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; La Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

SAMMY ET ROSIE S'ENVOIENT EN L'AIR (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

SAVANNAH (Fr.) : Gaumont Les Halles 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Parnasse 14e (43-35-30-40).

SEPTEMBER (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LE TEMPS DU DESTIN (A., v.o.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).

THE KITCHEN TOTO (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

UN ENFANT DE CALABRE (It.-Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

UN ÉTÉ A PARIS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

UN MOIS A LA CAMPAGNE (Brit., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

UN PRINCE A NEW YORK (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

VICES ET CAPRICES (**) (It., v.f.) : Maxevilles, 9e (47-70-72-86).

LA VIE EST BELLE (Bel.-zaïrois) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

WALL STREET (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

Les grandes reprises

A BOUT DE SOUFFLE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

L'AS DE PIQUE (Tch., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

ASSASSINS ET VOLEURS (Fr.) : Reflet Médicis Logos, 5e (43-54-42-34) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

AUTOPSIE D'UN MEURTRE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

AVANTI ! (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

BIRDY (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CENDRILLON (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

DOCTEUR FOLAMOUR (Brit., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

DRAME DE LA JALOUSIE (It., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

L'EMPIRE DES SENS (**) (Fr.-Jap., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; v.f. : Maxevilles, 9e (47-70-72-86).

EVE (A., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

FLAMMES (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

GEORGIA (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

HIROSHIMA MON AMOUR (Fr.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

HITLER, UNE CARRIÈRE (All.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

HOLD-UP (Fr., v.f.) : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).

JE T'AIME, MOI NON PLUS (**) (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

MURIEL (Fr.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

NOCE EN GALILÉE (Fr.-Bel.-palestinien, v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LE NOM DE LA ROSE (Fr.-It.-All., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LA SOIF DU MAL (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

SOUDAIN L'ÉTÉ DERNIER (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

SWEET MOVIE (**) (Fr.-Can.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

VIOLENCE ET PASSION (It., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LES FILMS NOUVEAUX

A GAUCHE EN SORTANT DE L'ASCENSEUR. Film français d'Edouard Molinaro : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

DANGER HAUTE TENSION. (*) Film américain de Paul Golding, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

ENCORE. (*) Film français de Paul Vecchiali : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

L'ENFANCE DE L'ART. Film français de Francis Girod : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

HEROS. Film américain de William Tannen, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

OEUF. Film hollandais de Danniel Danniel, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PARIS EN VISITES

LUNDI 5 SEPTEMBRE

« Un heure au Père-Lachaise », 11 heures, « Tombes célèbres du Père-Lachaise », 14 h 45, boulevard de Ménilmontant, porte principale (V. de Langlade).

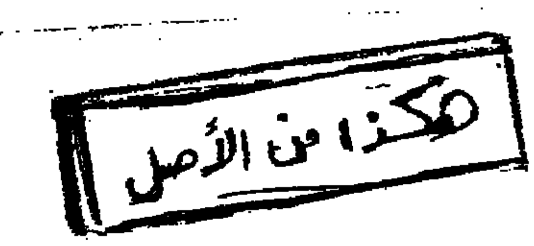
« L'Assemblée nationale », 14 heures, 33, quai d'Orsay. Carte d'identité (Michèle Pohyer).

« Versailles : la petite et la grande écurie du château » ; 14 h 30, cour de la Petite Ecurie, avenue de Paris (Office du tourisme).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Chefs-d'œuvre du Louvre, du *Scribe accroupi* à la *Mort de Sardanapale*, de Delacroix », 14 h 30, porte Saint-Germain-l'Auxerrois (Pierre-Yves Jaslet).

« L'Opéra », 15 heures, en haut des marches (Tourisme culturel).



Education

Syndicats d'enseignants et parents d'élèves réagissent aux déclarations de M. Jospin

Les déclarations du ministre de l'éducation nationale, M. Lionel Jospin, lors de sa conférence de presse de rentrée (*le Monde* du 3 septembre), n'ont pas suscité l'enthousiasme des syndicats d'enseignants et des fédérations de parents d'élèves. A l'exception de la Fédération de l'éducation nationale, tous regrettent l'absence de mesures concrètes.

« Ça change et ça fait du bien », explique la FEN. Le syndicat souligne *« le changement d'orientation dans la suite des engagements présidentiels, le respect de tous les personnels et la volonté d'engager après concertation les transformations attendues pour l'avenir »*, et considère que la portée de cette conférence de presse *« dépasse largement le cadre de la rentrée »*. Toutefois la FEN souhaite *« que les intentions et les premiers gestes concrets et significatifs se traduisent dans les textes et les moyens »*.

La Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE) *« se réjouit de retrouver nombre de ses revendications dans les grandes orientations de M. Jospin »*, mais regrette *« que les difficultés de la rentrée susbsistent »*. L'Association de parents pour l'évolution de l'enseignement catholique (APEC) est *« satisfaite de la reconnaissance par M. Jospin de deux écoles publique et privée »*, considérant que *« cette situation de paix scolaire ne peut qu'être bénéfique pour l'éducation de nos enfants »*. De son côté, la Fédération de l'enseignement privé (FEP-CFDT) *« regrette qu'aucune réponse n'ait été apportée aux préoccupations immédiates des personnels »* et que *« les problèmes spécifiques des enseignants du secteur privé restent entiers »*.

Le Syndicat national des collèges (SNC-Autonome) prend acte des mesures d'urgence mais déplore la fermeture de 3 500 postes dans les collèges. Le syndicat national des lycées et collèges (SNALC-CSEN) exprime *« amertume et inquiétude »* car *« les intentions restent toujours aussi vagues et les réalisations limitées »*. Le syndicat CFTC de l'éducation, la recherche et la culture (SCENRAC) *« regrette le flou »* des déclarations du ministre, comme la Société des agrégés, qui a jugé cette conférence de presse *« très décevante et très vague »*, ajoutant que *« le discours sur la qualité de l'enseignement sonnait creux »*.

Pour la PEEP (Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public), il n'y a *« aucun élément nouveau dans la déclaration du ministre de l'éducation nationale par rapport aux orientations de ces prédécesseurs »*. Elle se plaint de *« l'indigence des propositions concrètes du ministre »*. Selon la CGT, *« Lionel Jospin n'a fait qu'aviver les inquiétudes déjà exprimées par la CGT : malgré un nombre d'élèves en augmentation, les suppressions de postes sont massives »*. De son côté, le Syndicat national des instituteurs (SNUDI-FO) demande *« la création de nouveaux postes d'instituteurs »*.

Armistice à Angoulême

ANGOULÊME
de notre correspondant

Il n'y aura pas de guerre scolaire à Angoulême ou à Bourges, à propos du congé du mercredi et du jour du catéchisme. L'inspecteur d'académie de la Charente vient de rencontrer l'évêque d'Angoulême et les deux hommes ont décidé de geler la situation.

Rappelons que, sur plainte de l'évêque, le tribunal administratif de Poitiers avait annulé la décision de l'inspecteur de transférer les heures de classe dans les écoles maternelles et élémentaires du samedi au mercredi matin (*le Monde* daté 29-30 mai). L'évêque estimait que ce changement compromettait l'organisation du catéchisme. Sans juger sur le fond, le tribunal avait considéré que l'inspecteur n'avait pas autorité pour prendre une décision globale pour toutes les écoles. En vertu de la décentralisation, il revenait à chaque établissement de se déterminer.

A Angoulême, quarante-trois des quarante-cinq écoles consultées après la décision du tribunal ont confirmé leur demande de transfert. Dans la quarante-quatrième, le conseil d'établissement s'est partagé moitié-moitié et la quarante-cinquième semble avoir voté dans une certaine confusion. L'inspecteur d'académie a donc consulté le ministre qui, en attendant de saisir le Conseil d'Etat, a ordonné à l'inspecteur d'appliquer *« les textes et rien que les textes »*.

Après négociation avec l'évêque, l'inspecteur d'académie a décidé de n'accorder aucun nouveau transfert, bien que onze écoles supplémentaires l'aient demandé en Charente.

Quant à l'évêque, tout en réitérant son opposition de principe au transfert, il a admis qu'il était difficile de revenir sur la situation créée à Angoulême l'an dernier, à quelques jours de la rentrée. Le Conseil d'Etat et, s'il le faut, le Parlement... trancheront plus tard sur le fond.

JEAN-PIERRE DUFRENNE.

REPÈRES

Paris

680 millions pour Bercy

Les travaux de réalisation du doublement du pont de Bercy vont commencer au cours du premier trimestre 1989, selon la mairie de Paris. Ils seront suivis par le début de la construction, à la mi-mai 1990, du nouveau pont également prévu dans ce secteur et qui doit relier la gare de Lyon à la gare d'Austerlitz. C'est un profond réaménagement de la voirie qui aura lieu par étapes d'ici à 1992 dans cette partie Est de la capitale *afin de désengorger ce quartier* en pleinne expansion, concerné par la création du nouveau ministère des finances et l'aménagement des anciens entrepôts de Bercy. L'investissement représente 680 millions de francs.

Géologie

Séisme annoncé en Grèce

Un séisme d'une magnitude comprise entre 5,3 et 5,8 sur l'échelle de Richter pourrait se produire en Grèce dans une dizaine de jours. C'est ce qu'affirment trois scientifiques grecs qui ont mis au point une technique de prévision (VAN) fondée sur les variations électriques de la croûte terrestre à l'approche de secousses telluriques. L'origine de ces signaux est mal comprise selon le vulcanologue Haroun Tazieff, qui a rapporté la nouvelle en métropole et précise que ce tremblement de terre *« pourrait avoir lieu au sud de Corfou ou bien dans une zone située dans le golfe de Corinthe, non loin de Patras »*. Cette technique de prévision est *« efficace à 90 % »*, affirme M. Tazieff, qui rappelle qu'il a participé en février dernier en Grèce à *« l'analyse de tels signaux et que le séisme annoncé s'est produit dans la zone prévue neuf jours plus tard »*.

Médecine

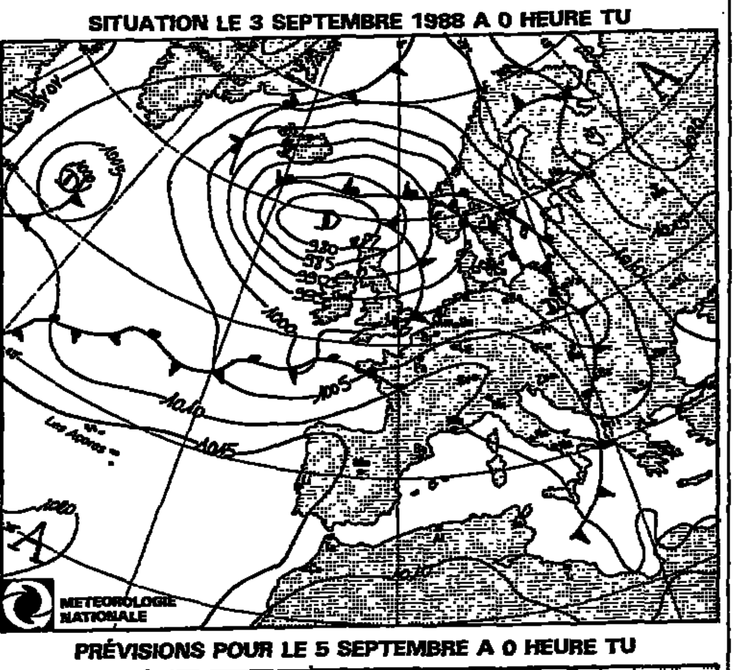
Stimulateurs cardiaques défectueux

Une compagnie américaine de fabrication de stimulateurs cardiaques, Cordis Corporation, vient d'être condamnée par un tribunal de *Washington à payer de très importantes indemnités*. Ses quatre principaux dirigeants se voient accusés en outre devant une cour criminelle de malfaçons, de mensonge délibéré au gouvernement, et de « blessures » par imprudence. L'accusation *réclame trois cents ans de prison et* une amende de 2 millions de dollars (plus de 12 millions de francs). Les stimulateurs concernés ne sont plus sur le marché mais la firme en question n'a averti les praticiens et les utilisateurs que longtemps après la découverte des malfaçons conduisant à des arrêts cardiaques brutaux. Ses dirigeants avaient, en outre, adressé à l'organisme d'Etat concerné (la Food and Drug Administration) un rapport falsifié sur la nature des stimulateurs.

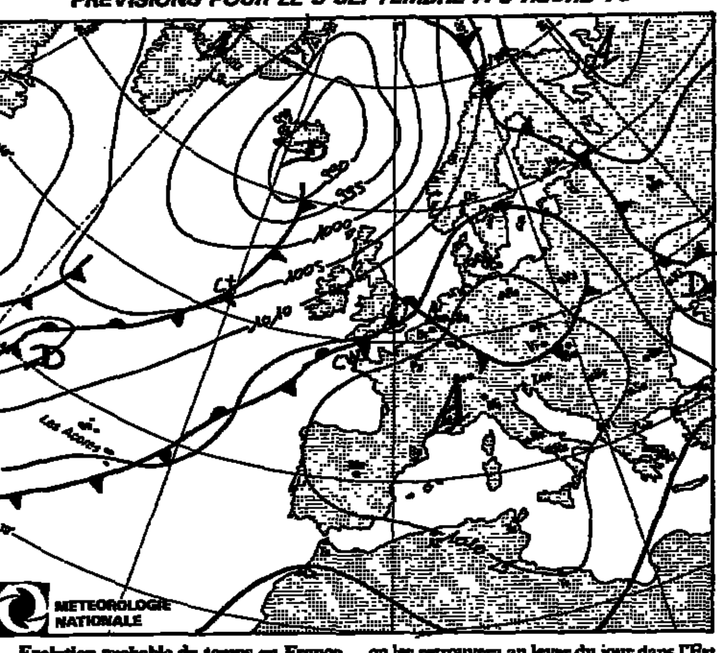
Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 3 SEPTEMBRE 1988 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 5 SEPTEMBRE A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le samedi 3 septembre à 0 heure et le dimanche 4 septembre à 24 heures UTC.

Persistance d'un flux perturbé d'Ouest *rapide sur le nord* du pays. Mais avec la hausse du champ de pression, l'activité des perturbations va diminuer.

Dimanche : moins de pluie.

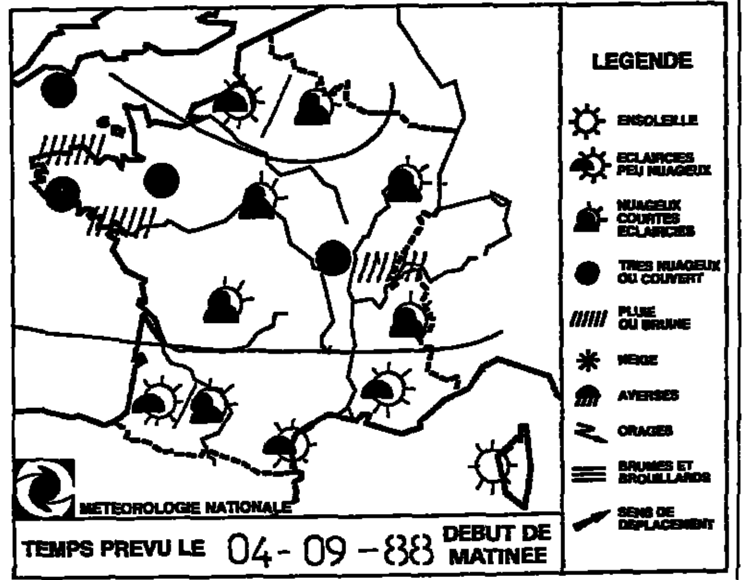
La journée débutera généralement sous les nuages, malgré quelques trouées dans la grisaille (surtout au nord de la Seine). Il pleuvera un peu çà et là.

La tendance de la journée sera à l'acalmie de la pluie et au développement *d'éclaircies. Le ciel restera chargé en Lor*raine et Alsace, Franche-Comté, Bourgogne, Auvergne et Rhône-Alpes ; alors que les éclaircies deviendront belles près de l'Atlantique, en Bretagne, pays de Loire et Poitou-Charentes.

Les grosses pluies qui sévissaient samedi au nord de la Loire auront traversé le pays, on les retrouvera au lever du jour dans l'Est et le Centre-Est, où elles cesseront assez vite. Mais un nouveau passage de pluie – moins fort que samedi – touchera dès la matinée la Bretagne, la basse Normandie, les pays de Loire. Ces pluies se décaleront assez vite vers l'Est et le Nord-Est, en s'atténuant progressivement ; elles toucheront au passage le Bassin Parisien et le Centre, puis la Bourgogne et la Champagne.

Le vent, de Sud-Ouest, sera encore assez fort près de la Manche et près de l'Atlantique. Les températures : le matin il fera généralement entre 10 et 12 degrés ; l'après-midi, 17 à 21 degrés au nord de la *Loire, 22 à 25 degrés plus au Sud.*

Les régions méridionales – au sud de Bordeaux et de Montélimar – resteront à l'écart de la pluie, et, le plus souvent, des nuages. Il y fera 11 à 13 degrés le matin (14 à 17 degrés près de la Méditerranée) ; l'après-midi le thermomètre indiquera entre 26 et 28 degrés.



TEMPS PREVU LE 04-09-88 DEBUT DE MATINEE

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 02-09-1988 à 6 heures TU et le 03-09-1988 à 6 heures TU — le 03-09-1988

FRANCE			
AJACCIO	26	14	C
BIARRITZ	19	12	D
BORDEAUX	21	13	C
BOURGES	20	13	C
BREST	17	12	P
CAEN	17	11	P
CHERBOURG	16	11	P
CLERMONT-FERR.	19	10	C
DIJON	18	12	C
GRENOBLE St-M-H	20	10	N
LILLE	17	11	A
LIMOGES	17	11	C
LYON	20	11	N
MARSEILLE-MAR.	25	13	N
NANCY	18	10	P
NANTES	18	14	P
NICE	28	18	N
PARIS-MONTS.	18	12	P
PAU	18	10	D
PERPIGNAN	26	16	N
RENNES	19	13	P
ST-ETIENNE	20	10	N
STRASBOURG	19	12	A
TOURS	20	13	P
TOULOUSE	20	10	D
POINTE-A-PITRE	32	23	D
ÉTRANGER			
ALGER	33	20	D
AMSTERDAM	17	10	O
ATHÈNES	32	23	N
BANGKOK	34	27	N
BARCELONE	30	18	D
BELGRADE	33	14	D
BERLIN	17	11	N
BRUXELLES	17	11	C
LE CAIRE	36	21	D
COPENHAGUE	18	13	C
DAKAR	29	27	N
DELHI	37	28	D
DJERBA	39	27	D
GENÈVE	19	11	A
HONGKONG	31	28	C
ISTANBUL	28	19	D
JÉRUSALEM	28	16	D
LISBONNE	23	15	D
LONDRES	17	11	P
LOS ANGELES	24	17	D
LUXEMBOURG	16	8	A
MADRID	27	10	D
MARRAKECH	32	19	D
MEXICO	23	14	P
MILAN	26	12	N
MONTRÉAL	26	16	C
MOSCOU	21	10	B
NAIROBI	25	15	C
NEW-YORK	27	19	D
OSLO	16	13	P
PALMA-DE-MAL.	30	16	D
PÉKIN	20	20	O
RIO-DE-JANEIRO	30	18	P
ROME	29	15	D
SINGAPOUR	28	23	A
STOCKHOLM	18	16	P
SYDNEY	22	12	D
TOKYO	28	23	C
TUNIS	40	21	D
VARSOVIE	24	16	A
VENISE	23	12	D
VIENNE	23	12	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

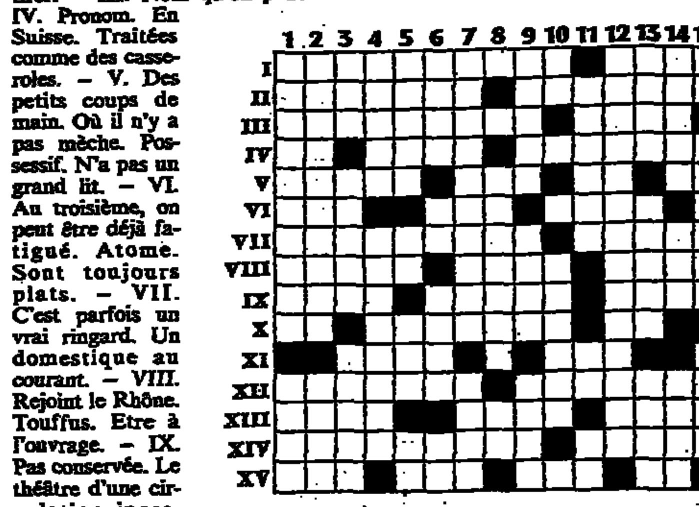
(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4823

HORIZONTALEMENT

I. Peut être grave quand il y a beaucoup de vaisseaux qui coulent. Arrête ceux qui respectent le code. – II. Où l'on a mis beaucoup de sauce. Bon à tirer. – III. Nom qu'on peut donner à un bleu. Un petit perroquet. – IV. Pronom. En Suisse. Traitées comme des casseroles. – V. Des petits coups de main. Où il n'y a pas mèche. Possessif. N'a pas un grand lit. – VI. Au troisième, on peut être déjà fatigué. Atome. Sont toujours plats. – VII. C'est parfois un vrai ringard. Un domestique au courant. – VIII. Rejoint le Rhône. Touffus. Etre à l'ouvrage. – IX. Pas conservée. Le théâtre d'une circulation incessante. Lisière. – X. Le premier avait la plus grosse part. Où l'on peut en voir de toutes les couleurs. *Divinité.* – XI. A des propriétés astringentes. Elément d'un cercle. – XII. Qui ont donc bon dos. Faire des réserves. – XIII. Pour amener l'eau au moulin. Une voie navigable. N'ondule pas naturellement. – XIV. Qui peut facilement tourner. A poils. – XV. Pour eux. Pas aléatoire. Repoussa du pied. Un peu d'espoir.



VERTICALEMENT

1. Peut-être marquée par celui qui est en train de peser. Que l'on a donc pu transporter. – 2. Un spécialiste des expositions. Le premier supprimé. – 3. Un petit grain. Mise en balance. Des vallées englouties. – 4. Une plante voisine de la gesse. Peuvent être tirées quand on passe le savon. – 5. Moins lourd quand il est maigre. Sorti. A deux côtés. Circulaient à Rome. – 6. Pas imaginaire. A la mode. Comme du moût additionné d'alcool. Tête de Turc. – 7. Pour les voir, il faut de bonnes lunettes. On allume quand il descend. – 8. Peuvent être tirées d'une cruche. Pronom. – 9. Ne sont jamais neuves quand elles sont reçues. Un caractère d'autrefois. Fils de Jacob. – 10. En France. Un mot-clé. – 11. Crier comme un innocent. En masse. Se rend. – 12. Un homme devant qui on reste souvent la bouche ouverte. – 13. Celui qui doit payer. Un poulet particulièrement dur. Est plus plate qu'une vieille. – 14. Un disciple de saint Vincent de Paul. Circule à l'étranger. Choisis comme des domiciles. – 15. Saint. Une mère et son enfant. *Sur le bassin* d'Arcachon.

Solution du problème n° 4822

Horizontalement

I. Vanneurs. – II. Emiette. – III. Ronéo. Pal. – IV. Mua. Icare. – V. Ors. Lasso. – VI. Sel. En. – VII. Lotus. An. – VIII. Ubac. Cric. – IX. Rétro. Ecu. – X. Es. Edit. – XI. Serre-tête.

Verticalement

1. Vermoulures. – 2. Amour. Obèse. – 3. Ninas. T.A.T. – 4. Née. Sucrer. – 5. Etoiles. Ode. – 6. Ut. Cal. It. – 7. Repas. Arête. – 8. Arsenic. – 9. Iléon. Cure.

GUY BROUTY.

Le Carnet du Monde

Naissances

– Philippe BOYER-COULLAUT,
Florence PIJAUDIER-CABOT,
Claire et Jérémie,
ont le bonheur d'annoncer la naissance de

Arnaud,

le 30 août 1988.

Mariages

– M. et Mme Jackie CRASSON,
M. et Mme Jacques LECOMPT,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants

Brigitte et Thomas,

célébré le 3 septembre 1988, à Ingre.

16, avenue Rapp,
75007 Paris.
7, cité Martignac,
75007 Paris.

Décès

– Châlons-sur-Marne.

Mme Monique Grubier,
ses enfants et petits-enfants,
Le colonel et Mme Pierre Marraud,
leurs enfants et petite-fille,
M. et Mme Philippe Cesselin,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Bernard Cesselin,
leurs enfants et petits-fils,
M. et Mme Serge Ferquel,
leurs enfants et petit-fils,
M. et Mme Dominique Masnou
et leurs enfants,
M. et Mme Etienne Ivanichtchenko
et leurs fils,
Et toute la famille,

ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

Mme Henri CESSELIN,
née Anne Bourelle,

leur mère, belle-mère, grand-mère, arrière-grand-mère, sœur, belle-sœur et tante,

décédée le 2 septembre 1988, à l'âge de quatre-vingt-six ans, munie des sacrements de l'Eglise,

et vous prient d'assister ou de vous unir d'intention à ses obsèques, qui seront célébrées le lundi 5 septembre, à 16 heures, en l'église Saint-Alpin, à Châlons-sur-Marne.

Ni fleurs, ni couronnes.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

18, boulevard Vaubecourt,
51000 Châlons-sur-Marne.
23, allée Paul-Doumer,
51000 Châlons-sur-Marne.

– Al et Gaston Cogne,
ses parents,
Laurence Cogne,
sa sœur,
Alain Cogne,
son frère,
Son épouse Claudine
Et leurs enfants Elodie et Alain,
Yvette Desrosiers,
sa tante,
Annie Grandjanin
et Patrice Canchetier,
ses meilleurs amis,
ont l'immense douleur de faire part du décès le 2 septembre 1988, à Paris, après une longue et cruelle maladie qu'il a supportée avec un très grand courage, de

Gilbert COGNE,
dit Gilles Fournier,
journaliste.

Il sera incinéré à Paris.

29, rue Lamartine,
75017 Paris.

– Le recteur de l'université de Genève,
Et le doyen de la faculté des lettres,
ont le profond chagrin de faire part du décès du

professeur Henry JOLY,

nommé par appel en 1983 pour enseigner à Genève la philosophie antique.

L'inhumation a eu lieu à Venon-par-Gières, le 1er septembre 1988.

Remerciements

– Mme L'Her,
très touchée des nombreuses marques de sympathie qui lui ont été témoignées lors du décès de son mari

M. Yves L'HER,

remercie vivement toutes les personnes qui se sont associées à sa peine.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Économie

AFFAIRES

Le groupe Tapie reprend les raquettes Donnay

Le groupe de l'industriel français Bernard Tapie a été choisi par les pouvoirs publics à Bruxelles pour reprendre la société belge Donnay, premier fabricant européen de raquettes et numéro trois mondial, déclarée en faillite le 19 août dernier et qui employait trois cent cinquante personnes.

L'exécutif de la Région wallonne (gouvernement de la partie sud de la Belgique), qui devait choisir entre trois candidats repreneurs — les français Tapie et Frey, ainsi que le belge City 7, — a finalement accordé, le 2 septembre en fin d'après-midi, sa confiance à M. Tapie.

Pour être définitive, cette décision doit encore être entérinée par les curateurs (équivalents belges des syndics français) désignés par le tribunal de commerce de Dinant lors de la mise en faillite sur aveu de cessation de paiement de Donnay. Il semble néanmoins peu probable que les curateurs se prononcent différemment car les deux autres candidats avaient également sollicité l'appui financier de la Région wallonne.

Dans la nouvelle société Donnay, au capital de 300 millions de francs belges (50 millions de francs français), Bernard Tapie disposera de 51 % des parts. M. Albert Frère, patron du Groupe Bruxelles-Lambert (GBL, deuxième holding belge) en aura 20 %, tandis que le solde, soit 29 % appartiendra à la Région wallonne, qui détenait déjà 27 % de la société.

Le candidat Tapie était notamment le favori des syndicats. Le 29 août, plusieurs délégués syndicaux s'étaient rendus à Nevers afin de visiter la société Look, fleuron du secteur sport du groupe Tapie.

En échange de leur soutien, les syndicats ont obtenu des garanties pour l'emploi. M. Tapie s'est ainsi engagé à reprendre cent vingt des trois cent cinquante travailleurs de Donnay. Une clause prévoit une indemnité de 200 000 francs belges (30 000 francs français) par travailleur licencié au-dessous de ce plancher.

Une « première » en France

L'Aérospatiale et Dassault-Breguet s'associent pour concevoir un avion de patrouille maritime

La société Aérospatiale et le groupe Dassault-Breguet ont décidé d'unir leur savoir-faire pour la conception, en coopération, d'un nouvel avion de patrouille maritime principalement destiné au marché étranger. C'est la première fois que les deux constructeurs français œuvreront ensemble au développement d'un appareil militaire de ce modèle.

Dénommé « ATR-AMD Petrel 42-72 », ce programme associe la cellule du court-moyen-courrier civil ATR, produit par l'Aérospatiale en collaboration avec la société italienne Aeritalia, au système d'arme et de détection que le groupe Dassault-Breguet a mis au point pour l'avion Atlantique-2.

A l'origine, l'Atlantique-2 est un biturbopropulseur (de la taille approximative de la Caravelle) de patrouille maritime que l'aéronavale française a commandé pour remplacer ses appareils Breguet-Atlantic en service depuis 1967. L'Atlantique-2, qui commencera d'être opérationnel après 1990, sera capable, outre des missions traditionnelles de renseignement et de recherche en mer, de s'en prendre à des navires de surface ou à des sous-marins adverses grâce aux missiles air-surface AM-39 Exocet ou aux torpilles dont il sera armé. Par rapport aux Breguet-Atlantic, cet appareil, qui dispose d'un système automatique d'armes et de détection, est en quelque sorte un véritable ordinateur et PC volant.

L'aéronavale française a estimé ses besoins à quarante-deux Atlantique-2. Mais l'avion est cher : un rapport parlementaire évalue l'exemplaire à 500 millions de francs en opérations (taxes et environnement logistique compris). A ce jour et depuis 1985, la marine en a commandé seize, et il n'est pas certain que son budget, compte tenu de ses autres ambitions, lui permette de réaliser l'objectif prévu.

Si l'Allemagne fédérale, l'Italie et le Pakistan sont parvenus, dans le passé, à acquérir eux aussi des avions de patrouille maritime Breguet-Atlantic en même temps que la France, la situation pourrait être différente pour ce qui concerne l'exportation éventuelle de son successeur, l'Atlantique-2, jugé trop lourd et trop performant à l'étranger.

Diversifier la gamme

Dans ces conditions, l'idée a prévalu, à l'Aérospatiale et chez Dassault-Breguet, d'un programme complémentaire et financièrement plus accessible qui permettrait de diversifier la gamme des avions de patrouille maritime. Le projet consiste à embarquer tout ou partie des matériels de navigation, de détection et les armements de l'Atlantique-2 à bord d'une cellule de l'avion de transport régional ATR-42 (ou sa prochaine version « allongée » ATR-72). Les industriels associent ainsi deux programmes déjà en production et éprouvés commercialement pour réduire leurs dépenses.

L'ATR-42, qui transporte de quarante à cinquante passagers sur des étapes de 1 500 kilomètres à la vitesse de 500 kilomètres à l'heure, a été commandé, à ce jour, à deux cent soixante-huit exemplaires par trente-sept clients différents. Le centième appareil vient d'être livré. L'ATR-42 appartient donc à une famille d'avions qui se répand dans le monde des compagnies aériennes régionales, ou « *commuters* ».

D'un poids qui devrait être *grosso modo* trois fois moindre que celui de l'Atlantique-2, le nouvel avion de surveillance maritime devrait tenir l'air entre sept et dix heures d'affilée, au lieu des quinze heures, en moyenne, qui sont attribuées au successeur du Breguet-Atlantic. Ces performances intéressent des pays dont la sûreté des approches maritimes requiert des patrouilles plus courtes sur zone.

Entre l'Aérospatiale et Dassault-Breguet, dont les relations n'ont pas toujours été au beau fixe, le principe d'une coopération est aujourd'hui acquis sur le programme Petrel 42. Les discussions portent actuellement sur la répartition des travaux entre les deux constructeurs et sur l'évaluation des coûts à leur charge. Selon de premières évaluations de source industrielle, le marché à l'exportation pour ce nouvel avion de patrouille maritime est estimé à plus de cinquante exemplaires sur une dizaine d'années.

JACQUES ISNARD.

● **Pour un secrétariat d'Etat à l'aviation civile.** — M. Michel Inchauspé, député RPR, a souhaité, le vendredi 2 septembre, que le gouvernement se dote d'un secrétariat d'Etat à l'aviation civile, comme c'était le cas autrefois. Lors d'une conférence de presse, le député, qui est rapporteur du budget de l'aviation civile, a estimé que le ministre des transports et de la mer, M. Michel Delebarre, avait suffisamment à faire avec les problèmes de la SNCF. *« Il faut redonner à la Direction générale de l'aviation civile les moyens de contrôler ce qui vole en France. Elle est petit à petit devenue une coquille presque vide, à tel point que ce sont les préfets qui autorisent les vols de démonstration comme à Habsheim »*, a-t-il indiqué.

M. Bolloré renforce son contrôle sur son groupe

Afin de conserver le contrôle de son groupe, en plein développement (15 000 personnes un chiffre d'affaires de plus de 15 milliards de francs dans des secteurs aussi variés que les papiers spéciaux, la distribution de combustibles ou le voyage), M. Vincent Bolloré vient d'achever la mise en place d'un montage financier complexe ; à cette occasion, il s'entoure d'alliés solides et prestigieux, en particulier du constructeur italien Fiat.

Au sommet, une holding a été créée, la Financière de l'Odet. Dotée d'un capital d'environ 160 millions de francs, elle est détenue à 51 % par la société familiale de M. Bolloré. Le reste du capital se répartit entre la banque Lazard, la banque Arjil ainsi que la BNP et le Crédit lyonnais. Cette Financière de l'Odet possède à son tour 51 % du capital d'une autre société, Albatros Investissement. A côté de la Financière, on retrouve les AGF, qui, en échange de 8 % des actions de Bolloré Technologies, ont acquis 35 % d'Albatros, mais également Fiat (10 %) et d'autres partenaires.

En bout de chaîne, Albatros Investissement, à son tour, détient 25 % du capital de Bolloré Technologies, la holding qui a en portefeuille toutes les participations du groupe et qui est cotée sur le second marché à la Bourse de Paris. Compte tenu des actions détenues directement par la famille Bolloré dans cette holding (25 % du capital), des auto-contrôles et du système de holdings en cascade, M. Vincent Bolloré devrait pouvoir poursuivre son développement sans avoir à se préoccuper d'éventuelles attaques inamicales.

TRANSPORTS

● **Le maire de Lille défend le tracé du TGV-Nord.** — M. Pierre Mauroy s'est montré agacé par la polémique et la pression entretenues par les élus d'Amiens et de Picardie au sujet du TGV-Nord. *« Il y a des limites,* a-t-il déclaré. *Il ne faut pas que cette opposition dégénère en jusqu'au-boutisme. La région Nord-Pas-de-Calais ne pourra admettre que certains veuillent lui porter préjudice... Il s'agit d'un TGV reliant des villes-capitales : le TGV-Nord ne peut méconnaître Lille, qui est au point d'intersection des trajets entre les trois capitales, Paris, Londres, Bruxelles... Il faut respecter la logique TGV : ce train ne peut s'arrêter partout. »* — (Corresp.).

A l'occasion d'une opération originale mais complexe

La Société générale va augmenter ses fonds propres

La Société générale, le troisième groupe bancaire français, privatisé à l'été 1987, a annoncé, le vendredi 2 septembre, une importante opération destinée à renforcer, à terme, ses fonds propres. La banque va émettre 2,835 milliards de francs d'obligations convertibles en actions, assorties de bons de souscription d'actions.

Interrogé sur les avantages d'un retour au secteur privé, M. Marc Viénot, le président de la Société générale, avait toujours mis en avant la possibilité qu'a une entreprise privée de recourir aux marchés financiers pour accroître ses fond propres, ses moyens de développement donc. Depuis la privatisation de sa banque, à l'été 1987, il n'avait pas eu l'occasion de profiter de cette opportunité. Vendredi 2 septembre, la banque a annoncé, par un communiqué, une importante opération financière qui lui permettra de *« renforcer, à terme, ses fonds propres »*.

L'opération apparaît certes complexe, *« une première de ce genre réalisée sur le marché français »*, commente la banque. Il s'agit d'une émission de 2,835 milliards de francs d'obligations convertibles en actions, assorties de bons de souscription d'action. Ce sont ainsi 6,3 millions d'obligations qui sont émises à 450 F avec un intérêt annuel de 6 % et une durée de vie d'un peu plus de sept ans. Chaque obligation pourra être convertie en actions à partir du 13 octobre et pendant toute la durée de vie du titre. La souscription d'une obligation permettra de bénéficier en plus d'un bon de souscription donnant la possibilité d'acquérir une autre action de la Société générale au prix fixe de 450 F entre le 13 octobre 1988 et le 15 novembre 1991.

Complexe, l'opération permet à la banque de satisfaire à plusieurs de ses objectifs. Tout d'abord, elle est réalisée à un moment opportun. Alors qu'existent des liquidités, les appels au marché restent encore timides en ce mois de septembre en France. Le cours de l'action de la Société générale, qui avait beaucoup souffert de la désaffection à l'égard des titres des sociétés financières, s'est très nettement redressé durant l'été. Après un plus bas à 265 F, le titre de la Générale terminait vendredi 2 septembre à 407 F, retrouvant ainsi son niveau de l'offre publique de vente. L'importance des transactions sur le titre cet été laisse penser que la banque elle-même n'est pas étrangère à ce redressement du cours.

Opportune, cette opération donnera ensuite à la banque la possibilité de renforcer, à terme, ses fonds propres. En effet, si toutes les obligations sont converties en actions et si tous les bons sont exercés, les fonds propres de la banque pourront être portés de 25 milliards de francs actuellement à plus de 30 milliards de francs. Ce renforcement des fonds propres va permettre à la banque d'envisager plus sereinement des possibilités de croissance externe et d'assurer sans grande difficulté le respects des ratios prudentiels, notamment celui qui s'imposera à partir de 1992, à l'issue des travaux des banques centrales, le fameux ratio Cooke.

L'opération, qui permet aussi un étalement dans le temps des appels au marché, ne devrait pas enfin provoquer une dilution de l'actionnariat de la Société générale. Les actionnaires actuels — notamment ceux du « noyau dur » — sont en effet prioritaires, l'émission leur étant réservée entre le 5 et le 23 septembre.

ETRANGER

Hausse du nombre des sans-emploi en août

Aux Etats-Unis, les effets inflationnistes d'un chômage encore faible restent limités

Avec 226 000 chômeurs en plus, le taux de chômage a progressé de 0,2 point aux Etats-Unis, en août. Après être passé de 5,3 % en juin — son plus bas niveau depuis quatorze ans — à 5,4 % en juillet, il a atteint 5,6 % en août. Ce chiffre, rendu public le jeudi 2 septembre à Washington par le département du travail, confirme le ralentissement de la croissance aux Etats-Unis.

L'indice du chômage américain est, à son tour, entré dans les zones de surveillance rapprochée des marchés financiers. et l'annonce d'une remontée du nombre des chômeurs à 5,6 % de la population active, en juillet, contre 5,4 % un mois plus tôt, a suffi à rassurer, momentanément, ceux qui scrutent tout signe de résurgence inflationniste, de crainte de voir la Réserve fédérale réagir par un nouveau resserrement de sa politique du crédit. Le président de l'Institut d'émission américain, M. Alan Greenspan, avait récemment alimenté ce type de préoccupation en laissant entendre qu'un chômage très faible, annonciateur de tensions sur les salaires, devait être surveillé de près. L'évolution des derniers mois illustre pourtant les limites de ce type de risque.

Plusieurs facteurs se conjuguent pour jouer en faveur d'une modération persistante des salaires en dépit de l'apparition de cas de pénurie de main-d'œuvre. Comme en Europe, la perte d'influence des syndicats en fait partie. Elle a été renforcée, outre-Atlantique, par les conséquences de la déréglementation introduite à marche forcée par le président Ronald Reagan et, durant les années 1981-1986, par la flambée du dollar donnant lieu à une concurrence accrue des produits étrangers et pesant sur leurs coûts.

Contrairement à d'autres pays industriels, le salaire minimum ne constitue ni une référence ni un risque d'engrenage de hausses des salaires. Seuls, 5 % des salariés américains sont réduits à cette portion congrue. Heureusement, car ce salaire minimum, gelé depuis 1981, a perdu depuis lors le quart de sa valeur réelle. Enfin, les salaires dans les services, un secteur dont le rôle a été essentiel dans les impressionnantes créations d'emplois aux Etats-Unis, sont sensiblement moins élevés que dans l'industrie.

L'ensemble de ces éléments a permis l'instauration d'un cercle vertueux : en dépit de la forte croissance des années 1983-1985, le salaire horaire des employés, par exemple, reste aujourd'hui légèrement inférieur à son pouvoir d'achat de 1973. Economiste dans les services de recherche du Congrès, M. William Cox indiquait, dans le *Wall Street Journal*, qu'il a fallu aux Américains *« travailler plus et plus longtemps »* pour parvenir à accroître de 0,7 % par an leurs revenus, en termes constants, entre 1973 et 1987. On dénote, bien sûr, des régions ou des branches où les tensions salariales se font plus fortes.

La fin du baby-boom et une croissance annuelle de la population active limitée à 1,2 % d'ici à l'an 2000 constituent également une mise en garde. Au cas où le dynamisme de l'économie persisterait longtemps, les pressions d'une main-d'œuvre moins nombreuse finiraient par se faire sentir sur les salaires. Un constat qui pousse les spécialistes à appeler à une réflexion sur l'avenir à moyen terme mais qui, dans un premier temps, ne leur fait pas tirer la sonnette d'alarme inflationniste.

F. Cr.

SOCIAL

Emploi précaire : deux embauches sur trois en 1986

L'emploi précaire gagne du terrain depuis dix ans tandis que les embauches se réduisent, selon une étude de l'Institut Adia, publiée par *Gestion sociale* le vendredi 2 septembre. En effet, en 1986, le total des embauches s'élevait à 163 170, de l'ordre de 9,85 % des effectifs des entreprises, contre 190 346 pour 1 837 773 emplois en 1979 (10,35 %) ; les contrats à durée déterminée, qui ont représenté une embauche sur deux jusqu'à 1983, en représentent deux sur trois (65,07 %) en 1986.

Quant aux « sorties » des entreprises, elles se sont accrues, surtout depuis 1984 : les départs, qui représentaient 11,5 % des effectifs jusqu'à 1983, ont monté jusqu'à 13,9 % : cette augmentation est liée à la fin de contrats à durée déterminée, qui représentaient un départ sur trois en 1986 contre un sur cinq en 1979 ; les départs en retraite et préretraite se sont stabilisés aux alentours de 7 % à 8 % ; la part des licenciements, qui s'élevait à 15,6 % des départs en 1979, a diminué jusqu'à 1983, mais est remontée ensuite pour atteindre 21,07 % en 1986, la poussée ayant précédé la suppression de l'autorisation administrative de licenciement.

Procédure de révocation contre le président de la caisse d'assurance-maladie de Seine-et-Marne

M. Claude Evin, ministre de la santé et de la sécurité sociale a engagé une procédure de révocation contre le président de la caisse primaire d'assurance-maladie de Seine-et-Marne, M. Paul Hebras, un syndicaliste de Force ouvrière, a annoncé le ministère le vendredi 2 septembre dans un communiqué, tandis qu'une procédure de retrait d'agrément a été engagée contre le directeur, M. Serge Billon, quarante-six ans, et le directeur adjoint, M. Christophe Pillay, trente-neuf ans. Ces décisions ont été prises à la suite d'*« un référé de la Cour des comptes mettant en lumière de nombreuses et graves irrégularités dans la gestion de la caisse »*, précise le communiqué.

Ces *« graves irrégularités »* concerneraient la passation des marchés faits dans des conditions singulières avec des entreprises dans lesquelles le président et sa famille avaient des parts. La Cour des comptes a saisi le procureur de la République.

L'affaire est partie de la caisse de Sécurité sociale des Français de l'étranger, dont la gestion était assurée par celle de Seine-et-Marne. MM. Billon et Pillay, qui occupaient les mêmes postes dans les deux caisses, ont été incarcérés respectivement les 17 et 19 mars, et inculpés de *« trafic d'influence »* à propos d'un achat de matériel informatique à un prix (environ 2 millions de francs) jugé trop élevé. La Cour des comptes avait engagé, le 18 avril, à l'initiative de M. Adrien Zeller, alors secrétaire d'Etat à la sécurité sociale, une enquête sur la gestion de la caisse de Seine-et-Marne.

MM. Billon et Pillay ont été remis en liberté sous contrôle judiciaire après quatre mois d'incarcération. D'autre part, la caisse des Français à l'étranger a été détachée de celle de Seine-et-Marne.

● **Les salariés d'une entreprise portent plainte contre leur employeur.** — Les trente-sept salariés de l'usine Bel Tronics de Cernay (Haut-Rhin) ont décidé d'intenter une action judiciaire contre leur employeur qui n'a pas encore payé les salaires d'août. Selon eux, l'établissement n'a plus ni directeur, ni fondé de pouvoir, ni ingénieurs, depuis la mi-août, et la direction veut le fermer. L'entreprise, une filiale d'un groupe canadien, spécialisée dans la fabrication d'antennes pour la réception de télévision par satellite aurait perdu 10 millions de francs en 1987. La direction générale a décidé de rapatrier au Canada deux robots pour satisfaire une commande, mais ces deux robots sont bloqués à l'aéroport de Roissy en vertu d'une saisie-arrêt faisant suite à la plainte d'un créancier pour un impayé de 300 000 F.

POINT DE VUE

Une autre dimension de la politique

par Roger Burnel
président de l'Union nationale des associations familiales (UNAF)

ON discute de la capacité des Français à se réconcilier. La France n'est pas en guerre civile ! Il faudrait davantage craindre que les Français ne soient de plus en plus nombreux à se désintéresser des affaires de la France, qui sont pourtant les leurs. Il n'y a de pire danger, pour la démocratie, que l'abandon des élus par leurs électeurs dès le lendemain de l'élection. Les corps intermédiaires que sont les organisations socio-professionnelles et les forces associatives ne sont pas de même nature que les pouvoirs politiques, mais elles réinsèrent en permanence les réalités du terrain et du quotidien à la vie politique et à la démocratie. Si le peuple veut préserver son autorité — selon l'étymologie du mot démocratie, — qu'il ne se mette jamais en congé de responsabilité !

La confrontation des idées est le premier facteur du débat démocratique, sous la condition de respecter les différences et d'avoir toujours comme objectif prioritaire de conforter les valeurs humanitaires de liberté et d'égalité des droits pour tous les hommes. La démocratie ne procède pas de la soumission des faibles aux plus forts. Le respect du suffrage universel est autre chose.

Pauvreté et discours

Les responsables politiques de bonne volonté acceptent de tomber le masque des campagnes électorales devant l'intérêt de la France et ses responsabilités communautaires et internationales. On ne renie pas son identité en reconnaissant qu'on approche la vérité, au plus près, lorsqu'on ne néglige pas la vérité des autres.

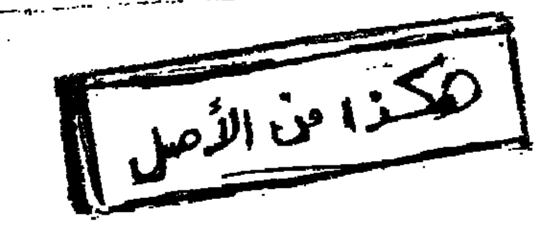
Il est vrai que la rigueur est condition d'efficacité. La gestion des entreprises et le gouvernement de l'Etat et des collectivités en ont besoin : compétitivité devant la concurrence, utilisation des ressources budgétaires, service meilleur des usagers, sécurité... Pourtant, la rigueur ne peut pas prendre ses distances avec la solidarité qui n'a pas simplement valeur d'équilibrage ou d'accompagnement, comme le ferait une sorte d'« infirmerie » réparant *a posteriori* les erreurs et les excès dus à l'orgueil et à l'imprévision. Il s'agit d'un droit directement lié au droit à la vie selon les principes des droits de l'homme. Sinon qu'en serait-il de la justice et, avec elle, de l'égalité entre tous les hommes ?

Le prochain débat sur le minimum d'insertion va montrer, au Parlement et ailleurs, à quelle distance, en deçà et au-delà du discours sur la pauvreté, nous saurons individuellement et ensemble nous situer. On trouve toujours des excuses aux orientations fiscales (inégalités pour les uns, nécessités pour d'autres), qui, en fait, traduisent le niveau de courage civique et social des citoyens. Pour nécessaires que soient les gestes individuels de générosité, ils ne combattront pas la pauvreté absolue dans ses forces vives.

Il est nécessaire de s'attaquer à ses causes et de modifier radicalement les mentalités. Marginalisées ou exclues, les personnes et les familles en situation de grande pauvreté doivent être rétablies dans leurs droits fondamentaux : droit à la qualité de la vie, à l'emploi, à la formation, à l'expression, à l'information, à l'exercice de leurs responsabilités, à la protection sanitaire et sociale... Passer de l'assistance au droit !

Si les responsables politiques cherchent un terrain commun, nous leur suggérons celui de la politique familiale. Aujourd'hui une approche consensuelle existe que nous acceptons sous la condition que le droit de fonder une famille soit ouvert à tous dans la liberté, puisque la famille est un droit universel des hommes, des femmes et des enfants. Originellement, des partis politiques ont fait de la politique familiale leur priorité : c'est leur honneur de n'avoir jamais dévié. D'autres partis ont évolué courageusement vers une analyse positive des réalités et des responsabilités familiales : c'est aussi leur honneur d'avoir réussi et montré leur conviction.

La famille, cette autre dimension de la politique, constitue l'un des leviers pour relever les défis qui sont devant nous, non pas comme une sanction mais comme un espoir : celui de l'équilibre démographique et de l'accueil réciproque des âges, celui de la formation, celui de la responsabilité et de la solidarité.



Revue des valeurs

Bons débuts du marché des « futures » à la Bourse de Tokyo

TOKYO
Correspondance

Le hasard fait bien les choses. Le temps s'était remis au beau, samedi, au-dessus du Kabuto-Cho pour les débuts du marché des « futures » sur indice boursier du Tokyo Stock Exchange. Certes, il ne s'agissait que d'une demi-séance inaugurale et la tradition japonaise de célébration d'un premier jour (*oshugi* en japonais) a été respectée. Néanmoins, le Topix et son cousin, né le même jour sous le toit du Osaka Securities Exchange (et baptisé 225 index), ont manifesté de robustes dispositions. Le plus bel avenir leur est promis.

A la Bourse de Tokyo, *77 443 contrats Topix à l'échéance* de septembre ont été négociés, un volume supérieur à l'attente des professionnels et tout à fait considérable étant donné le prix unitaire du contrat (plus de 21 millions de yens). Chez les rivaux d'Osaka, on a fait presque aussi bien : 75 000 contrats. Par comparaison, OSF 50, un contrat de « futures » sur un panier de cinquante actions sélectionnées, créé en 1987 par la Bourse d'Osaka lorsque les « *futures* » sur indices boursiers n'étaient pas encore autorisés au Japon, n'a enregistré que 1 274 transactions samedi.

Outre les achats de bienvenue, les deux nouveaux marchés de « futures » ont grandement bénéficié de l'embellie intervenue sur le marché au comptant à la fin d'une rude semaine. Le net repli du dollar face au yen et à la vigoureuse reprise de Wall Street vendredi ont permis à l'indice Nikkei des 225 valeurs sélectionnées de la Bourse de Tokyo de regagner encore *371,75 yens pour terminer la* semaine à 27 488,25 yens. Le contrat de septembre du 225 index d'Osaka, dont le prix est un multiple du Nikkei (valeur de l'indice multipliée par mille), traduisait ce regain d'optimisme, en quotant 27 850 yens à l'échéance de septembre.

Tard venues dans le monde des « futures » en raison de la prudence atavique du ministère des finances à l'égard de ce qui est nouveau, et, qui plus est, d'origine étrangère, la Bourse de Tokyo et sa vieille rivale d'Osaka sont décidées à mettre les bouchées doubles.

Un challenger de poids

Topix, un multiple (valeur de l'*indice multipliée par dix mille*) de l'indice des 1 118 valeurs cotées au comptant à la première section du Tokyo Stock Exchange, s'appuie sur la plus importante capitalisation boursière dans le monde. En se référant au précédent des *Etats-Unis*, où la valeur des transactions sur le S and P 500 du Chicago *Mercantile* Exchange dépasse assez largement les échanges au comptant du New-York Stock Exchange, les autorités de la Bourse de Tokyo estiment qu'il faudra entre un et deux ans au marché de « futures » pour prendre l'ascendant sur le comptant.

Et si le contrat sur indice boursier suit l'exemple du marché de « futures » sur bons du gouvernement japonais, inauguré fin 1985 et *devenu très vite le numéro un mon*dial, Topix s'annonce comme un challenger de poids face au S and P 500.

Au contact des marchés étrangers, sur lesquels leur présence se fait sentir de plus en plus fortement, les grands investisseurs japonais se sont familiarisés progressivement avec les instruments et les techniques de couverture à terme. *C'est le* cas dans le domaine des changes, où la leçon *fut sévère* à la suite des énormes pertes enregistrées depuis septembre 1985 sur les placements en dollars. Le marché des options de changes connaît actuellement un développement spectaculaire à Tokyo.

La Bourse nippone, qui a volé de record en record depuis cinq ans, a réalisé au moment du krach boursier d'octobre que les meilleures choses avaient une fin. *Les techniques de* couverture devaient devenir accessibles aux investisseurs institutionnels, dont le poids est prépondérant sur le marché, sous peine de compromettre son équilibre et son statut international.

Le ministère des finances a cependant souhaité une interprétation prudente de la réforme législative qui a ouvert la voie, au printemps dernier, à la création des marchés de « futures » sur instruments financiers. Pour le Topix comme le 225 Index d'Osaka, les conditions d'entrée et de *garantie* sont *plus* sévères que sur les marchés étrangers *comparables*. *Etant donnée* la valeur unitaire des contrats, le jeu est *pratiquement réservé* aux grands investisseurs, ou aux épargnants disposant de ressources très importantes.

Le *fonctionnement des nouveaux* marchés « futures » sur indice, ainsi que du marché distinct qui sera créé par les banques, l'année prochaine, pour les instruments non boursiers (taux d'intérêt, devises) doit faire l'objet d'une revue de détail par les autorités de tutelle en 1990. Elles décideront alors des aménagements éventuellement nécessaires. Toujours la prudence.

BERNARD HAMP.

BOURSE DE PARIS — Semaine du 29 août au 2 septembre

Le poids des taux

TRISTE temps, triste Bourse. *Ce n'est rien de* dire que la rue Vivienne avait ces derniers *jours une mine de papier mâché*. Pour tout dire, le marché ne s'est pas encore remis de la peur que lui avait causée la semaine *précédente* le choc des taux. Toujours affaibli par le manque d'affaires, il a continué d'errer de droite et de gauche sans trop bien savoir où porter ses pas. *Une* consolation : grâce à la minireprise enregistrée à la veille du week-end (+ 0,6 %), *le bilan* hebdomadaire n'a pas été mauvais, avec un score à *peu près nul* (– 0,2 %). Mais ce résultat n'incline pas spécialement à pavoiser. L'érosion des divers indices, parvenus le 7 juillet dernier à leur plus haut niveau depuis le grand krach du 19 octobre 1987 après en avoir presque totalement effacé tous les effets, n'est pas terminée. En un peu moins de deux mois, les valeurs françaises se sont maintenant dépréciées *de 6 % environ*.

Pas de quoi fouetter un chat. La Bourse en a vu d'autres. *Mais qu'on le veuille ou non*, ce glissement témoigne d'une méfiance qui va en *grandissant sous* les lambris à mesure que s'approche le premier anniversaire de la deuxième plus grande crise financière du siècle et même de l'histoire.

A première vue, l'état de semi-hibernation dans lequel se trouve actuellement plongé le marché et qui se traduit dans les faits par l'arrêt à peu près total des initiatives d'achat peut paraître paradoxal. Les nouvelles franco-françaises parvenues cette *semaine* sous *les* colonnes ont été plutôt rassurantes. Voilà que, faisant officiellement *ses comptes, qui seront rendus* publics à la mi-septembre, le gouvernement Rocard *s'est aperçu que l'économie du pays se portait* beaucoup mieux que prévu. Pour 1988, le taux de croissance sera de l'ordre de 3,5 %. Jamais la France n'a fait si bien depuis neuf ans. M. Bérégovoy l'a confirmé. Deuxième motif de satisfaction, et non des moindres : le ministre de l'économie, des finances et du budget a proposé d'alléger la fiscalité des entreprises en abaissant de 42 % à 37 % la taxation des bénéfices réinvestis. L'abondance des recettes *le* permet. En d'autres temps, la Bourse aurait joyeusement grimpé en apprenant de pareilles nouvelles. *Tout juste les* a-t-elle saluées en relevant la tête mardi *(+ 0,38 %), puis mercredi (+ 0,45 %). Visiblement*, le cœur n'y est pas et le raffermissement enregistré à la veille du week-end ne change rien au jugement de fond sur l'état d'esprit qui règne rue Vivienne. Après le choc, la peur des taux a incité nombre d'investisseurs à se tenir prudemment à l'écart. Le phénomène n'est pas typiquement français. Sur *toutes* les places, New-York et Tokyo notamment, l'activité a singulièrement diminué. Pourtant, l'actualité monétaire aurait dû apaiser un tant soit peu les craintes soulevées par la menace d'une surchauffe outre-Atlantique. Là-bas, en juillet, les principaux indicateurs avancés ont baissé de 0,8 % et les commandes à l'industrie de 3,5 %. Mais les *boursiers de tous les pays* voulaient sans doute avoir des assurances plus solides. Et d'attendre dans un bel ensemble les dernières statistiques américaines sur le niveau de l'emploi publiables vendredi 2 septembre à 14 h 30 (heure de Paris) pour savoir si oui ou non la croissance s'emballait de l'autre côté de l'eau.

Incroyable mais vrai : en apprenant la poussée du chômage dans le Nouveau Monde (5,6 % contre 5,4 % en juin), *le marché parisien s'est redressé*, effaçant la plus grande partie de ses pertes initiales (– 0,43 %) pour *finalement arriver au point* d'équilibre (– 0,05 %). Toutes les autres places firent de même. Un comble, lança un habitué, « la misère fait monter les cours ». Un comble, non, une absurdité. Un banquier reconnut lui-même, vendredi soir, le caractère diabolique de la spirale. Mais c'est bien connu, la Bourse n'a pas d'âme, encore moins de problèmes métaphysiques.

Reste que ce petit moment d'euphorie passé, la communauté continue quand même de s'interroger sur la politique de crédit des Etats-Unis mais aussi sur celle du Japon placé devant le cruel dilemme de laisser fondre le yen sans réagir ou de stopper une nouvelle dépréciation en relevant *le* taux de l'escompte au risque de freiner la croissance interne.

A la veille du week-end, long pour les changes avec *le chômage observé lundi prochain* aux Etats-Unis pour le Labor Day, beaucoup ont encore *préféré* l'abstinence à l'imprudence. A Paris, la reprise s'est faite dans le vide.

A *coup sûr*, la semaine écoulée *restera* parmi les plus creuses de l'année avec des moyennes de transactions à peine supérieures à 600 millions de francs. Il est non moins vrai que le poids des taux ne cessera pas de sitôt de peser sur les marchés.

Mais, à se perpétuer, cette situation risque de porter un coup fatal à la Bourse de Paris, dont la fréquentation baisse à vue d'œil avec la dématérialisation des transactions. Un gérant de portefeuille a lui-même lancé un cri d'alarme : *« Si le nouveau syndic* (sic) *ne se décide pas à créer rapidement un centre d'animation et de rencontre sur le parquet, il n'y aura ici plus personne à la fin de l'année. » Cet* appel sera-t-il entendu ?

ANDRÉ DESSOT.

A Bruxelles

Tractebel fait l'objet de nombreuses convoitises

Le titre de la holding belge Tractebel, qui domine le secteur énergétique en Belgique (électricité, gaz...) et constitue l'un des fleurons de la Société générale de Belgique, fait l'objet de mystérieux achats en Bourse de Bruxelles. Ces mouvements, perceptibles depuis le 1er juillet, ont été particulièrement importants durant la semaine écoulée, 98 775 actions ayant changé de mains en cinq séances contre une moyenne de 25 000 en période normale. En deux mois, ce sont quelque 3 % du capital de Tractebel qui ont été concernés, sans pour autant que la valeur du titre ait subi de fortes variations.

« Les achats sont prudents. Il n'y a pas d'agression. Il semble qu'un groupe cherche à se constituer une petite participation », déclarait le 2 septembre un porte-parole de Tractebel, reconnaissant que le mystérieux acheteur n'avait toujours pas été identifié mais que cela ne provoquait aucune inquiétude. En effet, Tractebel dispose d'un actionnariat stable : 53 % de son captial sont contrôlés directement et indirectement par trois groupes belges, le groupe Bruxelles-Lambert (21 %), la Société générale de Belgique (25 %) et Sofina (7 %), elle-même filiale de cette dernière. *« Nous pouvons en outre compter sur des alliés fidèles qui représentent environ 10 % du capital, le solde étant aux mains de petits porteurs »*, a précisé le porte-parole.

Selon les milieux financiers, les tensions sur le titre ne seraient pas terminées. On cite les noms de la Lyonnaise des eaux et de la Générale des eaux comme possibles acheteurs, tous deux intéressés par les activités de Tractebel dans la communication (notamment le câble), d'André Leysen et de Cobepa, filiale belge de Paribas et anciens alliés de Carlo De Benedetti dans la bataille sur la Société générale de Belgique.

Mais selon *le Soir* de Bruxelles, le nom d'Albert Frère paraît souvent le plus logique dans la mesure où son groupe, Bruxelles-Lambert, aurait intérêt à renforcer sa participation dans Tractebel face à la Société générale de Belgique pour être en meilleure position dans ses discussions avec elle. Les deux principales holdings du pays se retrouvent en effet souvent face à face dans nombre de secteurs stratégiques, où il y aura bien, un jour ou l'autre, des arbitrages à *réaliser*.

Pour le contrôle d'Irish Distillers

Affrontement en vue entre Pernod-Ricard et Grand Metropolitan

L'éventualité d'un affrontement entre le groupe français Pernod-Ricard et le groupe britannique Grand Metropolitan pour le contrôle du capital de l'unique producteur de whisky irlandais, Irish Distillers, se précise. Le 2 septembre, Pernod-Ricard a annoncé qu'il détenait 5 % du capital de la firme irlandaise, tout en se refusant à commenter la nouvelle (*le Monde* des 2 et 3 septembre). Le jour même, Grand Met faisait savoir qu'il renchérirait sur toute OPA que lancerait Pernod-Ricard sur le fabricant de whisky. On s'attend à Londres que le groupe français annonce son intention au début de la semaine. Mais Grand Met, qui possède 6,5 % des actions d'*Irish Distillers*, n'a pas *précisé* le cours plafond au-delà duquel il n'irait pas, bien que son président, M. Allen Sheppard, ait déclaré : *« De toute évidence, il y a un prix, comme pour Martell, au-dessus duquel nous ne continuerions pas. »* Tout au long de la semaine qui vient de s'achever, Pernod-Ricard a continué les conversations entreprises en août avec les responsables d'Irish Distillers.

Tout a commencé début août, quand un consortium anglo-irlandais, GC&C Brands, formé de Grand Metropolitan, Allied Lyons et Guinness, a lancé une OPA inamicale sur Irish Distillers, immédiatement rejetée par celle-ci. La Commission européenne s'était opposée vigoureusement à cette entente des trois géants de l'alcool, qui s'étaient finalement inclinés. Grand Metropolitan avait racheté les parts de ses partenaires au sein de *GC & C* et repris à son compte l'offre, pour un *prix total de 253 millions de livres* irlandaises (2,29 milliards de francs). La direction d'Irish Distillers a aussitôt demandé à ses actionnaires de ne pas répondre à cette offre d'achat.

Pernod-Ricard fait donc dans cette affaire figure de « chevalier blanc », Irish Distillers n'ayant jamais caché sa sympathie pour le groupe français.

L'inconnue reste l'attitude d'un gros porteur de parts d'Irish Distillers, le négociant irlandais en fruits et légumes FII-Fyffes, qui en détient 20 %. *Dans un premier temps*, celui-ci s'était engagé à céder cette participation au consortium GC & C. L'intervention de Bruxelles a gelé la situation, FII-Fyffes ayant retrouvé sa liberté d'accepter toute offre supérieure. Il semble évident que le négociant de Dublin attende que la situation se décante et sans doute que les enchères montent.

C. D.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Sauvée par le chômage...

Semaine contrastée à la Bourse de New-York, qui, après avoir été traumatisée par la baisse accélérée de la Bourse de Tokyo, a terminé en apothéose grâce à, *ô paradoxe, une remontée du nombre* des chômeurs en août aux Etats-Unis. Aux yeux des milieux financiers le yen et le chômage américain ont scellé le sort de Wall Street

Dans sa chute, le yen a entraîné la Bourse de Tokyo dont la glissade s'est répercutée ensuite sur Wall Street. L'annonce, vendredi, d'un taux de chômage en hausse de 0,2 point à 5,6 % en août, a immédiatement provoqué une détente sur les taux d'intérêt, les analystes estimant qu'il n'y avait plus aucune raison pour que la FED resserre à nouveau sa politique monétaire.

Grâce aux 52 points gagnés vendredi, l'indice Dow Jones a terminé la semaine *sur une hausse de 37,17 points* par rapport au vendredi précédent à 2 054,59.

	Cours 26 août	Cours 2 sept.
Alcoa	50 1/4	50 1/2
ATT	25	24 3/4
Boeing	59	58 7/8
Chase Man. Bank	27 7/8	29 1/2
Du Pont de Nemours	80 1/8	80 3/8
Eastman Kodak	42 1/8	46 7/8
Exxon	46 1/4	46 1/4
Ford	48 3/8	49 1/8
General Electric	39 3/4	41
General Motors	71 7/8	72 3/8
Goodyear	59 3/8	58 7/8
IBM	112 1/4	114
ITT	47	48
Mobil Oil	43 3/8	43 5/8
Pfizer	50 3/8	50 1/2
Schlumberger	33 3/8	33
Texaco	45 3/8	46
UAL Corp. ex-Allegis	88 3/4	89 5/8
Union Carbide	21 3/4	22 1/2
USX	27 1/4	27 3/4
Westinghouse	49 1/2	49 3/4
Xerox Corp	53 7/8	53 7/8

LONDRES

La peur des taux

La peur d'une nouvelle hausse des taux d'*intérêt britanniques* a *dominé* la Bourse de Londres qui a vécu une semaine agitée se soldant par une forte baisse des cours. Le marché était encore sous le coup des chiffres catastrophiques de la balance des paiements britannique et du relèvement consécutif des taux d'intérêt. Les fluctuations de la livre étaient également au centre des préoccupations des milieux financiers

Indice « FT » du 2 septembre : 100 valeurs, 1 746,9 (contre 1 770,7) ; FT 30, 1 405,9 (contre 1 425,4) ; mines d'or, 191,4 (contre 200,1) ; Fonds d'Etat, 86,28 (contre 86,83).

	Cours 26 août	Cours 2 sept.
Beecham	468	463 1/2
Bowater	407	407
BP	239	242 1/2
Charter	343	334
Courtaulds	321 1/2	306 1/2
De Beers (*)	10 7/8	10 1/8
Free Gold (*)	7 11/16	7 7/16
Glaxo	938	956
GUS	16 61/64	16 51/64
ICI	992	101 3/2
Reuters	471	474
Shell	997	992
Unilever	440	441
Vickers	163	162
War Loan	38 1/16	37 17/32

(*) En dollars.

FRANCFORT

Effritement

Préoccupée par l'évolution des taux d'intérêt, la Bourse de Francfort a encore fait grise mine cette semaine. Certains experts craignaient une hausse du taux de l'escompte japonais qui pourrait entraîner un nouveau relèvement général en Europe. D'autres voyaient, en revanche, dans la dernière prise en pension de la Bundesbank un signe de vouloir les maintenir à un niveau raisonnable.

Indice de la Commerzbank du 2 septembre : 1 453 (contre 1 456,1).

	Cours 26 août	Cours 2 sept.
AEG	282,50	282,50
BASF	258,60	258,90
Bayer	290	288
Commerzbank	224,20	225
Deutschebank	455,30	454
Hoechst	279,70	280
Karstadt	396,20	427,10
Mannesman	173	168,60
Siemens	422,50	423
Volkswagen	248,20	246

TOKYO

Agitée

Après une semaine chahutée au cours de laquelle les cours *ont fortement* baissé, la tendance s'est très nettement redressée samedi matin après la vive retombée de Wall Street en raison des « bons » chiffres du chômage américain pour août. La *chute du* yen face au dollar avait fait craindre, pendant une bonne partie de la semaine, un relèvement du taux de l'escompte japonais bien que le ministre des finances nippon *ait affirmé que* cette question n'*était* pas à l'ordre du jour.

L'indice Nikkei gagnait le 3 septembre 371,75 points soit 1,4 % à 27488,25 points. Le 26 août, le Nikkei *était à 27679* points. La semaine se solde donc par une baisse de 0,7 %.

	Cours 26 août	Cours 2 sept.
Akai	602	586
Bridgestone	1 270	1 270
Canon	1 480	1 450
Fuji Bank	3 150	3 060
Honda Motors	2 110	2 080
Matsushita Electric	2 690	2 580
Mitsubishi Heavy	897	828
Sony Corp.	6 810	6 800
Toyota Motors	2 640	2 570

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 26 août	Cours 2 sept.
Or fin (kilo en barre)	88 250	88 000
– (kilo en lingot)	88 750	87 900
Pièce française (20 fr.)	506	507
● Pièce française (10 fr.)	376	376
Pièce suisse (20 fr.)	528	540
Pièce latine (20 fr.)	506	508
● Pièce tunisienne (20 fr.)	510	507
Souverain	642	642
● Souverain Elizabeth II	645	643
● Demi-souverain	400	393
Pièce de 20 dollars	3 100	3 020
– 10 dollars	1 520	1 500
● – 5 dollars	950	875
– 50 pesos	3 290	3 280
● – 20 marks	632	628
– 10 florins	530	528
● – 5 roubles	340	351

● Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
LVMA	68 725	193 481 188
Peugeot	149 566	170 431 799
Suez	575 517	154 839 828
CGE	441 880	136 318 145
Sté Générale	307 562	122 922 019
Perrier	114 035	106 246 740
Michelin	529 441	102 974 082
Lafarge-Cop.	74 556	98 524 050
Paribas	215 811	86 351 416
Eurotunnel	2 434 854	76 218 773
Gle des Eaux	56 690	74 153 035
Saint-Gobain	148 331	71 937 167
BSN	14 100	69 116 998

(*) Du 25 août au 1er septembre inclus.

MATIF

Nombre de contrats : 60 000.

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 2 septembre 1988

COURS	ÉCHÉANCES			
	Sept. 88	Déc. 88	Mars 89	Juin 89
Premier	–	–	–	–
+ haut	103,85	102,50	101,45	–
+ bas	103,10	101,70	100,70	–
Dernier	103,80	102,40	101,40	–
Compensation	103,80	102,40	101,40	100,45

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	29 août	30 août	31 août	1er sept.	2 sept.
RM	567 557	685 850	709 885	852 554	–
Comptant					
R. et obl.	7 582 199	9 413 539	7 307 668	7 602 260	–
Actions	154 753	74 755	99 363	413 083	–
Total	8 304 509	10 174 144	8 116 916	8 867 897	–
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1987)					
Françaises	121,3	121,2	121,7	–	–
Etrangères	115,8	115,8	116,2	–	–
SOCIÉTÉ DES BOURSES FRANÇAISES (base 100, 31 décembre 1987)					
Tendance	130,9	131,3	132	130,3	131
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	347	347,6	347,7	348,3	344,8
(base 1000, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40.	1 281,27	1 280,55	1 286,36	1 292,81	1 288,75

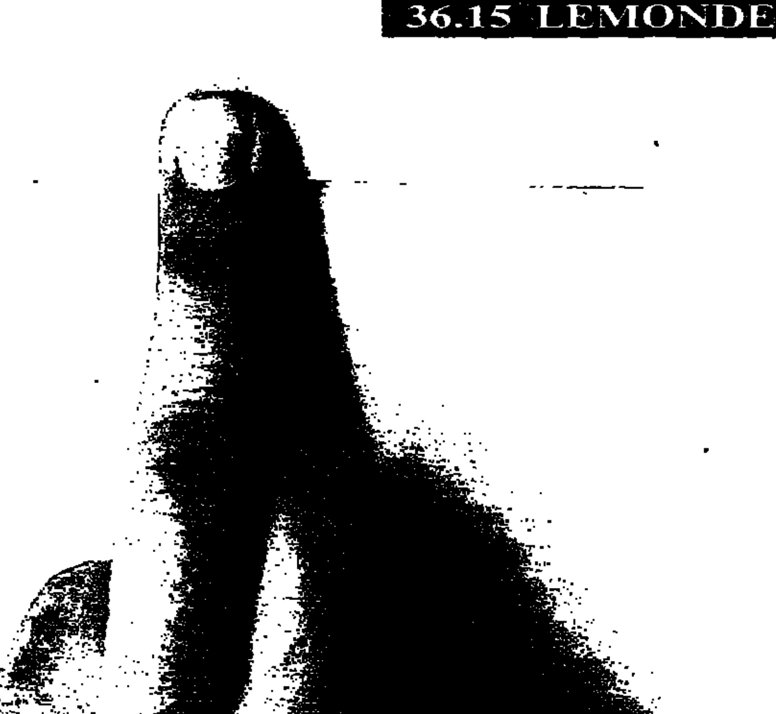
LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Sogenal	+ 8,2	St-Louis	– 7,3
Majorette	+ 7,8	SFIM	– 6,3
Ingenico	+ 5,9	Pernod-Ricard	– 5,5
Avions Dass.	+ 5,6	Crouzet	– 5,2
Printemps	+ 5,6	Spie Batign.	– 5
Cie Bancaire	+ 5,4	SCOA	– 4,8
Darty	+ 5,3	Géophysique	– 4,6
CGE	+ 4,9	CFF	– 4,4
LUMH	+ 4,1	Simco	– 4,2
Radiotechnique	+ 3,7	Bel	– 4,1
Bail Equip.	+ 3,6	Labinal	– 4
GTM-Entrep.	+ 3,6	Eurotunnel	– 3,9
J. Lefebvre	+ 3,2	Raffin.-Distr.	– 3,8

BONS DU TRÉSOR

Séance du 2-9-88

Echéances	Plus haut	Plus bas	Cours compensation	Dernier cours
Sept. 88	–	–	92,65	–
Déc. 88	92,55	92,35	92,35	92,35
Mars 89	–	–	92,10	–
Juin 89	–	–	92,82	–



Crédits, changes, grands marchés

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

LONDRES

FRANCFORT

TOKYO

LE MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Vers une reprise de l'activité primaire

La fragilité du marché international des capitaux a été mise en évidence la semaine passée alors que tout paraissait suspendu à la publication d'une seule donnée nouvelle, celle des statistiques du chômage en août aux Etats-Unis. Celles-ci ne devaient être publiées que vendredi en début d'après-midi. Faisant état d'une augmentation du chômage à 5,6 % contre 5,4 % en août, elles ont été interprétées de façon positive pour l'évolution des taux d'intérêt outre-Atlantique. Elles corroborent en effet d'autres indications témoignant d'un ralentissement de la croissance de l'économie américaine. L'activité primaire euro-obligataire devrait en profiter cette semaine, surtout à partir de mardi, car le week-end sera prolongé aux Etats-Unis.

Les émetteurs et les chefs de file japonais devraient continuer d'affirmer leur emprise sur le marché international suivant un schéma auquel on ne parvient pas encore à s'habituer tant il est impressionnant. Mais pour ce qui est des autres participants, dont la présence s'affirme de façon moins mécanique et dépend davantage de la conjoncture, une sensible animation est prévue. Plusieurs emprunts dont l'émission avait été reportée récemment devraient s'annoncer bientôt et, la rentrée aidant, de nouveaux projets devraient prendre corps.

Parmi les opérations de réaménagement de leur dette à laquelle s'apprêtent à procéder les grands emprunteurs sur la scène internationale, celle du Crédit foncier de France est attendue avec la plus grande impatience. La qualité d'un nom qui bénéficie de la garantie de la République française, l'ampleur de la transaction prévue (de 200 à 350 millions de dollars) et la publicité qui l'entoure en font un point de mire. Un nombre inhabituellement élevé – une quarantaine – d'eurobanques ont été contactées par l'emprunteur pour qu'elles présentent leurs offres.

Il devrait s'agir d'un emprunt euro-obligataire, libellé en dollars des Etats-Unis, à taux fixe ou à taux variable et dont le produit pourrait être swappé en trois devises, pour déboucher sur des fonds à taux variables, en francs suisses et en deutschemarks, et à taux fixe, en francs belges. L'objectif est de remplacer une émission en dollars à taux flottant lancée en 1985 et qui devrait être dénoncée au remboursement anticipé. Normalement l'emprunt aurait encore neuf ans à courir. Mais son remplacement par une nouvelle transaction devrait permettre une économie sensible pour l'emprunteur, qui s'apprête à suivre ainsi l'exemple récent d'Electricité de France. L'émission Crédit foncier devrait voir le jour cette semaine.

De son côté, la Société nationale des chemins de fer français a recours à une solution originale pour assurer le refinancement d'une opération de type « samouraï » (un emprunt public lancé à Tokyo pour le compte d'un débiteur étranger) venant à échéance le 17 septembre. Elle est le premier emprunteur français à disposer d'un programme de billets de trésorerie en yens. Ce sont deux établissements japonais, Yamaichi International et Norinchukin Bank qui s'occupent de la transaction. Impliquant une ligne de crédit et parfaitement ajusté aux besoins précis de l'émetteur, ce programme a le mérite d'une grande souplesse d'utilisation. Il est aussi beaucoup plus avantageux que ne l'aurait été par exemple l'octroi d'un crédit bancaire classique.

Une solution d'attente très confortable

En tant qu'établissement public français, la SNCF avait, pour des raisons purement comptables (en fait pour éviter de faire apparaître une perte de change) à se procurer des fonds en yens. Il n'était pas indiqué de faire appel au marché obligataire en cette monnaie, notamment à son euro-compartiment, car, d'une part, celui-ci est présentement dans une situation difficile et, d'autre part, il requiert, pour être efficace, des transactions plus importantes. Le montant de l'opération à refinancer est de 18 milliards de yens seulement. Grâce à des tirages à court terme, à trois mois par exemple, la solution des billets de trésorerie permet d'attendre un éventuel rétablissement du marché obligataire. On évoque déjà la possibilité de lancer plus tard un grand emprunt à long terme en yens qui non seulement remplacerait alors le programme de billets de trésorerie, mais répondrait aussi à d'autres besoins de financement de l'emprunteur.

Cette position d'attente est très confortable, car elle autorise la conclusion de transactions de swap à court terme. Quant à son coût, un tirage à trois mois se ferait présentement à des conditions tout à fait favorables, procurant des fonds en yens à taux flottants à une vingtaine de points de base au-dessous du taux interbancaire demandé à Londres (Libid), soit environ 32 points au-dessous du taux offert (Libor).

Il ne serait donc pas surprenant que la SNCF soit bientôt imitée par d'autres débiteurs de tout premier plan. Les signatures prestigieuses sont d'autant mieux accueillies qu'elles sont encore très rares dans le jeune marché des billets de trésorerie en yens. L'attention se porte en particulier sur les émetteurs d'opérations à taux variable montées il y a trois ans. Les marges que les débiteurs avaient alors à offrir étaient appréciables. Le Crédit foncier de France et la Caisse nationale des télécommunications proposaient par exemple pour des emprunts de 15 milliards de yens à douze ans des coupons semestriels supérieurs au Libor (la marge est dans les deux cas d'un seizième de point de pourcentage). Certains imaginent déjà que de tels emprunts soient dénoncés prochainement par anticipation pour être temporairement relayés par des programmes de billets de trésorerie.

On retiendra également de la semaine écoulée une des premières conséquences sur le marché international des capitaux du rapprochement de la Société générale de Belgique et de la Compagnie financière de Suez. Le témoignage est modeste, puisqu'il ne porte que sur un placement privé de 300 millions de francs luxembourgeois lancé pour la compte de la Banque Indosuez (Luxembourg). Cette dernière, contrairement à ce qu'elle avait fait pour son dernier emprunt dont elle s'était occupé directement, a confié à un autre établissement du grand-duché le soin de diriger l'opération en tant que teneur de plume. C'est la Banque générale du Luxembourg, proche de la Générale de Belgique, qu'elle a chargé de ce rôle. Le coupon est de 7-3/4 %, la durée de six ans et le prix d'émission, de 100,25 % du pair.

CHRISTOPHE VETTER.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Détente américaine

A l'instar des marchés américains du crédit, les marchés français ont vécu une nouvelle semaine d'incertitude et de morosité. Que vont faire les Japonais ? S'ils décidaient, à leur tour, de relever leurs taux d'intérêt, cela pourrait enclencher un phénomène inquiétant de surenchère à la hausse. Constatant de toute façon que l'écart entre le taux d'escompte du Fed (6,5 % depuis le 9 août) et le taux des federal funds (au-dessus de 8 %) avait retrouvé son niveau d'avant le 9 août, de nombreux économistes américains s'attendent désormais à un nouveau relèvement du taux directeur outre-Atlantique.

Les « bonnes » nouvelles, en l'occurrence la hausse du chômage en août (son taux est passé de 5,4 % à 5,6 %) ne feraient que décaler l'inévitable mouvement. En France aussi, les investisseurs sont redevenus pessimistes : une enquête réalisée par l'institut Recherche économique et sociale auprès de cent soixante-dix-sept investisseurs français pour *la Tribune de l'expansion* indique que 52,6 % d'entre eux s'attendent à une poursuite de la hausse des taux d'intérêt aux Etats-Unis. Ils sont 40,7 % à juger que la France n'échappera pas au mouvement.

Au cours de cette dernière semaine d'août, le marché obligataire américain a pourtant retrouvé le chemin de la hausse. Les nouvelles économiques distillées semblent confirmer un ralentissement de l'activité outre-Atlantique. Les chiffres du chômage et des créations d'emplois en particulier ont favorablement impressionné. Le nombre des emplois non agricoles a augmenté de 219000 en août après une hausse révisée à 200 000 en juillet.

L'annonce de ces chiffres a provoqué vendredi une hausse des cours des obligations du Trésor américain et une nette détente sur les taux. Sur l'ensemble de la semaine, le rendement de l'emprunt-phare à trente ans du Trésor a ainsi sensiblement diminué, passant de 9,44 % le vendredi 26 août à 9,12 %, à la veille du long week-end du « Labour Day » (lundi 5 septembre est férié aux Etats-Unis). Sur le marché de l'argent à court terme, en revanche, les tensions à la hausse restent fortes, les taux sur les fonds fédéraux étant toujours supérieurs à 8 %.

Les marchés français de l'argent ont vécu un scénario assez proche. Le resserrement de la politique monétaire française – avec le relèvement des taux d'intervention de la Banque de France le 25 août – s'est traduit par une forte tension sur les taux de rendement des bons du Trésor émis le lundi 29 août. Tout au long de la semaine, le taux de l'argent au jour le jour (le « JJ ») est resté entre 7,50 % et 7,75 %, c'est-à-dire dans le haut de la fourchette des taux d'intervention de la Banque centrale. Vendredi 2 septembre, celle-ci a maintenu à 7 % son taux d'intervention à l'occasion d'un double appel d'offres auquel elle a procédé. Elle en a profité pour retirer des liquidités du marché.

En ce qui concerne le marché obligataire, l'activité reste encore faible à tous les étages. Sur le Matif, les opérateurs, favorablement impressionnés par le comportement du marché américain ont commencé la semaine avec un certain optimisme. Les différentes échéances gagnaient lundi 29 août, puis à nouveau mardi 30, quelque 30 à 40 centimes. Les cours devaient ensuite se stabiliser avant de repartir à la hausse vendredi après-midi sur un marché très animé, l'échéance de décembre est ainsi passée de 101,15 le vendredi 26 août à 102,40 une semaine après.

Sur le marché primaire, les opérateurs attendaient, jeudi 1er septembre, l'adjudication des obligations assimilables du Trésor. « *Un non-événement* », commentait un spécialiste. L'opération a néanmoins permis d'entériner les niveaux des taux d'intérêt observés sur le marché, en hausse sensible. Dans ces conditions, le Trésor, en avance dans son programme d'émission, n'a pris que le minimum de la fourchette qu'il avait annoncée : 5,1 milliards de francs pour 5 à 7 milliards demandés. L'Etat a ainsi émis pour 1,795 milliard de francs d'OAT 9,50 % juin 1998 avec un taux de rendement de 9,39 % (contre 8,93 % lors de l'adjudication de juillet). Il a levé un milliard de francs d'OAT 8,50 % novembre 2002 avec un taux de rendement de 9.53 % (contre 9,29 % en août). Enfin, il a pris 2,31 milliards d'OAT à taux variable, TRB, prisé par certains investisseurs étrangers.

L'adjudication a confirmé l'existence de liquidités importantes. La Banque de France avait reçu 25,35 milliards de francs de soumissions. Compte tenu des taux, l'Etat français n'a pas voulu satisfaire davantage la demande. Depuis janvier 1988, le Trésor a ainsi levé 82 milliards de francs. Pour l'ensemble de l'année, il a prévu d'emprunter entre 90 et 110 milliards de francs. Pour 1989, la Rue de Rivoli a indiqué que M. Bérégovoy avait demandé au Trésor d'étudier la possibilité pour l'Etat français d'émettre, à l'instar des Italiens et des Britanniques, des emprunts libellés en ECU.

Pour l'instant, le marché primaire reste calme. Le *BALO* du 5 septembre devrait annoncer une opération de 650 millions de francs pour la Compagnie parisienne de réescompte. Sur les huit premiers mois, et d'après les statistiques publiées par le Crédit lyonnais, le montant des émissions d'obligations et de titres participatifs a augmenté de 7 % par rapport à la même période de 1987. Il a atteint 203,9 milliards de francs contre 202,5 milliards. Les institutions financières (65,8 milliards), l'Etat et les collectivités locales (90,8 milliards) restent les principaux émetteurs. L'appel du secteur industriel et commercial au marché, déjà modeste (19,2 milliards de francs) est en baisse sensible (moins 11,9 % en 1988 par rapport à 1987).

E. I.

LES DEVISES ET L'OR

Les trois plongeons

Après un démarrage plutôt calme (les banques étaient fermées, lundi 29 août, à Londres et à Hongkong), les marchés des changes se sont brusquement animés en fin de semaine. Chaque jour, une autre devise a joué la star sur la scène internationale. Mercredi, le yen a plongé par rapport au dollar. Jeudi, c'était au tour de la livre sterling de s'affaisser brutalement. Vendredi, le billet vert, qui avait discrètement repris le chemin de la hausse, s'est replié. Finalement, et conformément aux vœux des autorités ouest-allemandes, seul le deutschemark a confirmé sa vigueur retrouvée.

Le plongeon du yen tout d'abord. Après les hausses de taux d'intérêt décidées, le 25 août, par les Européens en réponse au relèvement du taux d'escompte américain du 9 août, le Japon reste la seule des grandes puissances à n'avoir pas augmenté ses taux d'intérêt. La Banque du Japon n'a pas modifié son taux d'escompte, qui est à 2,5 % depuis le 20 février 1987. L'écart de rendement s'est donc accru entre le pays du Soleil-Levant, d'une part, les autres nations, d'autre part.

Depuis plusieurs semaines, le yen avait semblé insensible à cet accroissement de l'écart de taux avec les Etats-Unis notamment : le dollar s'était stabilisé autour de 133 yens. La hausse des taux en Europe, la semaine passée, a transformé la donne. Mercredi 31 août, le yen a brusquement décroché vis-à-vis du dollar. En quelques heures, le billet vert a gagné plus de 2 yens, atteignant 136,50 yens, avant de dépasser, jeudi 1er septembre, les 137 yens, le plus haut niveau depuis neuf mois. Victime de taux d'intérêt domestiques trop faibles, le yen a aussi souffert d'une rumeur portant sur l'introduction prochaine, au Japon, d'une taxe de 26 % sur les gains réalisés lors d'émissions d'actions par des entreprises japonaises. Mais elle a aussi été affaiblie par les propos contradictoires tenus par les responsables nippons quant à la politique monétaire qu'ils entendent conduire.

En effet, alors que le ministre nippon des finances, M. Kiichi Miyazawa, affirmait, le jeudi 1er septembre, qu'il n'y avait « *rien d'inquiétant* » dans la baisse du yen des dirigeants de la Banque du Japon laissaient entendre que la banque centrale pourrait intervenir pour défendre sa monnaie. A quel niveau ? « *138 yens, 140 yens ou plus pour un dollar ?* » Les marchés s'interrogent. Les opérateurs savent en tout cas que la Banque du Japon, qui n'a pas participé au cours des dernières semaines aux opérations visant à freiner la hausse du dollar, dispose de munitions (elle a dans ses coffres plus de 90 milliards de dollars !).

Autre question en suspens : les Japonais pourront-ils éviter d'augmenter leurs taux d'intérêt ? A Tokyo, les autorités monétaires n'auraient pas encore de religion en cette matière. Mais beaucoup d'opérateurs craignent qu'un relèvement du taux de l'escompte ne devienne inéluctable. La Banque du Japon a laissé croître, cette semaine, les taux sur le marché monétaire domestique, un signe avant-coureur pour de nombreux spécialistes.

Après mercredi, jeudi ; après le yen, la livre. Jeudi 1er septembre en effet, la livre sterling a à son tour plongé, vis-à-vis du mark surtout. La devise britannique avait déjà perdu beaucoup de sa valeur au cours de la semaine précédente, après l'annonce de déficits extérieurs records. En début de semaine, elle se remettait difficilement de l'épreuve. Elle a rechuté jeudi.

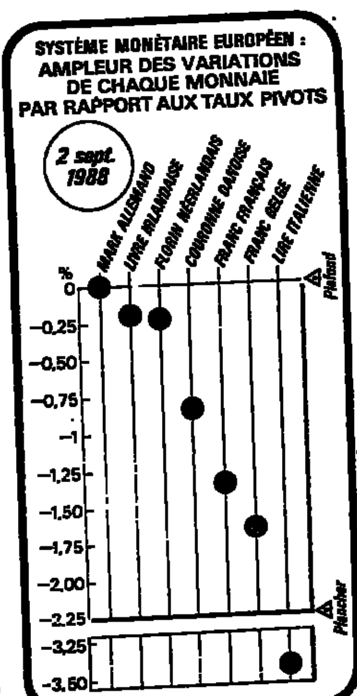
Aucune mauvaise nouvelle supplémentaire n'était pourtant venue animer la vie d'une monnaie qui bénéficie de taux d'intérêt alléchants (le taux d'intervention de la Banque d'Angleterre est depuis le dernier relèvement, le 25 août, de 12 %). Mais les mauvais résultats du commerce extérieur comme les craintes inflationnistes (la masse monétaire MO a augmenté sur les douze derniers mois et à la fin juillet de 7 %, pour un objectif compris entre 1 % et 5 %) écartent les investisseurs de la devise britannique. Vendredi 2 septembre, et en dépit d'achats renouvelés de sterlings par la Banque d'Angleterre, la livre terminait toujours en baisse à 10,63 francs français (contre 10,70 le vendredi 26 août) à Paris et à 3,128 deutschemarks (contre 3,14 DM une semaine auparavant) à Francfort.

Troisième plongeon de la semaine : celui du dollar, vendredi 2 septembre. Après avoir été, à la fin du mois d'août, freiné dans sa progression par les banques centrales (à coups d'interventions et à cause des hausses de taux d'intérêt en Europe), le billet vert avait repris dès lundi le chemin de la hausse. Lentement mais sûrement. Les transactions autour du billet vert restaient cependant peu nombreuses. Les opérateurs vivaient alors dans l'attente du chiffre de l'emploi aux Etats-Unis pour le mois d'août. Le taux de chômage de 5,6 %, rendu public vendredi 2 septembre à 14 h 30 (heure de Paris), a provoqué un brusque décrochage du dollar vis-à-vis des principales monnaies européennes.

La hausse du taux de chômage (il était de 5,4 % en juillet et de 5,3 % en juin, son plus bas niveau depuis quatorze ans) en août confirme, pour les marchés, les autres données de la semaine, la baisse de 0,8 % en juillet de l'indice des indicateurs avancés et la réduction de 3,5 % des commandes à l'industrie américaine. Les Etats-Unis seraient en train de connaître un ralentissement de leur croissance. Les craintes d'une « surchauffe » et de l'inflation s'atténuant, le FED ne devrait pas resserrer sa politique monétaire et accroître les taux d'intérêt. Le dollar devrait baisser. En définitive, et sur la semaine, la monnaie américaine est en baisse par rapport aux autres monnaies européennes. D'un vendredi à l'autre, elle est passée à New-York de 1,8585 DM à 1,8525 DM, de 6,31 F à 6,30 F. Après être monté à 137,25 yens, elle a terminé à 135,95 yens contre 133,80 yens il y a une semaine.

Conformément aux vœux de MM. Poehl et Stoltenberg, le deutschemark a confirmé au cours de la semaine sa vigueur retrouvée, vis-à-vis du dollar, du yen et de la livre sterling mais également par rapport aux devises du système monétaire européen. Le deutschemark achève la semaine à nouveau autour de 3,40 F. Vendredi, la Banque de France serait intervenue, selon les cambistes, pour empêcher le deutschemark de trop s'éloigner de ce seuil.

ERIK IZRAELEWICZ.



COURS MOYENS DE CLOTURE DU 29 AOUT AU 2 SEPTEMBRE

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,6715	–	15,7883	63,6132	53,6193	2,5556	47,4834	0,8719
	1,6890	–	15,8378	63,7349	53,8068	2,5634	47,6303	0,8723
Paris	10,5923	6,3370	–	403,12	339,79	16,1947	300,90	4,5590
	10,6643	6,3140	–	402,42	339,73	16,1855	300,74	4,5687
Zurich	2,6276	1,5720	24,8067	–	84,2895	4,0174	74,6439	1,1389
	2,6500	1,5690	24,8496	–	84,4229	4,0220	74,7320	1,1353
Francfort	3,1173	1,8650	29,4303	118,64	–	4,7662	88,5565	1,3417
	3,1390	1,8585	29,4351	118,45	–	4,7641	88,5210	1,3447
Bruxelles	65,4058	39,13	6,1748	24,8919	209,81	–	18,5802	2,8151
	65,8879	39,01	6,1783	24,8629	209,90	–	18,5806	2,8227
Amsterdam	3,5282	2,1060	33,2334	133,97	112,92	5,3821	–	1,5151
	3,5460	2,0995	33,2513	133,81	112,96	5,3819	–	1,5191
Milan	2323,39	1390	219,35	884,22	745,31	35,5226	668,02	–
	2334,19	1382,00	218,88	880,81	743,61	35,4268	658,25	–
Tokyo	228,41	136,65	215,64	86,9275	73,2708	3,4922	64,8860	0,0983
	225,82	133,70	211,75	85,2135	71,9387	3,4273	63,6818	0,0967

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 2 septembre, 4,6374 F contre 4,7225 F le vendredi 26 août.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

L'étain retrouvé

L'étain offre le spectacle d'une matière première dont l'offre et, par conséquent, les prix sont enfin maîtrisés. Sur le marché européen, une tonne d'étain valait en moyenne le 2 septembre 4 545 livres, son meilleur niveau depuis 18 mois. Selon l'analyste britannique Warburg Securities, le redressement devrait se poursuivre tout au long du second semestre de 1988, avec un cours moyen de l'étain estimé à 4 560 livres par tonne (contre 3 838 livres au premier semestre).

PRODUITS	COURS DU 2-9
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 350 (=) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 506 (– 111) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	12 900 (– 360) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Oct.	1 670 (+ 48) Francs/tonne
Café (Londres) Sept.	1 021 (+ 11) Livres/tonne
Cacao (New-York) Sept.	1 202 (– 64) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Sept.	398 1/2 (+ 8 1/2) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Sept.	289 (+ 11,75) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Sept.	270,70 (+ 10) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

Une telle performance était proprement inconcevable en octobre 1985, lorsque le marché s'éffondra sous les coups de boutoir conjugués du Brésil et de la Chine. En multipliant leurs exportations, ces nouveaux venus dans le monde de l'étain avaient déséquilibré l'offre, laissant l'accord international – dont ils n'étaient pas membres – sombrer financièrement, après une série d'achats de soutien des prix finalement inefficaces. Les prix plongèrent de 8 500 livres à moins de 3 500 livres la tonne.

On ferma le marché de Londres, mis au ban de la communauté financière après la faillite du Conseil de l'étain. Grand perdant de la course à la substitution engagée dans les emballages profit du plastique, le métal blanc n'était plus cité que « pour mémoire ». C'est dans ce contexte, marqué par la fermeture massive de mines en Bolivie, Malaisie, Cornouaille que les producteurs ont finalement réussi à trouver une discipline qui porte aujourd'hui ses fruits.

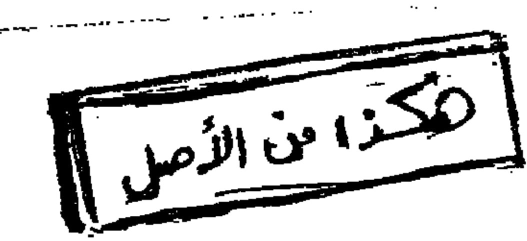
En mars 1987, l'ATPC (Association internationale des producteurs d'étain), qui regroupe les principaux fournisseurs de métal (1) – hormis le Brésil et la Chine – avait ainsi fait accepter l'idée d'un quota global de 96 000 tonnes. Les deux producteurs non membres s'étaient eux aussi engagés à restreindre leurs ventes à 21 000 tonnes (Brésil) et 5 000 tonnes (Chine). Reconduit en mars dernier, cet accord de survie a permis une diminution spectaculaire des stocks mondiaux. De 105 000 tonnes au début de 1986, ils ont reculé à 45 000 tonnes au printemps dernier, pour atteindre actuellement moins de 40 000 tonnes. Quant au stock de 72 500 tonnes que détenait au moment de la crise de l'étain le Conseil international, il ne représente plus que 19 000 tonnes.

Selon Warburg Securities, la consommation mondiale de métal blanc devrait en outre dépasser la production de 16 000 tonnes. Une évaluation qui confirme l'estimation antérieure du Conseil de l'étain, plaçant la production occidentale des neuf premiers mois à 112 900 tonnes, pour une consommation de 129 400 tonnes.

Les Etats producteurs du tiers-monde, mais pas uniquement, ont ainsi pu, malgré leurs intérêts et leurs conditions économiques souvent divergentes, faire cause commune. En marge d'un accord et d'un stock régulateur mis au rebut, ils ont consenti aux sacrifices qu'ils n'avaient auparavant jamais acceptés avec tant de rigueur. Leur effort a été servi par une relance non négligeable de la consommation d'étain dans la ferblanterie et l'emballage, en Europe et aussi en Asie. Mais, si le danger d'une nouvelle crise semble écarté, il n'a pas disparu pour autant.

ERIC FOTTORINO.

(1) Australie, Bolivie, Indonésie, Malaisie, Nigéria, Thaïlande, Zaïre.



هكذا من الأصل

Le Monde

ÉTRANGER

3 URSS : le procès du gendre de Brejnev.
4 Liban : les grandes manœuvres autour de l'élection présidentielle.
5 Les chefs de la résistance afghane souhaitent que le Pakistan cesse de s'ingérer dans leurs « affaires intérieures ».

POLITIQUE

6 M. Rocard face à ses détracteurs socialistes et à la pression centriste.

DATES

2 Il y a trente ans, la Constitution de la Vᵉ République, par François Luchaire.

SOCIÉTÉ

7 Prisons : le programme de construction présenté par M. Arpaillange se démarque du projet Chalandon.
8 Paris fait du cinéma.
12 Education : les réactions aux déclarations de M. Jospin.

CULTURE

9 Cinéma : le Festival de Montréal.
– Exposition : « Sous le soleil exactement » à la villa Arson à Nice.
10 Jean Ferrat.
– Communication : la fin de l'université d'été de Carcans-Maubuisson.

ÉCONOMIE

13 Aux Etats-Unis, hausse du nombre des chômeurs en août.
– Première en France : l'Aérospatiale et Dassault-Breguet s'associent pour la construction d'un avion patrouilleur maritime.
14 Revue des valeurs.
15 Crédits, changes, grands marchés.

SERVICES

Abonnements 2
Carnet 12
Météorologie 12
Mots croisés 12

TÉLÉMATIQUE

● *Le marché de l'art sur minitel* .... ARTLINE
● *Le mini-journal nouveau est arrivé* .... JOUR
36-15 tapez LEMONDE
● *La cote en direct, les portefeuilles, les commentaires du Monde* .... BOURSE
36-16 tapez LMBOURSE
● *Les jeux du Monde* ..... JEU
36-15 tapez LM

Un an après l'affaire du « détail »

M. Jean-Marie Le Pen brocarde « M. Durafour-crématoire »

LE CAP-D'AGDE
de notre envoyée spéciale

La Marseillaise a retenti haut et fort, vendredi 2 septembre, dans les arènes du Cap-d'Agde (Hérault), à la fin de l'université d'été du Front national. Auparavant, M. Jean-Marie Le Pen, souriant et détendu, est venu clore les cinq journées de travaux et a reçu une véritable ovation de la part des quelque sept cents militants présents sous l'immense chapiteau dressé pour l'occasion.

Accueilli par le *Nabucco* de Verdi et aux cris de « *Le Pen président !* » – semblant ainsi revenir au temps de la campagne présidentielle, – le chef de file de l'extrême droite a, dans un discours d'une heure, mis ses troupes en ordre de bataille électorale en prévision des cinq scrutins à venir.

« *Le temps du mépris, de la peur, de la honte et de la prudence est derrière nous* », a lancé le président du FN, qui a d'ailleurs constaté que « *la tradition dans la presse de gauche d'enterrer Le Pen en septembre* » n'a, cette année, pas été respectée. Cela témoigne de la « *vitalité* » de l'organisation, a déclaré M. Le Pen, qui a ensuite remercié « *M. Durafour-crématoire* » de l'avoir lui-même constaté dans un entretien que ce dernier a accordé à *l'Evénement du jeudi* (*le Monde* du 2 septembre). Il a déclaré : « *M. Durafour et Dumoulin, obscur ministre de l'ouverture dans laquelle il a d'ailleurs immédiatement disparu, a déclaré : « Nous devons nous allier aux élections municipales y compris avec le Parti communiste, car le PC, lui, perd des forces, tandis que l'extrême droite ne cesse d'en gagner.* » Interrompu alors par des applaudissements, M. Le Pen a conclu : « *M. Durafour-crématoire, merci de cet aveu.* »

Annonçant « *un rajeunissement et un développement* » du mouvement, le président du Front national a prévenu ses supporters enthousiastes qu'ils vont « *devenir des citoyens d'élite aptes à exercer des responsabilités* ». Il s'agit désormais, a encore ajouté M. Le Pen, « *de présenter l'image d'une formation qui mérite d'arriver au gouvernement parce que c'est elle qui symbolise le mieux la fraternité française et la solidarité* ».

Les candidats du Front national aux élections cantonales (scrutin où le mouvement ne nourrit pourtant pas de « *grandes ambitions* ») n'ont pas été oubliés dans cette distribution d'encouragements : « *Vous êtes les porte-drapeaux de ceux qui se sentent les meilleurs, les plus français et de ceux qui veulent conserver la France aux Français.* »

Mais le véritable cheval de bataille de la rentrée du FN demeure la campagne pour le « non » au référendum du 6 novembre sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. M. Le Pen a ainsi proposé au premier ministre « *leader des partisans des « oui »* » d'organiser avec lui, « *leader des partisans du « non »* » un « *grand débat national* » sur cette question. Le président du Front national a d'ailleurs jugé « *désinvoltes et pitoyables* » les propos de M. Michel Rocard, qui a reconnu que l'absention risquait de dépasser 50 % des électeurs inscrits. Ces propos montrent, selon M. Le Pen, « *la dérision intellectuelle et politique de la démarche* » du premier ministre.

Rappelant l'échec du général de Gaulle au référendum de 1969 qui avait provoqué son départ de l'Elysée, le chef de file de l'extrême droite a souhaité que, en cas de victoire du « non », le 6 novembre prochain, M. François Mitterrand en tire les mêmes conséquences. « *Après 68-69, 88-89 !* », a lancé M. Le Pen à l'assistance qui a répondu aux cris de « *Mitterrand fous le camp !* ».

Le Front national ne permettra pas à la Nouvelle-Calédonie de devenir indépendante, « *même si elle en a le désir* », a affirmé le président du mouvement, cela en raison de la « *primauté de l'intérêt supérieur de la nation* ». Car il faut, selon lui, conserver, ce « *levier essentiel et irremplaçable de la puissance française et européenne* » dans le Pacifique, la puissance étant la « *condition de la liberté, de l'indépendance et de l'existence* ». Si l'indépendance est proclamée en Nouvelle-Calédonie, l'ensemble des DOM-TOM voudront adopter des solutions identiques et « *même en Corse, les séparatistes étudient avec beaucoup d'intérêt l'accord Tjibaou-Lafleur* », a prédit M. Le Pen. C'est pourquoi, « *on ne doit pas laisser régler le sort (de l'archipel) par un milliardaire et un agitateur révolutionnaire* ».

V.D.

M. Durafour : « Egal à lui-même »

M. Jean-Marie Le Pen « *regrette le bon temps du temps nazi et il souhaiterait le voir recommencer* », a déclaré, le vendredi 2 septembre sur TF 1, M. Michel Durafour, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, qui a été qualifié par le président du FN, de « *Durafour et Dumoulin* » puis de « *Durafour-crématoire* ». « *Hélas M. Le Pen est égal à lui même*, a constaté le ministre de l'« ouverture ». *Après le détail des milliers de morts déportés dans les camps hitlériens, il parle maintenant de fours crématoires. Il persiste et signe.* » C'est, selon lui, « *un avertissement pour tous les démocrates* ».

M. Durafour a néanmoins indiqué qu'il ne porterait pas plainte contre le chef de file de l'extrême droite car il a, a-t-il expliqué, « *infiniment de mépris pour M. Le Pen* » et ne « *veut pas lui donner une autorité quelconque en le poursuivant en justice* ».

M. Jean-Pierre Bloch, président de la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), a de son côté fait savoir qu'il envisage de donner une suite judiciaire à cet incident.

« *Une lutte sans merci s'est ouverte entre Jean-Marie Le Pen et nous* », a, pour sa part, déclaré, samedi sur la Cinq, M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat chargé du Plan.

Interrogé samedi 3 septembre à Chamonix, François Léotard s'est déclaré « *choqué et bouleversé* » et M. Juppé « *indigné* ».

Les chambres à gaz, un « détail »

M. Le Pen n'en est pas à sa première évocation de l'holocauste nazi. Déjà, le 13 septembre 1987, au cours du Grand Jury RTL-*le Monde*, le président *du Front national a déclaré : « Je me pose un certain nombre de questions. Je ne dis pas que les chambres à gaz n'ont pas existé. Je n'ai pas pu moi-même en voir. Je n'ai pas étudié spécialement la question. Mais je crois que c'est un point de détail de l'histoire de la deuxième guerre mondiale. » « Six millions de morts, c'est un point de détail ? »*, s'est alors étonné Paul-Jacques Truffaut de RTL. « *La question qui a été posée est de savoir comment ces gens ont été tués ou non (...). C'est un point de détail de la guerre. Voulez-vous me dire que c'est une vérité révélée, à laquelle tout le monde doit croire, que c'est une obligation morale ?* », a poursuivi M. Le Pen. « *Je dis qu'il y a des historiens qui débattent de ces questions* ».

Après plusieurs jours de scandale, M. Le Pen avait assuré « *ses compatriotes juifs français* » que « *la France a le même amour pour tous ces fils, quelles que soient leurs races ou leurs religions* », avant d'ajouter : « *J'accuse le lobby pro-immigrés, véritable syndicat anti-Le Pen, d'avoir organisé et conduit contre moi ce procès en sorcellerie* ».

Cette affaire, qui avait fait chuter de quelques points la popularité de M. Le Pen, ne l'a pas empêché de frôler les 15 % au premier tour du scrutin présidentiel.

L'université d'été des jeunes RPR

« Seul Jacques Chirac incarne l'espérance du gaullisme »

assure M. Alain Juppé

LA BAULE
de notre envoyé spécial

La vie politique a des hauts et des bas, mais ces aléas ne semblent pas avoir d'influence sur les réunions du RPR : l'enthousiasme est toujours au rendez-vous, le nom de Jacques Chirac scandé avec passion, la contestation de la ligne officielle soigneusement canalisée. La première journée de l'université d'été des jeunes du mouvement chiraquien, le vendredi 2 septembre à La Baule, (Loire-Atlantique) en a apporté une nouvelle démonstration.

Mais, derrière l'apparence, la réalité ne peut manquer de se faire jour. Les dirigeants du RPR ne camouflent que difficilement l'irritation que leur causent les déclarations critiques distillées tout au long de l'été par M. Philippe Séguin et certains de ses amis. Et si, dans son discours devant les jeunes, M. Alain Juppé, secrétaire général du mouvement, a renouvelé ses appels pour que tous ceux qui souhaitent, à son instar, la « rénovation » viennent travailler avec lui, il a aussi lancé à ses contestataires tant de piques que l'on pouvait se demander quel accueil leur serait fait samedi à La Baule.

La nostalgie n'est pas un programme

Aujourd'hui, alors que la contestation règne chez les aînés, les jeunes sont d'une sagesse de premiers communiants. Tout juste si, par le triomphe qu'ils ont fait à l'une des leurs, une caldoche qui affirmait que les accords sur la Nouvelle-Calédonie allaient conduire à l'indépendance du territoire, et par leur slogan « *Calédonie française* », ils ont montré qu'ils espéraient une attitude encore plus ferme de la direction du RPR sur ce dossier.

M. Juppé veut profiter de ces universités d'été pour indiquer aux « *séguinistes* » et autres « *rénovateurs* » jusqu'où ils peuvent aller.

M. Juppé a fait la démonstration de la façon dont il conçoit l'analyse des erreurs commises dans l'explication qu'il a donnée des raisons de l'échec de M. Chirac. Axiome de départ : le gouvernement Chirac a « *réussi* », mais il a commis deux erreurs ; l'une, dont M. Juppé a sa part : une mauvaise explication des raisons de la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes ; l'autre, *dont M. Seguin est le principal responsable*, même si l'ancien ministre délégué au budget en assume la « *responsabilité* » par « *solidarité* » gouvernementale : la limitation du nombre des médicaments remboursés à 100 %.

Pour le reste, c'est la faute à M. Barre, qui, en dénonçant « *à l'envie l'Etat RPR, la politique des noyaux durs ou le déclin économique de la France* », a semé l'« *ivraie* » que M. Mitterrand n'a eu qu'à récolter... A cela il faut aussi ajouter l'habileté « *politicienne* » du président sortant et la préférence des Français pour l'« *immobilisme* » qu'il aurait incarné plutôt que pour le « *dynamisme* » que leur aurait proposé M. Chirac.

Voilà pour le passé. Pour l'avenir, M. Juppé veut faire du RPR « *le point d'ancrage* » *(...) de toutes les forces politiques éprises de progrès et de liberté que tôt ou tard l'alternance ramènera au pouvoir* », même si pour cela ses militants devront « *apprendre la vertu de la patience* ». En attendant, il le reconnaît : il faut rénover le mouvement ; il se vante même de l'avoir dit dès 1984. Mais cela ne saurait remettre en cause ses traditions. Ainsi, « *la démocratie interne a ses disciplines* ». D'abord parce qu'au RPR tout le pouvoir exécutif doit appartenir au président « *élu par la base* », au secrétaire général qu'il nomme et aux délégués de celui-ci. Ensuite parce que la démocratie interne, ce n'est pas « *la multiplication des rivalités personnelles et des stratégies individuelles* » ni « *le dénigrement systématique du mouvement par voie de presse* ».

Evoquant le souhait de M. Séguin que le RPR retrouve ses sources gaullistes, le secrétaire général réplique : « *Il ne suffit pas de prôner le retour aux sources de notre engagement politique pour répondre convenablement aux aspirations de nos contemporains. La nostalgie n'est pas un programme politique* ».

Surtout, il ne paraît pas pardonner à ceux qui, comme M. Séguin ou Fillon, ont expliqué que le RPR était devenu un outil électoral au service de son président. « *Soyons sérieux, seul Jacques Chirac incarne, aujourd'hui et pour les années qui viennent, l'espérance du gaullisme* », leur a répondu M. Juppé.

M. Nicolas Sarkosy, secrétaire national à le jeunesse, a renchéri en rappelant que tous les militants de sa génération étaient « *venus au RPR pour Jacques Chirac* ». D'ailleurs, les cris de « *Chirac ! Chirac !* » scandés par l'assistance *quand il lui a demandé si elle faisait* « *toujours confiance* » au maire de Paris pour la conduire prouvent que celui-ci n'a pas de souci à se faire. Il devait avoir, dimanche, à La Baule, pour sa première intervention publique depuis les législatives, un public acquis d'avance.

THIERRY BRÉHIER.

Une victoire pour les Européens

Les Américains rejettent la norme japonaise de télévision haute définition

Les Américains choisiront une troisième norme pour la télévision haute définition, la grande révolution des téléviseurs attendue pour les années 90. Ni la norme japonaise Muse ni l'européenne Mac Paquet ne seront retenues par la Federal Communication Commission (FCC), l'organisme de tutelle à Washington. Alors qu'aujourd'hui le monde de la télévision est déjà partagé en trois systèmes, l'américain NTSC, l'allemand PAL et le français SECAM, la TV de l'an 2000 ne sera pas mondiale.

La décision finale de la FCC ne sera prise qu'en 1990, date à laquelle doit se prononcer également *l'organisme de concertation mondial* le CCIR (comité consultatif international des radio communications). Mais les considérants techniques qui conduiront à la décision américaine *ont été fixés* le *jeudi 1ᵉʳ septembre*, selon le *Financial Times* qui les révèle. Les Américains ont donc choisi une troisième voie.

Selon le quotidien britannique la FCC a retenu trois principes :

● La future télévision haute définition (TVHD) doit emprunter des fréquences qui permettront aux postes actuels de les recevoir. Et même si les téléspectateurs qui ne disposent pas d'un téléviseur neuf (avec 1 250 lignes au lieu des 625 actuelles en Europe et 525 avec le NTSC) n'auront qu'une image dégradée, ils ne seront pas obligés de renouveler leur équipement ;

● Le signal de TVHD doit être transmissible par câble, satellite ou faisceaux hertziens.

● La qualité de la norme américaine doit être comparable aux autres systèmes de TVHD.

La première clause écarte le Muse japonais qui n'assure pas la compatibilité et qui entraînerait un renouvellement mondial du parc.

Cette décision marque ainsi officiellement la victoire des Européens. Les Américains, qui étaient prêts, au départ, à adopter le système japonais, se dirigent aujourd'hui vers une norme dont la philosophie est proche du MacPaquet et qui convient aux fabriquants européens Philips et *Thomson. Ceux-ci, au* demeurant, envisagent une « convergence » des normes américaines et européennes.

La Corée du Nord confirme qu'elle ne participera pas aux Jeux de Séoul

La Corée du Nord a décidé de ne pas envoyer ses athlètes participer aux Jeux olympiques de Séoul, du 17 septembre au 2 octobre, sa proposition de coorganiser les Jeux avec la Corée du Sud n'ayant pas été acceptée, a annoncé vendredi 2 septembre, à Pyongyang, le Comité national olympique nord-coréen.

Cinq autres pays n'ont pas répondu à l'invitation du Comité international olympique : Cuba, le Nicaragua, les Seychelles, l'Albanie et l'Ethiopie. – *(AFP.)*

● **CORÉE DU SUD : Une journaliste de « l'Humanité » refoulée.** – La correspondante à Pékin de *l'Humanité*, Mᵐᵉ Dominique Bari, a été refoulée de Corée du Sud, le mardi 30 août, (nos dernières éditions du 3 septembre) après avoir été détenue pendant une nuit à l'aéroport de Séoul. Selon le quotidien communiste français, « *elle devait réaliser un reportage sur la Corée du Sud à quelques semaines des Jeux olympiques* ». Des journaux japonais et plusieurs agences de presse à Séoul, citant des responsables de l'aéroport de Séoul, ont affirmé que *Mᵐᵉ Bari était soupçonnée d'appartenir* à l'organisation terroriste palestinienne Septembre noir, responsable notamment du massacre des J.O. de Munich en 1972, et que la journaliste était fichée comme *telle* par Interpol.

Sécurité routière

Quand les Italiens lèvent le pied...

Les Italiens sont en train d'administrer aux Français une belle leçon de sécurité routière. On sait que, dans l'Hexagone, on se perd en discussions sur la responsabilité de la vitesse dans *l'hécatombe aggravée* depuis le début de cette année. Une importante minorité ne veut pas voir que la vitesse excessive est la cause de 45 % des accidents mortels, devant l'alcool (40 %). Elle ne veut pas entendre que, au mois de juillet, les accidents ont augmenté de 5,6 % *par* rapport au mois correspondant de l'année précédente, alors que le nombre des morts s'est accru de 14,5 %. Ce qui veut dire que l'on roule de plus en plus à tombeau *ouvert*.

L'Italie apporte aujourd'hui la preuve *a contrario* que la vitesse est un facteur essentiel d'insécurité routière. M. Enrico Ferri, ministre des travaux publics, n'y était pas allé par quatre chemins, le 21 juillet, en limitant, jusqu'au 11 septembre, à 110 km/h sur autoroute et à 90 km/h sur route la vitesse maximale autorisée pour toutes les catégories de véhicules. Jusque-là, les voitures de plus de 1000 cm³ pouvaient pousser jusqu'à 140 km/h sur autoroute et jusqu'à 110 km/h sur route, les petites cylindrées étant limitées respectivement à 130 km/h et à 100 km/h. Ce fut un beau tollé au pays de l'auto souveraine !

Pourtant, les statistiques témoignent de façon spectaculaire des bienfaits d'une telle mesure. Alors que au cours du *premier trimestre, le nombre des* accidents croissait – comme dans le reste de l'Europe – de 14,6 % et celui des morts de 27,5 %, la courbe s'est complètement inversée. Du 1ᵉʳ juillet au 28 août, on a relevé 37 706 accidents (38 494 en 1987), 32 018 blessés (32 834) et 1 284 morts (1 412) : cent vingt-huit vies humaines épargnées, soit une baisse de 9 %.

Ce résultat permettra peut-être à M. Ferri de résister au *lobby automobiliste* et d'obtenir du gouvernement et du Parlement la pérennité des limitations de vitesse. Le ministre a l'ambition de mettre son pays à l'heure européenne en complétant un code de la route encore peu contraignant. Le port de la ceinture de sécurité deviendrait obligatoire ; le permis de conduire serait réformé et un taux d'alcoolémie maximal serait institué pour les conducteurs.

Quand on voit une telle prise *de conscience chez nos voisins* ultramontains, on peut redouter que la France ne confirme sa place de cancre dans le domaine de la sécurité routière. En 1986, *il y a eu 311 Italiens tués et...* 482 Français par million de véhicules en circulation. Un beau sujet de méditation pour le comité interministériel qui se penchera, au mois d'octobre à Paris, sur les moyens de rendre les routes de France plus sûres.

ALAIN FAUJAS.

Le numéro du « Monde » daté 3 septembre 1988 a été tiré à 521 530 exemplaires